ESTIMATES

Fisheries and Oceans Canada

2004-2005
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Telephone: (613) 941-5995
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2005-III-56
ISBN 0-660-62503-2

Fisheries and Oceans Canada

2004–2005 Estimates

A Report on Plans and Priorities

Approved

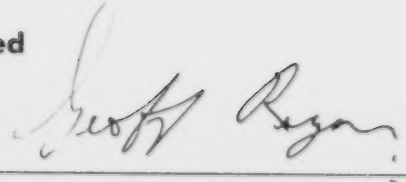

The Honourable Geoff Regan, P.C., M.P.
Minister of Fisheries and Oceans

105-00930/

Table of Contents

Section 1 — Messages 1

Minister's message 2

Management representation 4

Section 2 — Departmental Overview 5

DFO at a glance 6

Part of a larger agenda 7

Working toward planned results 9

Planning context 11

A comprehensive response to DFO's challenges 15

Section 3 — Financial Overview 19

Net planned spending 20

Section 4 — Departmental Plans and Priorities by Strategic Outcome 25

Continuing to serve Canadians: A summary of priorities 26

Supporting all strategic outcomes: DFO's Fleet 28

Management and protection of fisheries resources 29

Protection of the marine and freshwater environment 37

Maritime safety 43

Maritime commerce and ocean development 47

Understanding of the oceans and aquatic resources 53

Section 5 — Consolidated Reporting 57

Management improvements 58

Section 6 — Departmental Structure and Other Information 61

Organizational structure 62

Statutes, regulations and statutory reports 64

Contacts for further information 66

Section 7 — Financial Information **67**

Overview 68

Financial tables 68

Section 8 — Index **78**

List of Tables

Table 2-1: DFO's Contribution to the Federal Government's Horizontal Areas, by Main Theme 8

Table 3-1: Departmental planned spending (Main Estimates, net planned spending, and total cost of Program) 21

Table 3-2: Net planned spending by strategic outcome, business line, and accountability for 2004–2005 24

Table 4-1: Departmental Plans and Priorities by Strategic Outcome 26

Table 7-1: Summary of capital spending by business line 68

Table 7-2: Details on major capital project spending by business line 69

Table 7-3: Summary of transfer payments (grants and contributions) 71

Table 7-4: Details on transfer payments programs (grants and contributions) 72

Table 7-5: Sources of respendable and non-respendable revenue 73

Table 7-6: Net cost of program for 2004–2005 74

Table 7-7: Legislative and regulatory initiatives 75

Table 7-8: External charging 76

Table 7-9: Major initiatives 76

List of symbols

In this document, readers will encounter the following symbols:

Indicates a link to an Internet site where more information can be obtained

Indicates a link to the Department's *Sustainable Development Strategy: Progress Report on 2001–2003 Strategy*

"HORIZONTAL AREA"

Indicates initiatives delivered in collaboration with other federal government departments, other jurisdictions and other stakeholders (see pages 8 and 9)

Section 1 — Messages

In this section:

- *Minister's message* *Page 2*
- *Management representation* *Page 4*

Minister's message

As Canada's Minister of Fisheries and Oceans, it gives me great pleasure to present my department's *Report on Plans and Priorities* for 2004–2005. I am very excited about working with people throughout Canada's fisheries and oceans sector to ensure that these key resources benefit Canadians and are protected for future generations.

Canada's fisheries and oceans sector makes a number of important contributions to Canadian life. It represents an important economic engine, employing hundreds of thousands of Canadians and injecting billions of dollars into the national economy. The sector is also an important part of our national heritage, and continues to play a central role in communities throughout the country.

As this sector has evolved and became more interconnected with other sectors over the years, so too has Fisheries and Oceans Canada. Today, the Department delivers a wide range of services in support of this key Canadian sector. Fisheries and Oceans Canada plays a number of crucial roles in Canada's fisheries and oceans: managing and protecting our fisheries resources and habitats, providing high-quality maritime safety and emergency response services through the Canadian Coast Guard, building on our scientific understanding of oceans and waterways, and fostering the development of maritime commerce and the oceans economy.

Over the coming year, we will continue to provide these services, while focusing on a number of key priorities:

- advancing fisheries conservation objectives, both nationally and internationally;
- improving how our fisheries and oceans are managed, by working closely with people throughout the sector and with other levels of government;
- leading the government in the development of an Oceans Action Plan;
- modernizing the Canadian Coast Guard by implementing the special operating agency and renewing the fleet;
- developing Canada's oceans in a sustainable manner;
- enhancing the conservation of Canada's marine and freshwater fish habitat;
- providing a wide range of marine services to keep Canada's waterways safe and accessible;
- leading the world in the provision of high-quality scientific advice about our oceans, waterways and the resources they hold;
- increasing Aboriginal participation in the fishery;

- strengthening the Department's relationship with other levels of government;
- helping to develop energy resources in Canada's marine environment in a sound and cost-effective manner;
- working to ensure safe and efficient harbours;
- creating an environment that supports a competitive and sustainable aquaculture industry;
- responding to evolving legislative requirements, such as the *Species at Risk Act*.

To continue playing an effective role into the future, we need to ensure that the Department's programs and policies are tied as closely as possible to the everyday needs of Canadians. We are emerging from a period of significant assessment, which is bringing forward a number of initiatives to provide a better match between the services we provide and the need for these services in communities throughout Canada. This is in keeping with the Government of Canada's overall approach of finding new ways of doing business and reallocating limited resources to the highest priorities so that the services Canadians need are delivered as efficiently and cost-effectively as possible.

Through its work, and its ongoing commitment to matching its resources to the needs of Canadians, my department is making an important contribution to Canada's fisheries and oceans community. As Minister, I look forward to working closely with this community in the time ahead, and finding more ways to play an active and meaningful role in the development of Canada's fisheries and oceans sector, for the benefit of all Canadians.

The Honourable Geoff Regan, PC, MP

Minister of Fisheries and Oceans

Management representation

I submit, for tabling in Parliament, the *2004–2005 Report on Plans and Priorities* for Fisheries and Oceans Canada.

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the Treasury Board of Canada Secretariat *Guide to the Preparation of the 2004–2005 Report on Plans and Priorities*:

- It accurately portrays the organization's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by the Treasury Board of Canada Secretariat.
- It is comprehensive and accurate.
- It is based on sound underlying departmental information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: 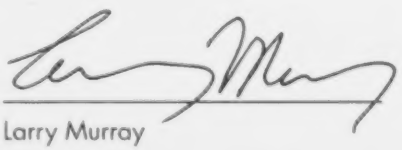

Larry Murray

Title: Deputy Minister

Date: AUG 20 2004
AOUT

Section 2 — Departmental Overview

In this section:

- *DFO at a glance* *Page 6*
- *Part of a larger agenda* *Page 7*
- *Working toward planned results* *Page 9*
- *Planning context* *Page 11*
- *A comprehensive response to DFO's challenges* *Page 15*

DFO at a glance

Mandate

Fisheries and Oceans Canada, on behalf of the Government of Canada, is responsible for policies and programs in support of Canada's economic, ecological and scientific interests in the oceans and freshwater fish habitat; for the conservation and sustainable utilization of Canada's fisheries resources in marine and inland waters; and for safe, effective and environmentally sound marine services responsive to the needs of Canadians in a global economy.

Canada's fisheries and oceans have long played an important role in Canada's development and growth as a nation. They are central elements of the historical, economic and cultural fabric of Canada's coastal communities, providing a strong and reliable resource base around which Canada's national economy and sense of nationhood grew. Today, they continue to provide employment and opportunity for thousands of Canadians in communities, large and small, throughout the country.

Fisheries and Oceans Canada is widely known as the Department of Fisheries and Oceans (DFO). Its mandate, programs and services play key roles in the many facets of this sector — from fishing and marine transportation to tourism and recreation. DFO seeks to maintain the productivity of Canada's fisheries and oceans, protect marine and freshwater resources, ensure public safety and efficient vessel traffic along Canadian waterways, and provide the scientific knowledge that policy makers need to make informed decisions about Canada's oceans and their resources.

Meeting these goals in the years ahead means striking a delicate balance between the sector's need to grow and remain competitive, and the need to ensure that this growth never comes at the expense of Canada's fisheries and oceans.

It also means working to ensure that DFO's programs and policies are tied as closely as possible to the everyday needs of Canadians, in keeping with the Government of Canada's overall approach of finding new ways of doing business so that the services Canadians demand are delivered as efficiently and cost-effectively as possible.

Above all, it means working closely with people throughout Canada — and around the world — to ensure that Canada's fisheries and oceans sector remains an important part of Canadian life for generations to come.

World's largest archipelago

19 icebreakers in DFO's fleet

World's largest offshore economic zone, equivalent to 37% of Canada's total

World's longest coastline — 25% of the world's coastline

World's largest freshwater system

More than 100,000 employed by Atlantic fishing industry

Over 10,000 DFO employees, providing services in over 400 locations

6 million recreational fishers

More than 17,000 employed in Pacific fisheries

1,265 harbours*

58,000 registered fishers and 24,000 fishing vessels in Canada

World's longest inland waterway

Over 8 million recreational boaters

* The inventory of 1,265 harbours is composed of 1,021 commercial fishing harbours and 244 recreational harbours — 683 of the commercial fishing harbours are managed by Harbour Authorities.

Part of a larger agenda

Every year, the President of the Treasury Board presents a report on government performance to Parliament. The report seeks to engage Canadians in discussions on broad policy issues and directions by improving the availability and quality of performance information on federal programs and initiatives, and providing parliamentarians with a context for reviewing the performance of federal departments and agencies. The most recent report, *Canada's Performance 2003*, presents data on four main themes that reflect a balance of social, economic and environmental interests. It also identifies 26 horizontal areas in which federal departments are actively involved.

The multitude and diversity of the benefits that DFO provides for Canadians is illustrated by the fact that the Department plays an important role in 9 of these 26 horizontal areas.

http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc_e.asp

"HORIZONTAL AREA"

Table 2-1: DFO's Contribution to the Federal Government's Horizontal Areas, by Main Theme

Economic Opportunities and Innovation in Canada	The Health of Canadians	The Canadian Environment	The Strength and Safety of Canadian Communities
• A competitive economy • An effective regulatory regime	• Protection from preventable risks	• Canadian biodiversity is conserved • A pollution-free environment • Sound environmental decisions • Sustainable natural resources	• Strong and self-sufficient First Nation, Inuit, and Northern Communities • Safe communities

Horizontal initiatives

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_e.asp

Horizontal initiatives represent the collaborative efforts of two or more organizations working together to achieve shared outcomes. While they often include arrangements between or among federal departments or agencies, they can also involve parties from the private and third sectors.

DFO partners with a number of federal departments and agencies on horizontal initiatives, including the Canadian Biotechnology Strategy, the Youth Employment Strategy, Team Canada Incorporated, Public Security and Anti-Terrorism; and Canada's Oceans Strategy.

http://www.cos-soc.gc.ca/doc/im-gi/policy_e.asp

Over the past few months, significant advancements associated with Canada's Oceans Strategy have occurred: One such advancement is the appointment of a Parliamentary Secretary to the Minister of Fisheries and Oceans, whose objective is the development and implementation of an Oceans Action Plan.

Implementation of such an initiative was re-affirmed on February 3, 2004 as a priority item for action in the Government's Speech from the Throne. The Plan places an increased emphasis on pursuing opportunities that 1) add greater value to natural resource development through the application of advanced technology, 2) develop Canada's energy resources and 3) promote Canada's role as a leader in environmental stewardship.

Although the implementation of an action plan for oceans is a government-wide responsibility, it also seeks to build on the authorities and activities currently laid out in the *Oceans Act* and Canada's Oceans Strategy, in which the Minister of Fisheries and Oceans is afforded the legislative authority to "lead and facilitate" a national strategy for the oceans.

As this initiative is at the most preliminary stage of development, it is premature to specify or estimate approximate resource requirements for the Department and its partners in this undertaking.

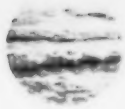

Voluntary Sector Initiative

In December 2001, the federal government signed an accord with the voluntary sector in a joint undertaking to promote partnerships between the Government of Canada and the voluntary sector.

DFO and the voluntary sector have a long history of working together for the benefit of Canadians. DFO has a relationship with many voluntary organizations across Canada that assist the Department in such efforts as environmental stewardship, habitat restoration, scientific activities, small craft harbour maintenance, and search and rescue operations.

http://www.vsi-isbc.ca/eng/index.cfm

DFO will continue to participate in the Voluntary Sector Initiative in 2004-2005 through the development of an action plan that is based on the Department's strategy to implement the accord between the Government of Canada and the voluntary sector. To assist in bringing this plan to life, an implementation plan and departmental communications strategy will be devised to promote the Accord and its related Codes of Good Practice.

Working toward planned results

DFO is committed to delivering five long-term and enduring benefits to Canadians, which are derived from the Department's vision of "safe, healthy, productive waters and aquatic ecosystems, for the benefit of present and future generations." These benefits, also known as strategic outcomes, are achieved through the Department's programs, activities, major initiatives (see Table 7-9), and cllaborative efforts with other government departments, voluntary organizations and international organizations.

DFO's five strategic outcomes and the current challenges associated with the achievement of these outcomes are as follows:

Management and protection of fisheries resources

Managing and protecting Canada's fisheries resources involves working with stakeholders to conserve and make sustainable use of these resources and their habitats for the benefit of present and future generations. Challenges include:

- staying the course in the reform of fisheries management policies;
- increasing Aboriginal participation in the fisheries;
- modernizing Canada's fisheries;
- advancing Canada's international interests.

Protection of the marine and freshwater environment

Protection of Canada's marine and freshwater environment is central to the Government's commitments to environmental and habitat protection, safe navigation, fisheries management and the health of aquatic species. Canada's oceans, lakes and waterways have become busy places, and its aquatic resources are an integral component of the Canadian economy. Ensuring their sustainable use requires the Department to respond to challenges, some of which are as follows:

- changing demands on and uses of marine spaces;
- increasing public concern over freshwater issues;
- increased need for co-operation with others;
- increasing economic development;
- climate change;
- legislative reform;
- new demands for marine services.

Maritime safety

DFO strives to make Canada's waterways safe — reducing the number and severity of accidents, helping people in distress and danger, and preventing loss of life and damage to property. DFO provides up-to-date, timely and accurate navigational products and services; maintains a comprehensive marine communications and traffic services network; maintains effective aids to navigation. In doing so, the Department must respond to the following challenges:

- increased demand for geographic coverage;
- increased activities in uncharted waters;
- changing trends in technology;
- partnering with other government departments to support maritime security;
- ensuring that harbours that are critical to the fishing industry are in good repair;
- managing departmental activities with existing resources despite efforts to fund additional demands and priorities that fall out of the realm of "regular" business.

Maritime commerce and ocean development

DFO is committed to strengthening maritime commerce and ocean development activities — activities that have a real and lasting impact on Canada's economy. To achieve this goal, the Department must respond to the following:

- growing demands for marine transport security;
- increased demands for economic development;

- growing need for international co-operation;
- the growing importance of aquaculture;
- demands to increase competitiveness;
- sovereignty and "Canadian presence" issues, particularly as Arctic activity increases.

Understanding of the oceans and aquatic resources

Making decisions in all of the above areas requires the best scientific advice to be available. The Department has a long and proud history of providing sound, cutting-edge science that helps shape the policies and programs that keep Canada's fisheries and oceans healthy and productive. Providing high-quality and timely new knowledge, products and scientific advice are made more challenging by:

- increased demand for scientific information, advice, products and services;
- increased complexity of science-based issues;
- the increasing costs of conducting science, especially in the North;
- the need to integrate and align research efforts across federal departments and agencies to address horizontal issues of importance to Canadians;
- technological change.

Planning context

Several ongoing challenges influence all the results DFO delivers and priorities it establishes in an overarching way. For example, the Department has adopted a corporate strategic approach to communications aimed at ensuring that the public receives government information and that the views and concerns of the public and stakeholders are taken into account in the planning, management, and evaluation of policies and programs. In the face of better targeted and more transparent communication, consultation and collaboration have become critical in addressing the concerns of diverse stakeholders.

The overall state of Canada's fishery

Canada's fisheries have been through a decade of challenge and adjustment. Increased demands for access continue to highlight the need to strike a balance between harvesting and protecting the resource to ensure its sustainability.

Canada is the fifth largest exporter of fish and seafood products in the world. The primary fisheries industry in Canada generated a record $2.8 billion in 2002, providing 59,192 direct jobs and thousands more in related industries.

Overall, fewer fish are being caught in Canada, but the value of the catch is higher. Although overall landings in the commercial fisheries declined by 19%

between 1992 and 2002, the value of the catch increased by 52% during the same period.

Expanding responsibilities

Recent federal legislation has expanded DFO's role as an environmental steward in the areas of fish habitat, biodiversity, sustainable aquaculture, protection of endangered species and their habitats, and hazardous substances. For example, the *Oceans Act* and the Department's contribution to national security and sovereignty have become prevalent issues in day-to-day operations. More recently, the Department has seen its responsibilities expand in two areas:

Did you know?
To date, DFO's Species at Risk Program has developed 22 recovery strategies covering 36 aquatic species at risk. The Department has also directed $14 million toward recovery implementation projects benefiting over 30 of these and other high-priority species.

Species at Risk Act

The recent entry into force of the *Species at Risk Act* (SARA) has provided DFO with an additional tool to reinforce its environmental protection and sustainable development efforts. As the department with authority for aquatic species under this Act, DFO will continue to carry out activities that directly support the implementation and enforcement of this important piece of legislation.

SARA will require the Department to increase its efforts to assess the status of species at risk; engage in consultations with Canadians on species to be considered for listing; develop and implement recovery strategies, actions and management plans, and enforcement mechanisms; and identify habitats that are critical to the survival and recovery of species at risk.

Environmental assessment

The Department's responsibilities also expanded under Bill C-9, *an Act to Amend the Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA), which came into force on October 30, 2003. The amendments provide for some streamlining of the environmental assessment process, but they also include increased requirements for responsible authorities to conduct environmental assessments. The major amendments included:

- creation of a Federal Environmental Assessment Coordinator for all environmental assessments;
- increased requirements for information on the Canadian Environmental Assessment Registry (Internet site);
- new public participation requirements for comprehensive studies;
- mandatory follow-up program requirements for projects subject to comprehensive studies, panel review and mediation.

The Aboriginal Fishery

Assisting Aboriginal people to build the capacity to participate more effectively in the multi-stakeholder processes used for aquatic resources and oceans

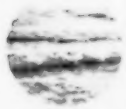

management will help to avoid separate management solitudes. Building their capacity to take advantage of opportunities to participate in commercial fisheries and aquaculture development will contribute to the broader government agenda of improving the overall socio-economic conditions of Aboriginal groups.

The Department is continuing to take steps to engage Aboriginal peoples in the fisheries management process and to address land claims and treaty rights.

In 2003, DFO announced two new Aboriginal programs — the Aboriginal Aquatic Resource and Oceans Management (AAROM) program and the Aboriginal Inland Habitat Program (AIHP). The AAROM program is designed to provide Aboriginal groups, where DFO manages the fishery, with the capacity to participate effectively in the multi-stakeholder processes used for aquatic resources and oceans management. The AIHP will provide similar capacity building support to inland Aboriginal groups related to habitat management, where DFO is responsible for fish habitat. These two programs are intended to put in place the structures and expertise to support the engagement of Aboriginal groups in areas of DFO responsibility over the long term.

International co-operation

As the lead federal department possessing expertise in oceans and aquatic resources sciences, DFO works with the international scientific community to advance and share scientific knowledge. The Department also contributes to the work of the scientific advisory committees of a number of international organizations that Canada belongs to, such as the International Council for the Exploration of the Sea, the Northwest Atlantic Fisheries Organization, and the International Hydrographic Organization.

Fisheries resources inhabit both national and international waters, and the Government of Canada is committed to protecting and conserving the sustainable harvest of fisheries resources. To assist with this commitment, DFO promotes effective harvest management regimes in international waters to help achieve domestic objectives and to ensure equitable benefits from anadromous, straddling, highly migratory and transboundary fish stocks. It does so by advancing departmental sustainable development objectives bilaterally with foreign states and in international forums.

DFO also helps to develop more effective governance models for international fisheries management organizations to improve decision making and provide a solid base for enhanced fisheries organizations' monitoring, surveillance and enforcement roles to deal with foreign overfishing, flags of convenience vessels, and illegal, unreported and unregulated fishing.

Other aspects of the Department's mandate also involve co-operative efforts on an international scale. The *Oceans Act* has broadened DFO's role, requiring the Department to participate in international forums to promote stewardship and

sustainable development. To achieve greater coherence and less overlap in its international activities, the Department is now completing an International Action Plan and revising its International Business Development Strategy.

DFO provides secretariat services and expert advice on usage rights to the International St. Lawrence River Board of Control and is the Canadian Chief Delegate to the International Navigation Association. The Department also seeks to influence international standards and is involved with the International Association of Lighthouse Authorities, the International Association of Ports and Harbours, the International Association of Hydraulic Engineering and Research, and the International Maritime Organization. Those obligations that carry with them an international component within DFO's programs and activities include safety, security and environmental protection. This requires the Department to fulfil its response role for the International Conventions on Oil Pollution Preparedness, Response and Co-operation on Prevention of Pollution from Ships, and Safety of Life at Sea.

Working co-operatively with Transport Canada, DFO is also responsible for representing Canada on international bodies that address other operational and technical concerns, such as the International Maritime Satellite System and International Joint Commission. The Department uses these forums to influence international maritime rules. Also, it adopts appropriate resolutions, which allows international shippers to better understand and abide by the legislation and regulations when operating in Canadian waters.

The impact of technology

Emerging technologies are changing the way Canadians work and communicate in all facets of life, as well as their expectations of how the Government does business. Changing technology offers tremendous opportunities for DFO to be more efficient and effective in program delivery and to improve the efficacy of its decisions, based on better information.

New tools are beneficial for acquiring and analyzing information, and for improved information management and dissemination. For example, vessel monitoring systems help the Department to play a lead role in international and domestic efforts to sustain the world's aquatic resources. Electronic navigational charts, in conjunction with the Differential Global Positioning System (DGPS), allow mariners to plot their position in Canadian waters more accurately and to navigate more safely. The Automatic Identification System allows for increased surveillance of vessels, including "near real-time" identification of those vessels approaching and operating within the Exclusive Economic Zone. Increased computer literacy has led to expanded demands for real-time access to data from an increasing number of stakeholders.

The introduction of technological changes requires time and effort to integrate the emerging technologies into operations, obtain user acceptance and continue delivering the existing program.

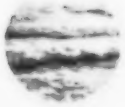

A comprehensive response to DFO's challenges

In today's tough fiscal environment, it is becoming increasingly difficult to maintain service levels and standards with current resources. Increasing and changing client demands, combined with increasing costs, make it necessary for the Department to continually evaluate and update its programs and services to deliver value for Canadians.

The Department is working to revitalize itself as a more dynamic organization capable of adapting to new circumstances, setting clear priorities, and developing innovative practices to ensure quality services and financial stability.

DFO was one of four departments to participate in the Expenditure and Management Review (EMR) process, announced by Treasury Board in 2003, to ensure better management of resources for maximum program results for Canadians. In December 2003, the Government of Canada announced a further extensive review of government spending and immediate measures to control costs to ensure that the Government has the flexibility to meet the priorities of Canadians. The Department will implement the recommendations from these reviews once approved by Treasury Board Ministers.

Departmental Assessment and Alignment Project

DFO has had a comprehensive Departmental Assessment and Alignment Project (DAAP) under way since November 2002 to assess all its policies, programs and activities. The Department is therefore well positioned to demonstrate its commitment to managing resources in a way that maximizes program results for Canadians building the Department that Canadians need now and in the future.

The fundamental aims of the DAAP are to:

- improve financial stability — enabling DFO to live within its means while addressing chronic financial pressures, identifying a permanent source of funds for contributing to government-wide reallocation, and generating financial flexibility to address new or higher priorities;
- modernize management practices — making DFO a leader in modern management;
- renew policies and programs — providing DFO with clearly defined priorities and well-aligned programs and services for Canadians.

The DAAP has been working to build on a number of reform initiatives undertaken in recent years, for example the Atlantic Fisheries Policy Review, Canada's Oceans

Strategy, Canadian Coast Guard Modernization and the Department's Aquaculture Policy Framework. The DAAP has involved every sector and region of the Department and has included drawing linkages between programs to build on synergies, combining efforts, and laying the groundwork for a renewed organization and Strategic Plan. In considering options for changing the way DFO does business, the emphasis has been on identifying internal efficiencies and improving service delivery, so that DFO programs respond to the needs of Canadians and are affordable within the resources currently at the Department's disposal.

As a result of the DAAP, DFO undertook a number of measures in 2003 to improve management practices and realize savings on internal operations for reallocation to program priorities. Funds were identified for DFO's $9 million contribution to the 2003 government-wide $1 billion reallocation exercise, and the DAAP helped to ensure the Department's effective participation in the 2003 federal EMR process. DFO is also well positioned to respond to the comprehensive analysis of expenditures in relation to program priorities that will be expected of all federal departments in 2004.

The DAAP has been a top priority for DFO. It has proceeded on an ambitious time line and concluded in 2004. When the DAAP and its assessment of policies, programs and expenditures has been completed, the focus will shift to the implementation of changes to improve operations and service delivery — including changes already started in 2003.

Human resources planning

DFO is taking significant steps to develop a culture of human resources (HR) planning, both to ensure that salary expenditures align with salary allocations and prepare the Department for HR Modernization. Historically, DFO has needed to respond quickly to crises and dynamic situations, leading to short-term staffing decisions that have created some budgetary pressures.

As the *Public Service Modernization Act* comes into force and creates the conditions for more strategic HR management, it will become increasingly important to ensure that the Department's HR decision making is guided by well-designed, longer term plans. To lay the groundwork for this shift, DFO implemented a department-wide staffing plan process in fall 2003.

Governance and performance measurement

Post-DAAP, DFO will focus on implementing a comprehensive management, policy and program renewal agenda. Change initiatives arising from the DAAP will be incorporated into an action framework that establishes priorities and management accountabilities for implementation over the short, medium and long term. The framework will include options for realigning resources with priorities, as well as

any adjustments to the Department's management and program delivery structures that may be required for more effective service delivery to Canadians.

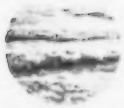

As well, the results of the DAAP will be situated within — and guided by — the Treasury Board of Canada Secretariat Management Accountability Framework (MAF), which describes standards for departments to adopt for achieving excellence in program outcomes. DFO remains committed to performance measurement and an appropriate process will be developed to assess the achievement of outcomes in relation to departmental priorities and the broader government agenda.

In line with this commitment to performance measurement, the Department will be implementing business intelligence tools to structure and facilitate the integration of data contained across various databases; developing frameworks to illustrate the link between the resources consumed and the results achieved: devising national Results-based Management and Accountability Frameworks (RMAFs) for each DFO programs; and publishing a national performance report for the CCG — the first in an ongoing series of reports dedicated to demonstrating results and ensuring transparency and accountability.

Strategic Plan renewal

In 2004–2005, DFO will develop and implement a renewed Strategic Plan to guide departmental policy and program priorities over the next three to five years. The Strategic Plan provides a framework of corporate objectives and strategic priorities to enable the Department to ensure that its programs and policies are focused toward the achievement of its corporate vision and mandate.

The findings of the DAAP will be integral to the Strategic Plan renewal process. In addition, the development of the Strategic Plan will be guided by an environmental scan highlighting drivers of change and opportunities, policy priorities of the Government of Canada, and a national fiscal priority to ensure that financial resources are targeted toward policies and programs that focus on results for Canadians.

The Department will also be developing and tabling a new Sustainable Development Strategy (SDS) in 2004–2005. In February 2004, federal departments and agencies tabled their third generation of SDSs. At this time, DFO elected to table a progress report on its 2001 SDS. The report, *Sustainable Development Strategy: Progress Report on 2001-2003 Strategy*, outlines progress on the 41 planned activities to which the Department committed in its 2001 SDS, and points the way toward DFO's new SDS.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_e.htm

The decision to table a progress report, made in consultation with the Office of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development (CESD), ensures that DFO's new SDS will be fully aligned with the policy and program priorities and outcomes of the renewed Strategic Plan. Strengthened by DFO's renewed

policy and program direction, the next SDS will set forth commitments that are consistent with DFO's vision to "work with Canadians to ensure the sustainable development and safe use of Canadian waters."

Strategic initiatives of the Canadian Coast Guard

The past year has been one of great change for the Canadian Coast Guard (CCG), starting in June 2003 when the Deputy Minister redefined the lines of authority and accountability with the regions and continuing with the December 12, 2003 announcement by Prime Minister Paul Martin that the CCG would operate as a special operating agency (SOA) within Fisheries and Oceans Canada. SOAs are operational organizations within existing departmental structures that are mainly involved in the delivery of services.

These changes provide an opportunity for the CCG to continue to work effectively and collaboratively with the Department and to further demonstrate that it is able to build a truly national, cohesive institution that has consistent practices and can deliver on its planned priorities in a financially responsible fashion. Details as to how this will affect both the CCG and DFO as a whole are yet to be determined.

In December 2003, it was also announced that Transport Canada would be responsible for the marine safety and security policy. Discussions have begun with Transport Canada to communicate the details, the impact on departmental business and implications of this announcement.

The Department will continue to make progress on its high-priority strategic initiatives, to become more effective as an organization and to gain efficiencies where possible. These initiatives, which evolved from Phase I of the Departmental Assessment and are being refined during the DAAP, are as follows: the Fleet Management Renewal Initiative, Fleet Modernization Initiative, Integrated Technical Support Strategy Project, Marine Aids Modernization, Lightkeeper Options Project, Marine Communications and Traffic Services Strategic Review Phase II, Marine Services Fees Strategy, Automatic Identification System, and Financial Management Framework.

Section 3 — Financial Overview

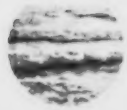

In this section:

- *Net planned spending* — *Page 20*

  Historical trends — *Page 20*
  The planning period 2004–2005 to 2006–07 — *Page 20*
  Strategic outcomes — *Page 22*

Net planned spending

Net planned spending for Fisheries and Oceans Canada for the 2004–2005 fiscal year totals $1,468.0 million.

Historical trends

Net planned spending, 1999–2000 to 2006–2007

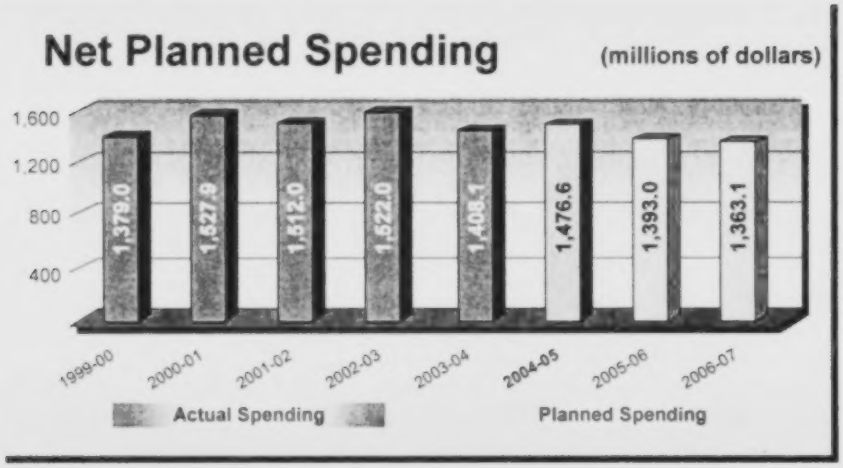

The planning period 2004–2005 to 2006–2007

The net planned spending figure of $1,468.0 million for 2004-2005 in the graph above reflects Main Estimates for Fisheries and Oceans Canada ($1,470.8 million) and a net reduction of $2.8 million for adjustments.

Table 3-1 presents information on planned spending for the coming three years. The first column presents actual spending for 2003–2004 and is based on Public Accounts. The lower portion of the table includes an adjustment to actual spending and reflects approvals received after the Main Estimates cut off date and will be included in subsequent Supplementary Estimates exercises.

The first adjustment, which occurs across all fiscal years, is the effect of the changes to government machinery announced on December 12th, 2003. Actual spending for 2003-2004 and planned spending for the upcoming three fiscal years have been reduced as a result of the Order in Council that transfers responsibility for those portions of the *Canada Shipping Act* and *Navigable Waters Protection Act* and associated regulations presently managed by the Canadian Coast Guard to Transport Canada.

Remaining adjustments, affecting the next three planning years, reflect future updates to reference levels.

Table 3-1: Departmental planned spending
(Main Estimates, net planned spending, and total cost of Program)

(in millions of dollars)	Actual Spending 2003-04	Planned Spending 2004-05	Planned Spending 2005-06	Planned Spending 2006-07
Marine Navigation Services	116.7	124.3	135.9	136.1
Marine Communications and Traffic Services	80.0	88.5	78.3	78.5
Icebreaking Operations	49.9	58.0	58.0	58.3
Rescue, Safety and Environmental Response	113.3	118.6	118.6	118.7
Fisheries and Oceans Science	173.9	167.9	167.5	161.8
Habitat Management and Environmental Science	92.7	89.6	88.9	88.7
Hydrography	34.1	31.2	30.7	31.0
Fisheries Management*	280.1	298.9	232.7	235.1
Harbours	97.8	91.5	86.5	86.5
Fleet Management	144.7	166.1	143.2	139.6
Policy and Internal Services*	283.3	283.4	258.3	262.9
Budgetary Main Estimates (gross)	1,466.5	1,518.0	1,398.6	1,397.2
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	-	-	-	-
Less: Respendable Revenue	41.0	47.2	47.2	47.2
Total Main Estimates	1,425.5	1,470.8	1,351.4	1,350.0
Adjustments **				
Effect of the December 12th announcements:				
Transfer to Transport Canada ***	(17.4)	(20.3)	(19.3)	(18.3)
TBS Planned Spending Adjustments for Planning Years:				
Fisheries Access Program	-	-	28.5	-
Marine Safety	-	11.4	4.6	1.4
Marine Security	-	-	3.8	-
Aboriginal Programming Framework	-	8.0	10.0	14.0
Automatic Identification System	-	(7.0)	3.0	7.0
Proceeds of Real Property Sales	-	2.3	-	-
Capital Carry Forward	-	0.3	-	-
Framework Agreements with Mi'kmaq and Maliseet, and Incremental Treaty Arrangements	-	0.2	0.2	0.2
Inuvialuit Final Agreement	-	0.1	0.1	0.1
Canada's Relationship with Metis Community - Powley's Interim Response from Supreme Court Decision	-	0.1	-	-
Contaminated Sites	-	1.3	2.6	2.3
Addressing Foreign Overfishing Outside Canada's 200 Mile Zone	-	12.0	-	-
Investing in Offshore Development	-	0.3	1.4	1.6
ACV Quebec Project	-	(11.5)	6.7	4.8
Total Adjustments	(17.4)	(2.8)	41.6	13.1
Net Planned Spending	1,408.1	1,468.0	1,393.0	1,363.1
Less: Non-Respendable Revenue	53.4	49.6	49.2	49.1
Plus: Cost of Services Received Without Charge	91.9	91.2	91.6	92.6
Net Cost of Program	1,446.6	1,509.6	1,435.4	1,406.6
Full Time Equivalents	10,600	10,400	10,200	10,200

* The Main Estimates by business line have been adjusted for the three planning years. Fisheries Management has increased by $3.1 million in 2004-05 and by $4.3 million in 2005-06 and 2006-07 while Policy and Internal Services has been reduced by the same amounts. This is to provide an accurate reflection of the Department's business lines in light of a reduction taken for the Government-Wide Reallocation exercise.

** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Annual Reference Level Update (ARLU) exercise.

*** The amounts showing for the transfer of DFO marine functions to Transport Canada include direct costs only. These numbers are not final as the MOU is not yet signed.

Full-time equivalents (FTEs) reflect the human resources that the Department uses to deliver its programs and services. This number is based on a calculation that considers full-time, part-time, term and casual employment, and other factors such as job sharing. While the Department is no longer required by central agencies to formally control the number of FTEs it uses, it will introduce internal FTE tracking for 2004-2005 and 2005-2006 to ensure that salary expenditures come into line with salary budgets and to foster a culture of longer-term HR planning which is well-integrated with business planning.

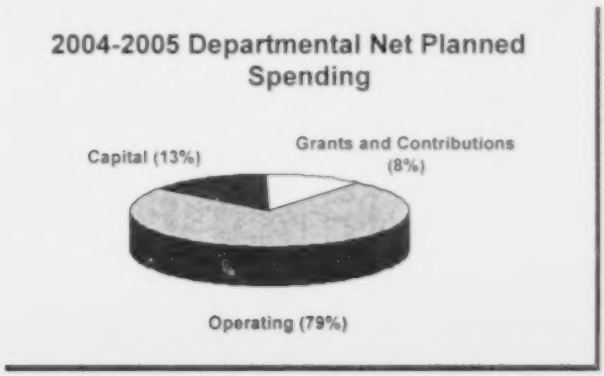

Strategic outcomes

The Department manages its resources to deliver five strategic outcomes. The chart below shows how departmental resources for 2004–2005 are allocated across these strategic outcomes.

To focus on benefits to Canadians, this document has been structured by strategic outcome rather than by business line. The financial systems currently in place do not report a precise allocation of resources to strategic outcomes. More detailed information on the resources associated with each business line is presented in Section 7.

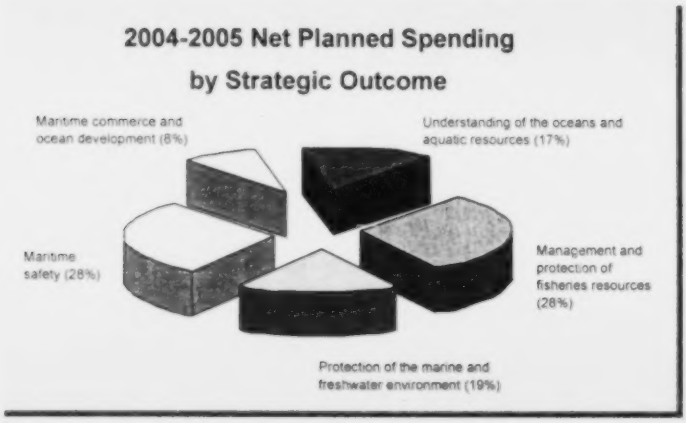

The following table provides an approximation of business line resources by strategic outcome for the 2004–2005 fiscal year.

Figures provided for business lines represent Net Planned Spending (gross planned spending minus respendable revenues) and consequently are different from the figures shown in Table 3-1, which provides gross budgetary Main Estimates for each business line. The figures provided below show the effects of respendable revenues of $47.2 million and a net reduction of $2.8 million for adjustments. The departmental total for Net Planned Spending remains identical in both tables.

Table 3-2: Net planned spending by strategic outcome, business line, and accountability for 2004–2005

Business Line (millions of dollars)	Total $	Departmental Strategic Outcome: Management and protection of fisheries resources	Protection of marine and freshwater environment	Maritime safety	Maritime commerce and ocean development	Understanding of the oceans and aquatic resources	Accountability	Total $
Marine Navigation Services	87.1	13.3	161.2	233.2	72.4	5.0	ADM, Marine Services/ Commissioner, Canadian Coast Guard	485.1
Marine Communications and Traffic Services	92.7							
Icebreaking Operations	44.2							
Rescue, Safety and Environmental Response	106.5							
Fleet Management	154.6							
Fisheries and Oceans Science	168.2	-	-	31.2	-	168.2	ADM, Science	199.4
Hydrography	31.2							
Habitat Management and Environmental Science*	89.1	-	66.7	-	-	22.4	ADM, Science	22.4
							ADM, Oceans	66.7
Fisheries Management	319.3	319.3	-	-	-	-	ADM, Fisheries Management	319.3
Harbours	91.5	-	1.0	67.5	23.0	-	ADM, Human Resources and Corporate Services	91.5
Policy and Internal Services**	283.6	79.7	54.8	79.5	22.8	46.8	ADM, Human Resources and Corporate Services ADM, Policy	283.6
Total $	1,468.0	412.3	283.7	411.4	118.2	242.4		

Notes:

* The Environmental Science component of the Habitat Management and Environmental Science business line is shown under the responsibility of ADM, Science as a result of the 2002 consolidation of the Department's scientific program.

** The resources allocated to Policy and Internal Services include $4.5 million for CCG college and $100.6 million for Real Property and Environmental Coordination.

Section 4 — Departmental Plans and Priorities by Strategic Outcome

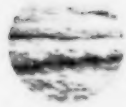

In this section:

- *Continuing to serve Canadians: A summary of priorities* — *Page 26*
- *Supporting all strategic outcomes: DFO's fleet* — *Page 28*
- *Management and protection of fisheries resources* — *Page 29*
- *Protection of the marine and freshwater environment* — *Page 37*
- *Maritime safety* — *Page 43*
- *Maritime commerce and ocean development* — *Page 47*
- *Understanding of the oceans and aquatic resources* — *Page 53*

Continuing to serve Canadians: A summary of priorities

The Department of Fisheries and Oceans (DFO) is examining its business, the resources that are required to deliver its mandate, and the way benefits are delivered to Canadians. DFO must continue to support the key benefits it provides to Canadians through this time of transition. In short, the Department must focus on business as usual — and continue to do it in an efficient and effective manner: to protect the fisheries resource, aquatic environment, and public safety while ensuring efficient vessel traffic and marine services that are responsive to the needs of Canadians in a global economy.

Most of DFO's priorities are interconnected and serve to further the delivery of more than one strategic outcome. Table 4-1 provides a summary of the key priorities that are linked to each strategic outcome.

Table 4-1: Departmental Plans and Priorities by Strategic Outcome

Strategic Outcome	Summary of Priorities for 2004–2005	Type of Priority
Management and protection of fisheries resources ($412.3 million)	DFO will — • Continue to ensure that its governance frameworks reflect the requirements of today's fisheries ($139.8 million) • Continue to strengthen its relationship with Aboriginal peoples ($123.3 million) • Continue to advance conservation through its international activities ($22.1 million) • Continue to modernize operations through the Fisheries Management Renewal Initiative ($7.2 million) • Other ($119.9 million)* * Support of management and protection of fisheries resources ($79.7 million), Salmonid Enhancement Program ($26.3 million), Canadian Coast Guard (CCG) support to the Fisheries Management Program ($13.3 million), Special Capacity Reduction Program ($0.6 million)	Ongoing Ongoing Ongoing Ongoing
Protection of the marine and freshwater environment ($283.7 million)	DFO will — • Continue to enhance the conservation, restoration, and development of marine and freshwater fish habitat through consistent application of the Fish Habitat Management Program ($48.7 million) • Continue to conserve and sustainably develop Canada's oceans through its progress on Canada's Oceans Strategy ($134.3 million) • Continue to conserve and sustainably develop Canada's oceans through its progress on international co-ordination ($2.0 million)	Ongoing Ongoing Ongoing

Strategic Outcome	Summary of Priorities for 2004–2005	Type of Priority
	• Continue to act as the lead federal response agency to ensure an appropriate response to marine spills in waters under Canadian jurisdiction ($42.9 million) • Other ($55.8 million)* * Support of protection of the marine and freshwater environment ($54.8 million), Harbours ($1.0 million)	Ongoing
Maritime safety ($411.4 million)	DFO will — • Continue to ensure safe and accessible waterways ($223.2 million) • Continue to enhance maritime safety through its ongoing modernization initiatives ($10.0 million) • Continue to provide high-quality hydrographic information ($31.2 million) • Other ($147.0 million)* * Support of maritime safety ($79.5 million), Harbours ($67.5 million)	 Ongoing Ongoing Ongoing
Maritime commerce and ocean development ($118.2 million)	DFO will — • Continue to facilitate commercial activity through the provision of efficient and accessible waterways ($72.4 million) • Continue to advance Canada's international trade agenda ($1.1 million) • Continue to manage and research the issues surrounding the development of a responsible, sustainable aquaculture industry ($21.7 million) • Continue to develop a long-term agreement with industry with respect to marine services fees on navigation services (nil – less than $1.0 million) • Other ($23.0 million)* * Harbours ($23.0 million), support of maritime commerce	 Ongoing Ongoing Ongoing Ongoing
Understanding of the oceans and aquatic resources ($242.4 million)	DFO will — • Continue to support its strategic outcomes through the provision of high-quality, timely new knowledge, products and scientific advice ($190.6 million) • Begin implementation of selected realignment initiatives identified through the assessment of the Science Program to ensure alignment of knowledge requirements with departmental and government-wide priorities (cost to be determined based on future realignment decisions) • Other ($51.8 million)* * Support of understanding of the oceans and aquatic resources ($46.8 million), CCG support of the Science Program ($5.0 million)	 Ongoing Previous

Supporting all strategic outcomes: DFO's Fleet

http://www.ccg-gcc.gc.ca/fleet-flotte/main_e.htm

DFO's Fleet is a system consisting of the professionals, organizational structures, assets and equipment necessary for it to remain effective and operationally ready to deliver core marine services to Canadians. The Fleet provides sea and air support to all five of the Department's strategic outcomes by acquiring, maintaining and scheduling the Department's fleets. In its role as the Government of Canada's civilian marine fleet, it also supports other government departments as per Treasury Board cost recovery policies. A sustainable Canadian Coast Guard (CCG) and a reliable, operationally ready civilian marine fleet are cornerstones in marine service delivery. They are also essential to the Government's delivery on its safety, security and sovereignty responsibilities.

Integrated Technical Support Strategy Project

This project will instil the principles of Modern Comptrollership in the management of the CCG's asset base. The objectives of the project, to be realized over the next four years, include the implementation of a Life Cycle Materiel Management System, implementation of a Technical Business Management System, and fulfilment of asset reliability and availability targets (as established by Marine Programs, Fleet Operations and other DFO clients) at a minimum life cycle cost.

The DFO Fleet has undergone significant changes in past years. In the face of those changes, Fleet is taking steps to facilitate the route toward its more effective management through the following two top priorities: the Fleet Management Renewal Initiative and Fleet Modernization.

Fleet, through the Fleet Management Renewal Initiative, is continuing to modernize the way in which it is operated, managed and funded. It is anticipated that improvements in the management of the Fleet will be achieved through a series of processes and frameworks aimed at enhancing management practices. Key deliverables will include an organizational structure and accountability; effective financial planning and control; improved management practices, service levels and performance measurement; and improved human resources management, stewardship reporting, information management and departmental oversight. Its successful implementation, by the end of 2004–2005, will ensure that the Department remains compliant with the recommendations set out by the Office of the Auditor General in December 2000.

It is critical that the Department rebuild and restructure its asset base due to rust-out, technological obsolescence and insufficient reinvestment. The Fleet Modernization initiative was launched in 2001 to review fleet requirements, anticipated funding levels and current fleet capacity, as well as to develop and present a business case in 2004 for new, ongoing and increased capital funding levels for CCG vessels. Recognizing that asset refurbishment of the CCG is one of DFO's top priorities, the 2003 federal Budget announced that up to $47.3 million per year would be allocated to the CCG for new capital funding. Treasury Board approval has been received to access these funds and advance CCG's capital plan.

Management and protection of fisheries resources

Conservation of Canada's fisheries resources	Sustainable utilization of Canada's fisheries resources	Environmental and economic stability in the fisheries

Context: What's involved?

Day-to-day operations and activities account for the majority of the Department's resources used to support the management and protection of fisheries resources and related current priorities. To support this strategic outcome, DFO:

- fosters the protection, conservation and sustainable use of fisheries resources;
- provides for the fair allocation and distribution of fisheries resources among appropriate users;
- manages surveillance and enforcement programs in support of the *Fisheries Act* and the *Coastal Fisheries Protection Act*;
- ensures that Aboriginal and treaty rights are addressed in the formulation and implementation of fisheries management policies, plans and programs;
- conducts international negotiations to advance conservation of and assert Canadian interests in internationally managed fish stocks;
- supports the protection of wild salmon stocks in the Pacific and the enhancement of biodiversity, consistent with current conservation policies;
- ensures implementation of the *Species at Risk Act* and that its requirements are reflected in the Department's management plans.

During the current planning period, DFO will continue to provide these services, while moving forward on the implementation of a strategic renewal agenda with outcomes that are expected to include fundamental changes to departmental relationships with client groups as well as institutional reforms.

The Department supports the development of policies and programs for the management and protection of fisheries resources. Conservation and sustainable use of the resource require an understanding of the contribution that the use — and the management measures that guide the use — makes to the economic and social fabric of Canada. The Department identifies emerging economic and social issues related to fisheries management and the conservation of the resource. It also conducts specialized policy research and economic analysis to improve

understanding and decision making, for the benefit of Canadians and protection of the resource.

To support the management and protection of fisheries resources, the Department will focus on the following four key priorities throughout 2004–2005:

DFO will continue to ensure that its governance frameworks reflect the requirements of today's fisheries

To deliver the programs and services needed to ensure the sustainable use of the fisheries resource for future generations of Canadians, DFO must continue the reform of fisheries management policies that was initiated in the late 1990s. These renewal efforts in the areas of policy and governance frameworks are designed to both direct operational change and address the Department's legal obligations to Aboriginal peoples. In the current planning period, DFO will continue to advance the National Policy Framework, the Atlantic Fisheries Policy Review, Pacific New Directions, and Aboriginal policy and governance.

The **National Policy Framework** was initiated in 2001 to serve as an overarching set of policy principles for fisheries management in Canada. This framework will inform regionally and locally based initiatives and outline future directions for fisheries management in Canada. This initiative is integral to DFO's policy work in the areas discussed below (Atlantic Fisheries Policy Review, Pacific New Directions and Aboriginal policy), as well as to other broad fisheries issues. The timeframe for the development of the National Policy Framework is also linked to the successful completion of these policy efforts.

The **Atlantic Fisheries Policy Review** was initiated in 1999. Its objectives are to build a consistent and cohesive policy framework for the management of Canada's East Coast fish stocks, clarify direction where goals conflict with one another, and commit to principles that will guide fisheries management decision making over the long term.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa/home_e.htm

Phase I of this review will conclude with the release of a new policy framework in 2004. Following this, Phase II of the initiative will involve implementation of the new framework, part of which has been accelerated by the Independent Panel on Access Criteria. The Minister's formal response to the panel's recommendations was released in November 2002. In December 2003, a discussion document, entitled *Preserving the Independence of the Inshore Fleet in Canada's Atlantic Fisheries*, was released and widely distributed throughout Atlantic Canada, Quebec and Nunavut. This document formed the basis for public consultations that were held in January 2004 in those regions. In the coming months, a summary of comments received will be posted and the Department will finalize and release *Guidelines for the Application of the Owner-Operator and Fleet Separation Policies*.

The **Pacific New Directions** initiative was undertaken in the late 1990s to clarify policy direction for Pacific salmon fisheries. The policies developed through

this initiative reflect the principles of the promotion of conservation-based fisheries, community-based stewardship initiatives, restoration and enhancement work for fish habitat, and an improvement in consultation processes to ensure that all parties can participate in fisheries management decision making. The policy on wild salmon, slated for completion in fall 2003, has been deferred to 2004. More broadly, and to ensure an integrated and economically viable Pacific fisheries sector, a two-member task group will is exploring fishery arrangements that will bring greater clarity to all participants in a "post-treaty era."

The **Aboriginal Fisheries Strategy (AFS)** was introduced in 1992, mainly to assist in managing fisheries in a manner consistent with the *Sparrow* decision of the Supreme Court of Canada. This decision affirmed an Aboriginal right to fish for food, social and ceremonial purposes. Under the AFS, the Department negotiates fisheries agreements with First Nations for the management of their food, social and ceremonial harvest. Most of these agreements also provide funding to support First Nations participation in stock assessment, monitoring, enforcement and habitat enhancement. The AFS also provides commercial fisheries opportunities through the Allocation Transfer Program.

In July 2003, the B.C. Provincial Court — in the case of R.v. Kapp (Kapp) — found that the Pilot Sales fisheries under the AFS were discriminatory under Section 15 (the equality rights provision) of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The Pilot Sales fisheries provided a limited sale of fish for some First Nations in British Columbia. Following the decision, the Department terminated existing agreements for 2003, in accordance with the provisions of those agreements, and discontinued negotiations on other Pilot Sales fisheries for 2003.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/fish_man/afs_e.htm

DFO is now working to establish a new Aboriginal commercial fisheries framework that would see commercial opportunities for First Nations within an integrated fisheries management framework in 2004–2005.

The ***Species at Risk Act*** (SARA) will require the development of recovery plans and prohibitions on killing, harming or harassing legally listed species (e.g., leatherback turtles and wolffish, which are currently listed, and Cultus and Sakinaw Lake sockeye, which are candidates for listing). The Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada has assessed 2GH, 2J3KL and 3NO cod as endangered, and 3Pn4Rs and 3Ps cod as threatened. If these cod stocks are added to the legal list created under SARA, the preparation of recovery strategies and action plans will be required.

The legal listing of species may be challenging for fisheries management as it may have an impact on the harvest of many other non-listed species (i.e., bycatch restrictions or harvest prohibitions on listed species may severely restrict harvests of non-listed species), resulting in significant economic and social consequences for fishing communities. As more species are listed, DFO's response needs to be more comprehensive and co-ordinated, especially in the areas of management,

enforcement, consultation and administration. An effective response to SARA will include the adoption of ecosystem-based and precautionary approaches.

SARA must also be viewed in an Aboriginal context. Aboriginal groups need to be involved in the processes for listing aquatic species and developing and implementing recovery strategies. They must also be fully informed of the implications that listing may have on their fishing activities — in particular fishing for food, social and ceremonial purposes under the AFS; access to commercial fisheries under the AFS and under the *Marshall* response initiative; and fisheries access provided under comprehensive land claim agreements.

DFO will continue to strengthen its relationship with Aboriginal peoples

Assisting Aboriginal people to obtain the capacity to participate more effectively in the multi-stakeholders processes used for aquatic resources and oceans management will help to avoid separate management solitudes. Building their capacity to take advantage of opportunities to participate in commercial fisheries and aquaculture development will contribute to the broader government agenda of improving the overall socio-economic conditions of Aboriginal groups.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/home-accueil_e.htm

The Department is continuing to take steps to engage Aboriginal peoples in the fisheries management process and to address land claim and treaty rights. Regarding the *Marshall* decision, for example, DFO has signed long-term fisheries agreements with a majority of the 34 First Nations affected by the decision. These agreements both provide Aboriginal communities with increased access to commercial fisheries and equip them for success through arrangements involving capacity building and training. The target for signing fisheries agreements with the remaining First Nations was March 31, 2004, and the target for delivering on commitments within the agreements is March 31, 2006.

The goals of achieving an orderly fishery and of reconciling Aboriginal and treaty rights require that DFO participate fully in land claims negotiations. On the West Coast, new treaty processes may lead to more interim fisheries agreements with First Nations: this year, DFO expects to reach a treaty agreement with the Snuneymuxw First Nation. The Department also expects to conclude agreements this year with the Tlicho (Dogrib) First Nation, in the North, and the Labrador Inuit Association on the East Coast.

In July 2003, Canada (DFO) and British Columbia established the B.C. Joint Task Group on the Post Treaty Fishery to provide recommendations on post-treaty integrated fisheries management. Consultation is a key element of this initiative. The Joint Task Group will seek input from a variety of commercial and recreational fishing representatives and First Nations organizations, including the B.C. Aboriginal Fisheries Commission. The Department is working with the B.C. First Nations Summit and the B.C. Aboriginal Fisheries Commission on a related

process that will enable Aboriginal groups and First Nations to participate in the process as well.

On October 9, 2003, DFO announced two new Aboriginal programs — the Aboriginal Aquatic Resource and Oceans Management (AAROM) program and the Aboriginal Inland Habitat Program (AIHP). The AAROM program is designed to provide Aboriginal groups, where DFO manages the fishery, with the capacity to participate effectively in the multi-stakeholder processes used for aquatic resources and oceans management. The AIHP will also provide capacity building support to inland Aboriginal groups related to habitat management, where DFO is responsible for fish habitat.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_e.htm

The programs are intended to put in place the structures and expertise to support the engagement of Aboriginal groups in areas of DFO responsibility over the long term. They recognize that DFO's relationship with Aboriginal groups is evolving (fisheries joint stewardship and Oceans Integrated Management) and expanding (*Canadian Environmental Assessment Act, Species at Risk Act* and a presence inland related to habitat). At the same time, these groups desire a greater role in the decisions that affect them.

In 2003–2004, DFO sought Aboriginal input into the design and implementation of the AAROM program.

DFO will continue to advance conservation through its international activities

The Department's international activities play a major role in Canada's capacity to manage and protect its fisheries resources. In the current planning period, DFO will focus on advancing international fisheries agreements, policies and instruments.

One step in this regard will be the promotion of increased membership in the *United Nations Fisheries Agreement*, which is a framework agreement for the effective conservation and management of straddling and highly migratory fish stocks on the high seas. Canada continues to work toward full and effective implementation of the Agreement, which involves the adoption of its principles, rights and obligations domestically, regionally and globally.

Another step is to improve the effectiveness of conservation measures and the overall level of compliance for vessels participating in fisheries managed by the North Atlantic Fisheries Organization (NAFO). This organization consists of 18 contracting parties and is the forum for international co-operation in scientific research, as well as in the conservation and management of groundfish and shrimp resources in the high seas of the Northwest Atlantic Ocean outside Canada's 200 nautical-mile limit.

While there have been significant improvements in NAFO's conservation and enforcement efforts, wilful non-compliance with the organization's management

measures is increasing among certain contracting parties. There is growing pressure for Canada to take tougher action and to address the deficiencies in NAFO. However, the solutions proposed, such as extending the Canadian fisheries jurisdiction, are inconsistent with international law and cannot be advanced in the short term.

Canada is committed to fixing these problems and to working constructively with all NAFO contracting parties to improve this international organization and its performance. DFO will therefore continue to participate actively in negotiations and to advocate the effective and efficient administration of international treaties and agreements affecting the conservation and allocation of straddling, highly migratory and transboundary fish stocks.

On December 9, 2003, DFO announced amendments to the *Coastal Fisheries Protection Regulations*, which will enable Canada to better control and manage the activities of foreign fishing vessels in Canadian waters and ports. The key amendment is the removal of the list of eligible countries from the Regulations and the inclusion of criteria for granting access to individual foreign fishing vessels. Based on these criteria, DFO will list those countries that have good fisheries relations with Canada and whose vessels could be granted access. The Department will then set up a process for including vessels or countries on that list.

DFO will continue to modernize operations through the Fisheries Management Renewal Initiative

A number of initiatives are under way to modernize Canada's fisheries management programs and practices. In the current planning period, DFO will continue to implement Objectives-Based Fisheries Management (OBFM), a structured, systematic and inclusive approach to fisheries management. Under this approach, resource users and the Department work together to develop clear, measurable, long-term fisheries management objectives for each individual fishery.

OBFM provides a framework for quantifying fisheries management objectives and risk analysis processes. This makes possible the development of management strategies designed to manage risks effectively and to achieve specific objectives. OBFM also tracks the progress made in achieving objectives through a formal process of performance measurement and post-season analysis.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_e.htm

The Department will continue to update Integrated Fisheries Management Plans both to incorporate new interests into the fisheries management planning process and to adopt an ecosystem-based approach to resource management. As part of this process, there will be a need to migrate from mere data collection to improved information management as well as to focus increasingly on promoting knowledge management as a fundamental departmental resource.

DFO will also continue to:

- ensure transparent and fair licensing and allocation decisions;

- establish strong working relationships with stakeholders to achieve shared responsibility and accountability for resource stewardship;
- evaluate the potential of new technologies and surveillance equipment to enhance the effectiveness of the existing monitoring, control and surveillance program;
- focus on using technologies to capture data at source and create an integrated information management system to strengthen the Department's decision support system. Examples include the expansion of vessel monitoring, the introduction of speech for data collection, and improved field access to and collection of data by field staff;
- enhance service to Canadians through expanded use of electronic access, e.g., for licensing.

DFO will assess its progress toward these priorities

The Department will evaluate its progress toward these priorities through established internal monitoring mechanisms, including setting criteria to evaluate progress on key business plan priorities. The Department will also continue to develop and apply performance measures to specific initiatives that support the delivery of its priorities. For example, once performance measures have been established, they will become — with the post-season evaluation criteria DFO already uses — an integral part of Integrated Fisheries Management Plans.

The Department will also continue to work with the provinces and territories, the fishing industry, First Nations and other Aboriginal people, environmental groups, communities and other stakeholders to ensure collectively that strategic challenges are met.

Any shift in the Department's resource base would compromise its ability to carry out the four key priorities described above.

Management and protection of fisheries resources: How does it happen?

Protection of the marine and freshwater environment

Conservation and sustainable development of Canada's oceans	Responsible environmental stewardship of marine resources	Protection, restoration and development of marine and freshwater habitat

Context: What's involved?

Protection of Canada's marine and freshwater environment is central to the Government's commitments to Canada's oceans, environmental and habitat protection, safe navigation, fisheries management and the health of aquatic species. Canada's oceans, lakes and waterways have become busy places and its aquatic resources are an integral component of the Canadian economy. DFO supports the protection of the marine and freshwater environment pursuant to the *Fisheries Act* (mainly Section 35) and the *Oceans Act*.

Day-to-day operations and activities account for the majority of departmental resources used to achieve this strategic outcome. These activities are crucial to the sustainable management of the marine and freshwater environment, as well as to the current priorities related to the conservation and protection of fisheries resources, fish habitat and navigation. To support this strategic outcome, DFO:

- administers and enforces the fish habitat protection provisions of the *Fisheries Act;*
- assesses the environmental impacts of certain projects under the *Canadian Environmental Assessment Act;*
- strives to ensure that all harbours under its jurisdiction meet environmental standards;
- continues to act as the lead federal response agency to ensure an appropriate response to marine spills in waters under Canadian jurisdiction;
- provides vessel screening, communications, traffic and information services to support the safe and efficient movement of vessels within Canada's areas of responsibility;
- reduces the risk of flooding within the St. Lawrence River waterway by providing an effective ice management program, thereby minimizing damage to vessels and reducing environmental damage;
- administers the *Oceans Act,* including developing ecosystem-based management approaches to the conservation and protection of the marine

environment, designating Marine Protected Areas, and developing regulations, guidelines and standards for the protection of marine environmental quality;

- as the lead federal response agency, ensures that there is an appropriate response to marine spills and maintains a response capacity as part of its contribution to the Canadian Marine Spill Response Regime. Through preparedness, monitoring and responding, DFO takes measures to improve and enhance its effectiveness to minimize the impact of marine pollution incidents and reduce environmental damage;

- assesses current and potential impacts of climate change on the freshwater and marine environment, and works with other federal departments and agencies to identify mitigation and adaptation approaches.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_e.htm

DFO will continue to provide the above services during the current planning period.

To support the protection of the marine and freshwater environment, the Department will focus on the following four key priorities for 2004–2005.

DFO will continue to enhance the protection, restoration, and development of marine and freshwater fish habitat in the context of sustainable development

Through its Departmental Assessment and Alignment Project (DAAP), DFO has developed three key change initiatives: Risk Management Frameworks, Innovative Approaches to Regulation and Integrated Management. These initiatives support practical and affordable policy and programs (smart regulations) within the ongoing DFO priority of protecting, restoring and developing marine and freshwater habitats.

Risk management frameworks

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/index_e.asp

National risk management frameworks will support innovative approaches to regulation and integrated management. The frameworks will create a more structured, transparent and consistent approach to setting priorities where there are growing program demands and limited resources. The Department's efforts will be focused on activities that constitute a greater threat to habitat and aquatic ecosystems, on critical and sensitive habitats, through Integrated Management programs and the establishment of Marine Protected Areas (MPAs). Some key priorities/targets in support of risk management include the development of decision making tools, best practices guides and performance measurement systems.

Innovative approaches to regulation

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_e.htm

This initiative promotes increased program effectiveness and efficiency within the *Fisheries Act* and the *Oceans Act*. Key areas of work for 2004–2005 include streamlining the existing referral process for low impact projects, continuing to

develop partnerships and other collaborative arrangements, and ensuring consistent national program delivery.

Streamlining the referral process will include:

- development of tools and training guidelines for staff, in consultation with provinces and territories and industry stakeholders;
- proactive client education/communication.

Partnership and other collaborative arrangements will include the following:

- completion of the development of formal agreements with key sectors (e.g., energy and provincial and territorial governments);
- implementation of the habitat component of the Aboriginal Aquatic Resource and Oceans Management Program and Aboriginal Inland Habitat Program;
- development of new business practices and institutional mechanisms within regions, to increase collaborative planning and program delivery;
- increased collaboration in Integrated Management for coastal areas.

Ensuring consistent national program delivery will require:

- an expanded national habitat training program and redesigned courses to reflect risk management frameworks and the smart regulation agenda;
- development of new governance models aimed at consistency and timeliness;
- improved efficiency and effectiveness of training opportunities;
- refinements to the Results-based Management and Accountability Framework (RMAF) performance indicators.

Integrated Management is discussed in the following key priority.

DFO will continue to conserve and sustainably develop Canada's oceans through its progress on Canada's Oceans Strategy

Canada's oceans and freshwater resources are under enormous pressure: declining fish populations, habitat degradation, species at risk, pollution and climate change are but some of the challenges. At the same time, these resources are critical to Canada's current and future economic prosperity.

Canada's growing and increasingly diverse oceans economy is currently valued at over $20 billion, with considerable potential for growth in areas such as offshore oil and gas, and oceans technologies. Across the country, industries such as forestry, mining, hydro-electric power generation and agriculture — major drivers of the Canadian economy — operate in or around Canada's aquatic environment. These resources are important to Canadians not only from an economic perspective but also in terms of culture, recreation, environment and human health.

The *Oceans Act* provides the Minister of Fisheries and Oceans with the mandate to lead on managing Canada's oceans through three key programs: Integrated Management planning, MPAs and Marine Environmental Quality guidelines.

http://www.cos-soc.gc.ca/dir/cos-soc_e.asp

The Minister's ability to deliver on the Integrated Management mandate is further strengthened by existing legislative instruments that fall within DFO's responsibility, including the *Fisheries Act* and *Species at Risk Act*, as it applies to aquatic species. In addition, the *Oceans Act* requires the Minister to develop and implement, in collaboration with others, a national oceans management strategy based upon three guiding principles: sustainable development, Integrated Management and the precautionary approach. To meet this legislative requirement, the Government of Canada released Canada's Oceans Strategy in 2002. The Strategy represents the Government's vision and direction for modern oceans management, with the overarching goal to ensure healthy, safe and prosperous oceans for the benefit of current and future generations of Canadians.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/im-gi/index_e.asp

Integrated Management is a spatially based planning process that results in the endorsement by regulators, stakeholders and interested parties of an Integrated Management plan for a specific planning area. Integrated Management acts as a vehicle for planning and delivering a broad range of DFO responsibilities within defined oceans and coastal management areas. Immediate priority activities are focused on Large Oceans Management Areas: the Scotian Shelf, Gulf of St. Lawrence, Beaufort Sea and North-Central Coast of British Columbia.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_e.htm

As a valuable conservation and protection tool, **Marine Protected Areas** contribute to the overall health and viability of our marine and coastal environments and help to address widespread global conservation concerns. Under Section 35 (1) of the *Oceans Act*, MPAs can be established to conserve and protect critical fisheries, marine mammals and their habitats, endangered marine species, unique features and areas of high biological productivity or diversity. MPAs allow for much broader protection of the marine environment than fisheries closures do, and they allow for the management of all activities impacting on the environment. To date, 12 Areas of Interest have been identified, involving all three of Canada's coasts. In March 2003, the Endeavour Hydrothermal Vents were designated as Canada's first MPA under the *Oceans Act*.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/meg-gmm/index_e.asp

One of the distinguishing aspects of Canada's approach to oceans management is its focus on ecosystem-based management, which signifies that oceans-based activities are managed consistently against a backdrop of ecosystem considerations and given effect through the Integrated Management process. **Marine Environmental Quality** elements are built into MPA and Integrated Management Plans and may become a key regulatory force for giving effect to many required management actions arising from the Integrated Management or MPA planning processes.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_e.htm

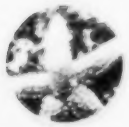

DFO will continue to conserve and sustainably develop Canada's oceans through its progress on international co-ordination

The capacity to support Canada's domestic interests through international oceans leadership depends on having a strategic framework to guide the Department in setting priorities and carrying out its international activities. The DFO International Strategy provides this guidance to the Department, and ensuring that it remains timely and effective will provide Canadians with better value for money in international programming and more effective international leadership.

In 2004-2005, DFO will focus on developing options and a strategy to address foreign overfishing outside Canada's 200 mile limit by working with European and other international partners to strengthen the international governance regime. Aligned with this, the Department will also complete a National Plan of Action to Prevent, Deter, and Eliminate Illegal, Unreported, and Unregulated Fishing as part of its international commitments.

Following on Canada's ratification in 2003 of the United Nations Convention on the Law of the Sea (UNCLOS), the Department will work with partners to advance Canada's interests in international oceans governance through institutions such as the United Nations Informal Consultative Process on Oceans and the Law of the Sea, and the meeting of States Parties to Law of the Sea. DFO, in cooperation with Natural Resources Canada, will also commence mapping of the seabed beyond Canada's 200 mile Exclusive Economic Zone in preparation for delimiting the outer extent of Canada's jurisdiction over the continental shelf under UNCLOS.

DFO will continue to act as the lead federal response agency in maintaining a response capacity as part of its contributions to the Canadian Marine Spill Response Regime

As the lead federal response agency DFO will continue to ensure an appropriate response to marine spills in waters under Canadian jurisdiction. This will ensure effective and appropriate response to all marine-pollution incidents. The Department will also continue to support its partners to improve or develop effective measures to address illegal discharges of oil from ships. DFO maintains its own response capacity as part of its contribution to the Canadian Marine Spill Response Regime.

Protection of the marine and freshwater environment: How does it happen?

What's involved?

- Administering the fish-habitat protection provisions of the *Fisheries Act*
- Establishing Marine Environmental Quality standards, Integrated Management Plans and Marine Protected Areas
- Assessing environmental impacts of projects as per the *Canadian Environmental Assessment Act*
- Maintaining safe harbours
- Maintaining waterways and safety information for mariners
- Responding to marine pollution incidents

Lead business lines:

- **Habitat Management and Environmental Science***
- **Marine Navigation Services**
- **Marine Communications and Traffic Services**
- **Icebreaking Operations**
- **Rescue, Safety and Environmental Response**

Supporting business lines:

- Fisheries and Oceans Science
- Fleet Management
- Hydrography
- Fisheries Management
- Harbours
- Policy and Internal Services

Who's involved?

- Affected Aboriginal organizations
- Boating associations
- Canadian Marine Advisory Council
- Canadian Coast Guard Auxiliaries
- Coastal communities
- Cottage associations
- First Nations
- Industry associations
- Maritime industry
- Minister's Advisory Council on Oceans
- Provinces, territories and municipalities
- Schools
- Tourism operators
- United States Coast Guard
- Other federal government departments and agencies, including National Defence, Parks Canada, Transport Canada, Foreign Affairs Canada and International Trade Canada
- Harbour Authorities

What are DFO's priorities?

- To continue to enhance the conservation, restoration and development of marine and freshwater fish habitat through consistent application of the Fish Habitat Management Program
- To continue to conserve and sustainably develop Canada's oceans through its progress on Canada's Oceans Strategy
- To continue to conserve and sustainably develop Canada's oceans through its progress on international co-ordination
- To continue to act as the lead federal response agency to ensure an appropriate response to marine spills

Contributing to:

Conservation and sustainable development of Canada's oceans

Responsible environmental stewardship of marine resources

Protection, restoration and development of marine and freshwater habitat

Providing Canadians with:

Protection of the marine and freshwater environment

* The habitat management component of this business line has a lead role, the environmental science component a support role.

Maritime safety

Safe and efficient movement of marine traffic

Effective response to marine search and rescue incidents

Context: What's involved?

Day-to-day operations and activities account for the majority of the resources used to maintain maritime safety. These activities are crucial to the delivery of both maritime safety and the current priorities related to it. To support this strategic outcome, DFO

- provides and maintains a system of aids to navigation;
- ensures safe navigation and environmentally sustainable shipping channels;
- produces up-to-date, timely and accurate navigational products;
- provides distress and safety communications response and co-ordination capacity to help ships in distress situations;
- screens vessels to prevent unsafe vessels from entering Canadian waters;
- regulates vessel traffic movements for marine risk reduction;
- provides ice information services and timely deployment of vessels for navigating in ice-covered waters;
- responds to marine incidents;
- manages an integrated marine information system;
- ensures that harbours critical to the fishing industry are kept in good repair.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_e.htm

To support maritime safety, the Department will continue to provide these services, while focusing on the following three key priorities in 2004–2005:

Did you know?
On average, the Canadian Coast Guard saves over 3,000 lives a year.

DFO will continue to ensure safe and accessible waterways

DFO will continue to provide the programs, services and assets (vessels, equipment and infrastructure) necessary to ensure safe and accessible waterways. Various programs will support this priority, including Aids to Navigation, Marine Communications and Traffic Services, Maritime Search and Rescue, Environmental Response, Icebreaking and Waterways Development. Through these programs, the Department works to reduce the number and severity of collisions and groundings, help people in distress and in danger, and prevent loss of life and damage to property. These responsibilities are outlined in legislation such as the *Oceans Act* and *Canada Shipping Act*. By providing these programs, DFO

remains a key player in maintaining a sustainable national marine transportation and safety system.

The Department will need to conduct an assessment of existing Canadian Coast Guard levels of service against the "agreed to" standards, in conjunction with an analysis of the needs of mariners. Then DFO will be able to clarify the extent and quality of services to be provided. Tough decisions will need to be made in relation to how services are to be provided in the future, the different ways of delivering these services and at what cost.

Demands from the Cabinet Committee on Security, Public Health and Emergencies and from the Interdepartmental Marine Security Working Group require the Department to contribute to national security. In response, DFO directs Canada's efforts to safeguard coastal marine infrastructure; promotes awareness activities of the vessels, cargo, crews and passengers transiting through Canada's marine system; and provides leadership and management of the marine security file.

Canadian Hydrographic Service products and services

- 950 paper charts
- 573 electronic navigational charts
- 651 raster charts
- 25 volumes of sailing directions
- 7 volumes of tide tables; 3 current atlases
- Hydrographic source databases
- 78 permanent water level stations
- Real-time water level and forecast system in the St. Lawrence River
- Pacific Tsunami warning system

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_e.htm

http://www.charts.gc.ca

DFO will continue to provide high-quality hydrographic information

This priority will continue to support the safe and efficient navigation of Canadian waterways. The portfolio of hydrographic products and services (see sidebar) provided by the Canadian Hydrographic Service (CHS) is extremely large and reflects over 100 years of charting efforts. During that time, there have been significant changes in the navigational requirements of mariners and in technology. Approximately 55% of the existing navigational charts require updating to reflect changes in the marine environment since they were last surveyed, and 25% of Canadian navigable waterways have not been surveyed.

The size of the portfolio continues to dictate a strategic approach to the maintenance of navigational charts, based on risk classification. This risk-based approach ensures that appropriate levels of service and resources are applied to navigational charts and products, through the assessment of risks to navigation and maritime safety. Charts for areas posing elevated risks to safe navigation will receive a higher level of service, whereas those judged to present minimal risk will receive a lower level of service. Adjustments to the levels of service provided by the CHS will be made in consultation with the marine community. The CHS will continue to develop this risk-based approach and to apply it to the management of the hydrographic portfolio and surveying priorities. It will also enhance its data management and data integration capabilities to better serve the commercial shipping industry, recreational boaters, fishers and Canadians at large.

In 2004–2005, the CHS will:

- direct 55% of chart production activities to high-risk areas;
- evaluate opportunities for improved efficiency of chart distribution activities;

- undertake consultations with the marine community on proposed adjustments to levels of service associated with the risk-based approach to navigational charts and products;
- pursue private and public sector partnerships to undertake hydrographic surveys and other elements of program;
- allocate resources for the collection of hydrographic data on a priority basis to areas possessing the highest risk to maritime safety.

DFO will continue to enhance maritime safety through its ongoing modernization initiatives

Efficient operational and information systems are essential to maritime safety. The Department has undertaken significant modernization initiatives in the past several years, and these efforts remain a priority. In the current planning cycle, DFO will focus on four initiatives as follows.

DFO will develop and implement a workable and affordable **Automatic Identification System**. This project was one of several marine security initiatives, announced in 2003 by the federal government, designed to increase Canada's capacity to prevent, detect and manage security threats. The Automatic Identification System will improve the Department's ability to identify and track vessels approaching and operating in Canadian waters. This new technologically advanced ability to automatically and continuously track vessels will also contribute to existing Canadian Coast Guard objectives related to marine safety and environmental protection. This project is expected to be completed in 2006–2007.

http://www.ccg-gcc.gc.ca/mns-snm

The Department will continue the modernization and rationalization of the **Aids to Navigation** program, through the implementation of a national strategic approach to the program.

DFO will devise a comprehensive implementation plan for the national **Marine Communications and Traffic Services** system of the future, based on the decisions that will be made following the now completed Marine Communications and Traffic Services Strategic Review – Phase II project.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_e.htm

The **Lightkeeper Options Project** will continue. The emergence of new technologies has provided mariners with affordable aids to navigation, thus greatly lessening the role of lightkeepers in Canada. The objective of this project is to evaluate options for the remaining lightkeepers in Canada. This project is in the early stages of options analysis.

Maritime safety: How does it happen?

Maritime commerce and ocean development

Economic and operational benefits through marine trade and commerce	Protection of property from flood damage caused by ice build-up	Harbours critical to the fishing industry kept open and in good repair

Context: What's involved?

Day-to-day operations and activities account for the majority of the Department's resources that are used to facilitate maritime commerce and ocean development. These activities are crucial to achieving this benefit for Canadians, as well as to the current priorities related to this benefit. The challenge is to carefully balance the needs of commercial user groups with the general public's interests. To support this strategic outcome, DFO:

- facilitates year-round maritime trade and commerce in Canada;
- provides aids to navigation, water depth forecasts, and harbour and channel breakouts;
- provides direction and ice information on routes, and escort services in ice-covered waters;
- regulates vessel traffic movements;
- ensures the shared use of Canada's waterways;
- develops policy and regulatory frameworks;
- advances the Department's international agenda;
- works with partners and stakeholders to support the global competitiveness of the fisheries and oceans sector;
- ensures that harbours critical to the fishing industry are kept open;
- continues its divestiture of recreational and less active fishing harbours, while seeking to increase and strengthen the sites managed by Harbour Authorities;
- supports the sustainable development of aquaculture.

During the current planning period, DFO will continue to provide these services. The Department will also focus on the following four key priorities.

DFO will continue to facilitate commercial activity through the provision of efficient and accessible waterways

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sch/home-accueil_e.html

DFO will continue to facilitate commercial activity by:

- maintaining efficient and accessible waterways through the provision of clearly marked, properly designed and properly maintained waterways;

- providing timely icebreaking and escort services, routing, harbour and channel breakouts, and ice routing information;
- developing marine information technologies for the provision of an integrated electronic navigation service, through an electronic marine information network;
- providing radio communications and vessel traffic services to improve the efficiency of vessel traffic;

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_e.htm

- working with groups (such as the commercial shipping industry, mariners, the tourism industry, aquaculturists, commercial users' organizations, coastal communities and other government departments) to provide safe and usable waterways, as well as to prevent pollution in Canada's oceans and freshwater environments;
- consulting with clients and partners on an ongoing basis to ensure that the program's services meet client needs. This is in keeping with the changes in weather and the availability of sturdier vessels that will result in greater ship access to the far North for exploration, development and tourism;
- collaborating with a number of international agencies and commissions to regulate internationally shared waterways to ensure adequate water flows and safe navigation channels. For instance, DFO provides secretariat services and expert advice on usage rights to the International St. Lawrence River Board of Control and is the Canadian Chief Delegate to the International Navigation Association.

DFO will continue to advance Canada's international trade agenda

To provide Canadians with better value for money spent in international programming through effective and coherent international activities at DFO, the Department will fulfil Canada's domestic and international oceans obligations and provide oceans leadership through the following:

- employing mechanisms that will support and co-ordinate crosscutting and strategic approaches to international policy development and priority setting;
- developing guidelines for carrying out the international aspects of the Department's agenda. An International Strategy has been developed and an International Action Plan will be completed in 2004–2005. As part of this Plan, DFO will partner with other government departments, business and academia, and a framework will be prepared to track the results of the Plan;
- strengthening the International Business Development Strategy;
- representing Canadian interests in the development of the United Nations Food and Agriculture Organization International Plan of Action to combat illegal, unreported and unregulated fishing initiatives.

To advance Canada's international trade policy agenda and obtain the best possible global access for Canadian goods and services, DFO will work with

Foreign Affairs Canada, International Trade Canada, Finance Canada, Industry Canada, Transport Canada, Agriculture and Agri-food Canada (including the Canadian Food Inspection Agency), Canada Revenue Agency, provincial and territorial governments and industry stakeholder groups (mainly representing the interests of processors and exporters) to ensure Canadians benefit from trade. Future initiatives for the Department include the following:

- participating in the World Trade Organization (WTO) Doha Development Round of Trade negotiations. These negotiations seek to reform world agriculture trade; open markets in areas of key Canadian export interest for both fish and seafood and oceans industry goods and services; and strengthen the rules that are used to respond to actions that distort international trade;
- representing the interests of the Canadian fisheries sector in discussions on the development of a Free Trade Area of the Americas (FTAA). The FTAA will open up new market opportunities by lowering tariffs on Canadian products, a particularly difficult barrier found in non-NAFTA FTAA markets;

The risks associated with the WTO and FTAA trade negotiations are minimal as the negotiations have been mandated, and agreed to by all parties.

DFO will continue to manage and research the issues surrounding the development of a responsible, sustainable aquaculture industry

Aquaculture is the fastest growing food production industry in the world, and it is an important part of the seafood continuum. In Canada, the sector is growing rapidly and has become a significant national contributor to fish production, and to the country's rural and coastal economies. This industry, which is found in every province and territory, is characterized by a strong rural base, an export orientation and a high degree of technological innovation.

DFO has developed a comprehensive action plan to facilitate the sustainable development of aquaculture in Canada, and to ensure that the aquaculture industry is internationally competitive and has the confidence of Canadians. The plan consists of the following:

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_e.htm

- strategic investments to increase scientific knowledge, protect human health, and improve policy and regulatory co-ordination in relation to aquaculture development;
- an improved regulatory and policy framework for implementation, to ensure the Department's actions support the social, economic and environmental aspects of sustainable aquaculture development;
- targeted programs to address industry needs and position Canada as a world leader in sustainable aquaculture development;

- improved inter-jurisdictional co-operation with other federal government departments, and with provincial and territorial governments — both bilaterally and through the Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers — to address key issues;
- an initiative to improve communications and access by aquaculture stakeholders to sound information regarding sustainable aquaculture development.

Did you know?
The aquaculture industry in Canada currently employs over 14,000 people, and approaches $1 billion annually in direct and indirect economic activity. Its products represent nearly one-quarter of the value of Canadian fish and seafood production.

Aquaculture is a transformative file for DFO — one that gives meaning to a department of sustainable development for the oceans and shifts the departmental paradigm from solely a traditional harvest fishery to a new way of benefiting from the aquatic resource. Focus is also devoted to national consistency, and policy and program coherence, given that this is a horizontal file.

In the current planning year, DFO will continue to implement the Aquaculture Action Plan. New activities will include:

- increasing information sharing among federal agencies and with provinces and territories;
- reviewing and streamlining the site review process;
- continuing to develop a national aquatic animal health program proposal and options to fund it;
- working with other government departments to identify and facilitate industry access to existing federal programs in support of aquaculture development;
- supporting industry development of a national code system to guide its operations;
- continuing to work with departmental sectors and regions to implement the Aquaculture Policy Framework.

Creating a climate conducive to responsible aquaculture development involves numerous challenges. Given that it is a shared responsibility between the federal and provincial and territorial governments, maintaining the relationships needed to address key aquaculture development issues in a timely manner can be challenging. The public understanding of the challenges and opportunities associated with the sustainable aquaculture industry is essential.

DFO will continue to develop a long-term agreement with industry with respect to marine services fees on navigation services

http://www.marineservices.gc.ca

This is an ongoing cost recovery activity within the Canadian Coast Guard (CCG). Marine services fees are vote netted revenue, meaning they are a direct source of funds for the Department. Current inabilities to meet revenue targets are creating growing financial pressures.

DFO will continue to work toward a long-term arrangement with the commercial shipping industry for the imposition of marine services fees. A sustainable fee structure is important in the development of a successful long-term arrangement between the CCG and industry. This will include the preparation of a business case to support policy, fee levels and structure, and other elements of a long-term approach to the fees. When a decision is taken on the fee revenue level, DFO will examine the Marine Services Fees schedule and the Icebreaking Services Fees schedule under the *Oceans Act*.

Maritime commerce and ocean development: How does it happen?

Understanding of the oceans and aquatic resources

High-quality and timely new knowledge, products and scientific advice	Integration of information to ensure healthy and productive ecosystems	Canadian excellence in oceans and aquatic resources science and technology research

Context: What's involved?

DFO conducts scientific research and related activities that are vital to the understanding and sustainable management of Canada's oceans and aquatic resources. This scientific knowledge assists in decision making and in the development of policy, regulations and standards. The Department undertakes research and related activities — including the management and dissemination of data, information and knowledge — in these major program areas:

- fisheries research – providing advice on the status of fish stocks and on conservation objectives, as well as information on marine ecosystem issues and species at risk;
- environmental and biodiversity science – monitoring chemical, physical and biological conditions that affect the aquatic environment and biodiversity;
- oceanography – conducting physical and biological oceanographic research (including ocean climate studies), providing environmental descriptions and providing advice on environment/ecosystem interactions;
- aquaculture – monitoring wild and cultured stocks of finfish and shellfish for disease, conducting research on biological and sustainable production, conducting research on fish health and environmental interactions, and transferring technology to Canada's aquaculture industry;
- hydrography – surveying, measuring, describing and charting the physical features of Canada's oceans, seas, rivers and lakes.

During the current planning period, DFO will also focus on the following two key priorities:

DFO will continue to support its strategic outcomes through the provision of high-quality, timely new knowledge, products and scientific advice

The primary challenge facing science within the Department is to strike an appropriate balance between the science undertaken in support of traditional departmental responsibilities (such as the assessment of stocks to manage

Canada's fishery) and newer emerging science-based issues (such as aquatic alien invasive species).

While the Department continues to evaluate options for realignment arising from the recent assessment of the Science Program, it will continue to provide high-quality, timely new knowledge, products and scientific advice in support of all the Department's strategic outcomes. It will also advance the understanding of the following newer and emerging science-based issues through the actions and initiatives described below.

- **Species at risk**. The Department will provide information on the status of approximately 18 species at risk and contribute to the development and implementation of recovery strategies and action plans for approximately 12 of the species currently listed in Schedules 1 and 2 of the *Species at Risk Act*. The Science Program will also undertake research to identify habitats that are critical to the survival and recovery of species at risk, to determine the feasibility of recovery, and to support informed dialogue in consultations with Canadians on the recovery strategies and species being considered for listing under Schedules 1 and 2.
- **Application of genomics and biotechnology**. DFO will continue to develop genomic and biotechnology applications for use in stock identification, harvest management, preservation of genetic diversity, selection of brood stock in aquaculture development, identification and control of aquatic animal diseases, monitoring recovery of habitat, and the assessment of potential environmental impacts of transgenic fish in support of the development of regulations under the *Fisheries Act*.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/aquaculture/biotech/biotech_e.htm

- **Impact of seals on fish stocks**. To better understand this issue, the Department has initiated a two-year research program on the interaction between seals and fish. This research program focuses on the three principal Atlantic seal species: grey, harp and hooded seals. In addition to estimating their abundance, research will be conducted on the distribution and diet of seals. The results of this work will be used to estimate fish consumption by seals and assess their potential impact on the various fish stocks. This research program will be conducted in collaboration with Canadian universities and the commercial fishing industry.
- **United Nations Convention on the Law of the Sea**. Following Canada's recent ratification of the United Nations Convention on the Law of the Sea, hydrographic information will be needed to support Canada's territorial claim to the continental shelf beyond the current 200-mile limit. The Canadian Hydrographic Service will continue to work with Natural Resources Canada, Foreign Affairs Canada and International Trade to evaluate and identify information and funding requirements so that Canada can prepare and defend its claim within the prescribed 10-year time frame following ratification.
- **Energy exploration and development**. The Department will strengthen its marine environmental and oceanographic research to further support its

provision of advice about offshore oil and gas activities, especially the impacts of seismic surveys on living marine resources. Peer-reviewed scientific advice on the effects of seismic survey operations on marine living resources will provide the scientific underpinning required for the development of standards for marine noise related to seismic operations under the Marine Environmental Quality provisions of the *Oceans Act*.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/coo ger-crepge/main_e.htm

- **Aquatic alien invasive species**. DFO will provide scientific advice to the Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers in support of the development and implementation of a National Plan on Aquatic Invasive Species, intended to protect Canadian marine and freshwater ecosystems and resources. The Science Program will also provide scientific support to the development of the International Maritime Organization's convention on ballast water and domestic regulations. The Science Program will also continue to build national scientific capacity through a horizontal research network initiative supported by the DFO-funded Aquatic Invasive Species Research Chair at the University of Windsor.
- **Sustainable aquaculture development**. The Department's research and development efforts will continue under the Aquaculture Collaborative Research and Development Program. This program supports sustainable development of the aquaculture industry through the competitive allocation of funds to research projects proposed and jointly funded by the aquaculture industry. The research and development objectives of the program are to optimize fish production and health, and to improve the environmental performance of the industry. A review and evaluation of the program will be conducted in 2004–2005.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/aquaculture/acrdp_e.htm

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_e.htm

The Department will continue to pursue formal and informal collaborative research arrangements with partners in the national and international science community. These collaborative arrangements will lead to an increase in the knowledge base required for informed decision making, development of policy, and development of regulations and standards on these and other marine and freshwater issues of importance to Canadians.

DFO will begin implementation of selected realignment initiatives identified through the assessment of the Science Program to ensure alignment of knowledge requirements with departmental and government-wide priorities

To ensure that high-quality, timely and relevant scientific knowledge is provided in support of DFO's long-standing responsibilities and emerging science-based issues, the Department completed a review of its Science Program in 2003–2004. The review has identified approximately 30 options and initiatives for optimizing delivery of the program. These options and initiatives are currently being evaluated within the context of the Departmental Assessment and Alignment Project (DAAP). In 2004–2005, the Science Program will begin to implement selected options and initiatives.

Understanding of the oceans and aquatic resources: How does it happen?

* The environmental science component of this business line has a lead role, the habitat management component a support role.

Section 5 — Consolidated Reporting

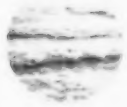

In this section:

- *Management improvements* — *Page 58*

  Modern Comptrollership — *Page 58*
  Internal audit — *Page 58*
  Improving service delivery to Canadians — *Page 59*
  Sustainable Development Strategy — *Page 59*
  Human resources renewal — *Page 60*

Management improvements

Modern Comptrollership

Modern Comptrollership is the foundation of the Government of Canada's long-term integrated and comprehensive agenda for management improvement. This has now been articulated in the Treasury Board's Management Accountability Framework (MAF) for Deputy Ministers. The Department of Fisheries and Oceans (DFO) will be integrating its efforts from Modern Comptrollership into a Modern Management Agenda that will also include outcomes from the Departmental Assessment and Alignment Project (DAAP), which was completed in 2003–2004. The Modern Management Agenda will also be influenced by the outcomes of DFO's participation in the first round of the Expenditure and Management Review.

Within DFO, the modernizing management agenda is one of the principal outputs of the DAAP (together with governance and policy/programs). Through the DAAP, DFO has identified some 70 initiatives in support of the modernizing management agenda. These are expressed in a comprehensive DFO renewal agenda action framework, which is contextualized to the MAF themes and prioritized for implementation. The development of this work was overseen by the DFO Modernizing Management Team and endorsed by the Departmental Management Committee (DMC). The overall objective of this effort was to ensure that management initiatives would be in place to support financial stability and that the Department is set on a solid footing for the future.

Internal audit

Consistent with the Treasury Board's Policy on Internal Audit, the Department — through its Audit and Evaluation Directorate — will develop objective assessments of the design and operation of its management practices, control systems, risk management, and financial and non-financial information, in keeping with Modern Comptrollership principles. In accordance with the Treasury Board's Evaluation Policy, DFO's policies, programs and initiatives will be designed, managed and evaluated through the development of Results-based Management and Accountability Frameworks (RMAFs). Evaluations will also be conducted to assess the relevance, success and cost-effectiveness of these policies, programs and initiatives. These efforts will contribute to DFO's decision making, continuous management improvement and accountability for results.

Internal audit and evaluation projects will be conducted based on an assessment of departmental and government-wide priorities and related risks. Internal audits and evaluations are described in the Department's Risk-based Audit and Evaluation Plan. The implementation of this Plan will assure senior management that the departmental management control framework provides for the safeguarding and efficient use of human, financial and materiel resources, as well as for reporting on

the Department's actual performance in achieving its strategic outcomes. This will contribute to the identification, design, and implementation of alternatives and improvements to the management control framework and departmental performance.

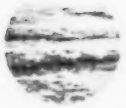

Improving service delivery to Canadians

Through its participation in the Government On-Line (GOL) initiative and Service Improvement Initiative, DFO seeks to provide Canadians with access to federal government information and services via the Internet while trying to achieve a significant, quantifiable improvement in client satisfaction.

A key element of DFO's GOL strategy is to improve services to recreational fishers by developing a National Recreational Licensing System (NRLS). The purpose of the NRLS is to develop additional delivery channels through which the public can buy recreational fishing licences for areas under DFO jurisdiction. The system is being piloted in the Pacific Region, with the intention of expanding it to include a future Atlantic recreational groundfish licence. Some technical problems relating to user authentication and privacy are being resolved, and a public launch of the system could occur in 2004–2005.

A second element of the strategy is the Maritime Safety Information Service. It provides commercial and recreational vessel operators (among others) with access to information resources and services they require to conduct their business or recreational activities on national waterways responsibly, safely and efficiently. Currently, many information services are stand-alone because of the regional structure of the Department. These information holdings will be rationalized to eliminate duplication and to ensure compliance with Government of Canada Web publishing and official languages requirements. In some instances, opportunities to merge services and share infrastructure are being explored. In the meantime, efforts will continue to be focused on the accuracy, reliability and timeliness of information holdings.

A third element of the strategy is Understanding Canada's Waters and Aquatic Resources. This service disseminates scientific and socio-economic data, data products and services. It also provides statistical information regarding fish stocks, oceanographic physical/chemical profiles, surface wave and remote sensing data, ecosystem research and protection, information about the effects of climate change on aquatic systems and other reference material. The Department will increase the amount and quality of information available on-line, providing clients with easier access to the information they require.

Sustainable Development Strategy

Sustainable development is fundamental to DFO's legal mandate, programs and policies. The Department is responsible to Canadians for maintaining the

economic and social benefits from Canada's oceans and freshwater resources, while conserving the ecological integrity of the nation's aquatic ecosystems.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_e.htm

DFO, in consultation with the Office of the CESD, elected to table a progress report on its 2001 SDS. The report outlines how 36 of the 41 planned activities have been achieved or are well on their way to being achieved. Following the progress report, DFO will table a new and comprehensive SDS, pending the completion of a comprehensive departmental review that is currently under way.

While completing its review and preparing to develop its new SDS over the coming months, DFO will continue to pursue its ongoing SDS commitments and begin to frame future commitments in accordance with its emerging policy and program outcomes and with a renewed Strategic Plan. Strengthened by DFO's renewed policy and program framework, the next SDS will set forth further commitments that will be consistent with DFO's vision to work with Canadians to ensure the sustainable development and safe use of Canadian waters.

Human resources renewal

The Human Resources and Corporate Services sector will support the Department in building an adaptive, high-performing work force for the 21st century that is representative of Canadian society and that promotes a continuous and enhanced capacity to learn and adjust to change. In achieving this objective, the challenge will be to attract and retain the best employees, given the loss of human and intellectual capital associated with having a large percentage of DFO's work force eligible for retirement. In light of these challenges, the Department will continue to improve human resources services, prepare the groundwork required for the implementation of the *Public Service Modernization Act* and continue to respond to issues raised in the 2002 Public Service Employee Survey.

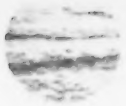

Section 6 — Departmental Structure and Other Information

In this section:

- *Organizational structure* — *Page 62*
- *Statutes, regulations and statutory reports* — *Page 64*
- *Contacts for further information* — *Page 66*

Organizational structure

Organizational structure

Fisheries and Oceans Canada is a largely decentralized department with almost 9 of every 10 employees situated in regions outside the National Capital Region. The Department operates across Canada from six regional offices, as well as from the national headquarters in Ottawa. The regions are as follows.

Each of the six regions is headed by a Regional Director General (RDG) in a regional headquarters. The RDGs are responsible for organizing and managing the delivery of programs and activities in their regions through area offices, in accordance with national and regional priorities and within national performance parameters set for each program and activity.

The national headquarters in Ottawa — under the leadership of the Deputy Minister (DM), Associate Deputy Minister (Associate DM), Commissioner of the Canadian Coast Guard and five Assistant Deputy Ministers (ADMs) — is responsible for establishing national objectives, policies, procedures and standards. It also runs some national programs and monitors departmental activities nationwide to ensure the quality and consistency of service delivery. The DM, Associate DM, ADMs and RDGs work closely together in managing the Department and its operations. The ADMs are responsible for establishing national objectives, policies, procedures and standards for their respective business lines.

As of June 2003, Canadian Coast Guard Regional Directors report directly to, and are accountable to, the Commissioner of the Canadian Coast Guard. This was implemented to enhance operational integrity and the delivery of services, following recommendations from the Auditor General.

Statutes, regulations and statutory reports

http://laws.justice.gc.ca/en

Statutes

Atlantic Fisheries Restructuring Act,[1] *R.S.C. 1985, c. A–14*

Canada Shipping Act,[2] *R.S.C. 1985, c. S–9*

Coastal Fisheries Protection Act, R.S.C. 1985, c. C–33

Department of Fisheries and Oceans Act, R.S.C. 1985, c. F–15

Fisheries Act, R.S.C. 1985, c. F–14

Fisheries Development Act, R.S.C. 1985, c. F–21

Fisheries Improvement Loans Act, R.S.C. 1985, c. F–22

Fishing and Recreational Harbours Act, R.S.C. 1985, c. F–24

Freshwater Fish Marketing Act, R.S.C. 1985, c. F–13

Great Lakes Fisheries Convention Act, R.S.C. 1985, c. F–17

National Energy Board Act,[3] *R.S.C. 1985, c. N–7*

Oceans Act, S.C. 1996, c. 31

Resources and Technical Surveys Act,[4] *R.S.C. 1985, c. R–7*

Species at Risk Act[5]

1 Certain sections of this Act are also the responsibility of the Ministers of Industry, Finance and State (Privatization and Regulatory Affairs).
2 The Minister of Fisheries and Oceans shares responsibility to Parliament with the Minister of Transport.
3 The Minister of Fisheries and Oceans may in some instances administer Section 108 of this Act.
4 The Minister of Fisheries and Oceans has some powers under this Act. However, those powers also exist under the *Oceans Act*.
5 The Minister of Fisheries and Oceans is a competent Minister with respect to some aquatic species.

Subsequent changes in statutes falling under the Department will be reflected in the 2004 *Departmental Performance Report* (DPR).

Regulations

Aboriginal Communal Fishing Licences Regulations, SOR/93–332
Aids to Navigation Protection Regulations, C.R.C., c. 1405
Alberta Fishery Regulations, 1998, SOR/98–246
Atlantic Fishery Regulations, 1985, SOR/86–21
British Columbia Sport Fishing Regulations, 1996, SOR/96–137
Carrier Exemption Regulations, C.R.C., c. 803
Coastal Fisheries Protection Regulations, C.R.C., c. 401
Confederation Bridge Area Provincial (P.E.I.) Laws Application Regulations, SOR/97–375
Eastern Canada Vessel Traffic Services Zone Regulations, SOR/89–99
Endeavour Hypothermal Vents Marine Protected Area Regulations, SOR/2003–87
Ferry Cable Regulations, SOR/86–1026
Fish Health Protection Regulations, C.R.C., c. 812
Fish Toxicant Regulations, SOR/88–258
Fisheries Improvement Loans Regulations, C.R.C., c. 864
Fishery (General) Regulations, SOR/93–53
Fishing and Recreational Harbours Regulations, SOR/78–767
Foreign Vessel Fishing Regulations, C.R.C., c. 815
Kenney Dam and Skins Lake Spillway Orders Regulations, SOR/87–723
Management of Contaminated Fisheries Regulations, SOR/90–351
Manitoba Fishery Regulations, 1987, SOR/87–509
Marine Mammal Regulations, SOR/93–56
Maritime Provinces Fishery Regulations, SOR/93–55
Newfoundland Fishery Regulations, SOR/78–443
Northwest Territories Fishery Regulations, C.R.C., c. 847
Ontario Fishery Regulations, 1989, SOR/89–93
Pacific Fishery Management Area Regulations, SOR/82–215
Pacific Fishery Regulations, 1993, SOR/93–54
Private Buoy Regulations, SOR/84–804
Quebec Fishery Regulations, 1990, SOR/90–214
Sable Island Regulations, C.R.C., c. 1465
Saskatchewan Fishery Regulations, 1995, SOR/95–233
Vessel Traffic Services Zone Regulations, SOR/89–98
Yukon Territory Fishery Regulations, C.R.C., c. 854

Subsequent changes in regulations falling under the Department will be reflected in the 2004 *Departmental Performance Report* (DPR).

Statutory reports

Atlantic Fisheries Restructuring
Fish Habitat Protection and Pollution Prevention
Fisheries Development
Fisheries Improvement Loans
Freshwater Fish Marketing Corporation Annual Report
Privacy and Access to Information

Contacts for further information

Departmental contacts

For more information, contact the following Communications personnel:

Region	Name	Telephone
Newfoundland and Labrador	Jan Woodford	(709) 772-7622
Maritimes	Kathy Kieley	(902) 426-3866
Gulf	Terrance Boucher	(506) 851-7757
Quebec	Marcel Thérien	(418) 648-7316
Central and Arctic	Andrea Cyr	(519) 383-1830
Pacific	Deborah Phelan	(604) 666-8675
Headquarters	Anne Lamar	(613) 990-0219

Section 7 — Financial Information

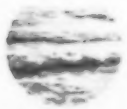

In this section:

- *Overview* — *Page 68*
- *Financial tables* — *Page 68*

Summary of capital spending by business line — *Page 68*
Details on major capital project spending — *Page 69*
Summary cí transfer payments — *Page 71*
Details on transfer payments programs — *Page 72*
Sources of respendable and non-respendable revenue — *Page 73*
Net cost of program for 2004–2005 — *Page 74*
Legislative and regulatory initiatives — *Page 75*
External charging — *Page 76*
Major initiatives — *Page 76*

Overview

The financial tables presented in this section have been compiled using the Department's accountability structure as approved by Parliament. DFO is required to report to Parliament under this structure.

Financial tables

Table 7-1: Summary of capital spending by business line

(in millions of dollars) Business Line	Actual Spending 2003–04	**Planned Spending 2004–05**	Planned Spending 2005–06	Planned Spending 2006–07
Marine Navigation Services	9.2	**6.2**	19.2	20.1
Marine Communications and Traffic Services	12.6	**28.0**	25.0	22.0
Icebreaking Operations	0.1	**-**	-	-
Rescue, Safety and Environmental Response	-	**-**	-	-
Fisheries and Oceans Science	1.5	**0.5**	-	-
Habitat Management and Environmental Science	-	**-**	-	-
Hydrography	0.5	**0.5**	-	-
Fisheries Management	1.2	**-**	-	-
Harbours	34.1	**27.0**	22.0	22.0
Fleet Management	82.8	**70.5**	65.9	60.0
Policy and Internal Services	53.8	**65.9**	41.2	41.2
Total	195.8	**198.6**	173.3	165.3

The capital spending table presents the actual spending for 2003-2004, based on Public Accounts, as well as the Department's planned spending by business line for the upcoming three fiscal years. The figures presented in this table reflect the Main Estimates plus all adjustments that have been approved since the date of the Main Estimates.

The overall decrease in capital spending from 2004-2005 to 2005-2006 is due primarily to the conclusion of the Rust-Out funding initiative ($42 million in 2004-2005) which was allocated to the Department of Fisheries and Oceans each year from 2000-2001 to 2004-2005. Rust-Out funding was provided to correct the degradation the Department's asset base in an attempt to bring it back to a baseline operating condition.

The increases in the capital spending of Marine Navigation Services and Marine Communications and Traffic Services (MCTS) are related to additional funding that has been allocated to the Department through inception of the Canadian Coast Guard's (CCG) Capital Spending Plan. The Plan began in fiscal 2003-2004 due to a Federal budget allocation to CCG of $47.3 million per year. This Federal allocation was created in order to refurbish CCG's Fleet and shore based infrastructure on a national basis. Prior to 2004-2005, all of the projects contained within this plan were managed within the Fleet Management business line.

The Departmental business lines of Fisheries & Oceans Science and Hydrography currently each have one capital project. Both of these projects will be completed in fiscal 2004-05.

The decrease in Fleet Management's planned spending over the course of the planning period is a result of two principal factors. These two factors are based on the termination of the Rust-Out funding in 2004-2005 and the transfer of projects from the Fleet Management business line to the Marine Navigation Services and MCTS business lines in fiscal 2004-2005.

Table 7-2: Details on major capital project spending by business line

(millions of dollars) Province/ Project Description	Current Estimated Total Cost	Actual Spending to March 31, 2004	Planned Spending 2004-05	Planned Spending 2005-06	Planned Spending 2006-07	Future Years Spending Requirement
FISHERIES AND OCEANS SCIENCE						
Multi-Province						
SDMI – Science Data Management Infrastructure (S-EPA)	2.3	1.8	0.2	0.2	0.1	-
HYDROGRAPHY						
Multi-Province						
HIN – Hydrographic Information Network Infrastructure (S-EPA)	2.4	1.5	0.9	-	-	-
FLEET MANAGEMENT						
Quebec						
Acquisition of Air Cushion Vehicle (I-PPA)	23.4	-	0.3	10.7	11.3	1.1
Multi-province						
Search and Rescue Lifeboat Replacement - Phase II (S-EPA)	41.1	16.0	12.6	8.9	2.8	0.8
Program Integrity – Search and Rescue Stations and Vessels (S-EPA)	31.3	31.3	-	-	-	-
Replacement of Conservation and Protection Post Class Vessels (Atlin, Comox, Sooke, Kitimat II) (I-PPA)	20.9	0.1	0.5	-	0.2	20.1
POLICY AND INTERNAL SERVICES						
Multi-Province						
IMIT – Security Enhancements (S-EPA)	6.8	-	2.0	3.1	1.0	0.7
WinOffXP - Windows XP and Office XP Migration Project (S-EPA)	11.9	9.8	2.1	-	-	-
RIIR - Regional Informatics Infrastructure Replacement (S-EPA)	19.5	11.2	1.3	2.0	0.6	4.4
DirServ - Directory Services (I-PPA)	2.2	0.8	-	-	-	1.4

(millions of dollars) Province/ Project Description	Current Estimated Total Cost	Actual Spending to March 31, 2004	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06	Planned Spending 2006–07	Future Years Spending Requirement
EKME - Electronic Knowledge Management Environment Systems (S-EPA)	7.6	5.5	1.3	0.7	0.1	-
FIMP - Fisheries Information Management Program (S-EPA)	8.6	7.1	1.5	-	-	-

The major capital projects table illustrates all planned and ongoing major capital projects which exceed the Department's project approval authority. The Department's project approval authority is:

http://www.dfo-mpo.gc.ca/rpp2004_ltcp_e.htm

- $2 million for new Information Technology projects
- $5 million for replacement Information Technology projects
- $20 million for all other projects

The phase of each project is identified according to the following Treasury Board definitions:

- Indicative Estimate (I) – This is a low quality order of magnitude estimate that is not sufficiently accurate to warrant Treasury Board approval as a cost objective.
- Substantive Estimate (S) – This estimate is one of sufficiently high quality and reliability so as to warrant Treasury Board approval as a cost objective for the project phase under consideration.
- Preliminary Project Approval (PPA) – This defines Treasury Board's authority to initiate a project in terms of its intended operational requirement, including approval of, and expenditure authorization for, the objectives of the project definition phase. Sponsoring departments and agencies are to submit for PPA when the project's complete scope has been examined and costed, normally to the indicative level, and when the cost of the project definition phase has been estimated to the substantive level.
- Effective Project Approval (EPA) – Treasury Board's approval of, and expenditure authorization for, the objectives of the project implementation phase. Sponsoring departments and agencies are to submit for EPA only when the scope of the overall project has been defined and when the estimates have been refined to the substantive level.

Table 7-3: Summary of transfer payments (grants and contributions)

(in millions of dollars) Business Line	Actual Spending 2003–04	**Planned Spending 2004–05**	Planned Spending 2005–06	Planned Spending 2006–07
Grants				
Marine Navigation Services	-	-	-	-
Marine Communications and Traffic Services	-	-	-	-
Icebreaking Operations	-	-	-	-
Rescue, Safety and Environmental Response	-	-	-	-
Fisheries and Oceans Science	0.2	-	-	-
Habitat Management and Environmental Science	-	-	-	-
Hydrography	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Fisheries Management	-	-	-	-
Harbours	0.5	**0.5**	0.5	0.5
Fleet Management	-	-	-	-
Policy and Internal Services	-	**0.1**	0.1	0.1
Total Grants	**0.8**	**0.7**	**0.7**	**0.7**
Contributions				
Marine Navigation Services	0.2	-	-	-
Marine Communications and Traffic Services	-	-	-	-
Icebreaking Operations	-	-	-	-
Rescue, Safety and Environmental Response	4.7	**4.6**	4.6	4.5
Fisheries and Oceans Science	1.7	**0.9**	0.9	0.9
Habitat Management and Environmental Science	0.5	-	-	-
Hydrography	-	-	-	-
Fisheries Management	71.1	**107.9**	73.0	48.6
Harbours	0.4	-	-	-
Fleet Management	-	-	-	-
Policy and Internal Services	0.3	**0.2**	0.2	0.2
Total Contributions	**78.9**	**113.6**	**78.7**	**54.2**
Total Grants and Contributions	**79.7**	**114.3**	**79.4**	**54.9**

The summary of transfer payments table presents the actual spending for 2003-2004, based on Public Accounts, and planned spending for the three future fiscal years by business line. The figures presented in this table reflect Main Estimates plus any adjustments approved since Main Estimates.

The 2003-2004 actual spending on transfer payments for the Fisheries Management business line is considerably lower than the planned spending for 2004-2005 as a result of a surplus in the Fisheries Access Program. This surplus will be used by the Department to fulfil all Fisheries Access Program commitments under signed Fisheries Agreements until 2005-2006. The Department has the authority to roll over available program funds to fulfil commitments in future years to remain cost effective.

The overall decrease in transfer payments from 2004-2005 to 2006-2007 is due to decreasing funding for the Fisheries Access Program. A two-year extension to the Fisheries Access Program was approved, changing the sunset date from March 31, 2004 to March 31, 2006. The corresponding funding of approximately $64

million and $28 million in 2004-2005 and 2005-2006 respectively was rolled over. There is no planned spending for the Fisheries Access Program in 2006-2007, as agreements are at this time expected to be concluded.

Table 7-4: Details on transfer payments programs (grants and contributions)

Program	Objective	Planned Results	Milestones
Fisheries Management $107.3 million	• To provide contributions to First Nations to assist in building the skills and management capacity necessary to be successful in the fishery.	• Integration of Aboriginal people into the management of the fishery and providing them with economic benefits. • Increased participation of Aboriginal people in the fishery while maintaining the conservation principle. • An orderly harvest while accommodating Aboriginal fishing interests.	• Number of agreements signed compared to eligible list of First Nations. • Number of licences transferred to eligible First Nations. • Number of First Nations graduates of training and mentorship programs. • Number of Aboriginal people in the fishery and related activities.
Fisheries Management $0.6 million	• To provide contributions to older groundfish fishermen for early retirement under Atlantic Fishery Adjustment programming.	• Reduction in participation in the Atlantic Groundfish fishery	• Annuity payments to retired fishers.
Total $107.9 million			

The table above further explains (in terms of objective, planned results, and milestones) the contributions of $107.9 million related to the Fisheries Management business line.

Table 7-5: Sources of respendable and non-respendable revenue

(in millions of dollars)	Actual Revenue 2003–04	**Planned Revenue 2004–05**	Planned Revenue 2005–06	Planned Revenue 2006–07
Respendable Revenue				
Marine Navigation Services				
Maintenance Dredging Services Tonnage Fees in the St. Lawrence Shipping Channel *	3.6	**1.5**	1.5	1.5
Marine Navigation Service Fees	28.4	**27.8**	27.8	27.8
Sundries	0.2	**-**	-	-
	32.2	**29.3**	29.3	29.3
Marine Communications and Traffic Services				
Coast Guard Radio Tolls	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Employee Deductions for Employee Housing	0.1	**0.1**	0.1	0.1
	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Icebreaking Operations				
Icebreaking Services Fees	4.5	**13.8**	13.8	13.8
Rescue, Safety and Environmental Response				
Small Vessels Regulations for Capacity Plates Construction Decals	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Sundries	0.3	**-**	-	-
	0.5	**0.2**	0.2	0.2
Policy and Internal Services				
Canadian Coast Guard College	3.6	**3.7**	3.7	3.7
Total Respendable Revenue	**41.0**	**47.2**	**47.2**	**47.2**
Non-respendable Revenue**				
Marine Navigation Services				
Aids to Navigation Services in the Deep Water Channel between Montreal and Lake Erie	-	**0.2**	0.2	0.2
Marine Communications and Traffic Services				
Rental of Land, Buildings, and Equipment	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Fisheries and Oceans Science				
Technology Transfer Licenses	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Hydrography				
Sale of Charts and Publications	2.4	**2.4**	2.4	2.4
Technology Transfer Licenses	0.6	**0.5**	0.5	0.5
	3.0	**2.9**	2.9	2.9
Fisheries Management				
Commercial Licences	30.2	**17.6**	17.3	17.3
Individual Vessel Quotas	10.7	**20.1**	20.1	20.1
Sportfish Licences	5.6	**5.0**	5.0	5.0
Conservation Stamps	1.5	**1.6**	1.6	1.6
Rental of Land, Building, and Equipment	0.2	**0.2**	0.2	0.2
	48.2	**44.5**	44.2	44.2
Harbours				
Small Craft Harbour Revenue	1.7	**1.5**	1.4	1.3
Habitat Management and Environmental Science				
Rental of Land, Building, and Equipment	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Policy and Internal Services				
Rental of Land, Building, and Equipment	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Total Non-respendable Revenue	**53.4**	**49.6**	**49.2**	**49.1**
Total Respendable and Non-respendable Revenue	**94.4**	**96.8**	**96.4**	**96.3**

Note: For comparison purposes, the table does not include unplanned revenues collected in 2003-2004.

*As a result of a new fee arrangement, which was agreed to with industry, the revenue for Maintenance Dredging will be approximately $4.0 million for 2003-2004 and future years. This change is not reflected in this table because the agreement was signed late in the year. This change will be reflected in the next year's Main Estimates and RPP.

**These amounts are subject to revisions in light of the External Charging Review.

Table 7–5 presents the actual revenues for 2003-2004, based on Public Accounts, and planned revenues for the three future years by business line.

Respendable revenues refer to funds collected for the recovery of the cost of DFO services. These are collected mainly by the Canadian Coast Guard (CCG) in regard to Marine Navigation Services, Icebreaking Services and the management of the maintenance dredging program for the St. Lawrence Ship Channel on behalf of industry. The Department is permitted to spend the sums received as respendable revenues. This explains why Table 3-2 is shown net of respendable revenue.

Actual revenue collected for Icebreaking Services Fees is well below the planned amounts for the three future planning years. Historically, actual revenue collection for Icebreaking Service Fees has not achieved planned revenue figures. The planned revenues for Icebreaking Service Fees are based on a fee structure that has been only partially implemented.

Non-respendable revenues refer to funds collected for fishing licenses, hydrographic charts and various other departmental products and services. The Department is not allowed to respend these revenues.

The Rental of Land, Building, and Equipment shown under the Marine Communications and Traffic Services business line is for ongoing rental of tower space to Nav Canada for communication and radar equipment for the aviation industry.

The decrease in small craft harbour revenue is due to the decline in the number of harbours as a result of the recreational harbour divestiture program.

Table 7-6: Net cost of program for 2004–2005

(in millions of dollars)	Total
Net Planned Spending	1,468.0
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation Provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	39.9
Contributions Covering Employers' Share of Employees' Insurance Premiums and Expenditures Paid by Treasury Board Secretariat	45.4
Workers' Compensation Coverage Provided by Social Development Canada	1.4
Salary and Associated Expenditures of Legal Services Provided by Justice Canada	4.5
Total Services Received Without Charge	91.2
Less: Non-respendable Revenue	49.6
2004-2005 Net Cost of Program	1,509.6

The above table provides the net cost of the Department's activities. The Department receives accommodation services from Public Works and Government Services Canada, legal services from the Department of Justice, and worker's compensation coverage from Social Development Canada. In addition, Treasury

Board Secretariat covers the cost of the employer's share of employees' insurance premiums. These services received without charge are added to the net planned spending for the year, and the planned non-respendable revenue is deducted to arrive at the net cost of the program.

Table 7-7: Legislative and regulatory initiatives

Legislation and Regulations	Planned Results
Contravention Regulations • Add schedules of offences & fines to various regulations	• Decriminalize DFO regulatory offences and reduce and simplify prosecutions for offences
Species at Risk Regulations	• Development of Regulations and management planning
Amendments to Provincial and Territorial Fishery Regulations • To improve fisheries management	• Improved fisheries management and enforcement
Nunavut Fishery Regulations • Development of Fishery Regulations for the new Nunavut Territory	• Regulate fishing in the new territory
Marine Recreation Fishing Licences (Atlantic)	• Extend Newfoundland Marine Recreational Fishing Licence to the rest of Atlantic Provinces
Marine Protected Areas • Establishment of selected Marine Protected Areas in Canada's three oceans	• Conservation and protection of distinctive areas of the marine environment
Coastal Fisheries Protection Regulations • Domestic implementation of United Nations Fish Stock Agreement	• To meet international obligations under the *United Nations Fish Stocks Agreement*
Fisheries Act & Related Regulations • Aboriginal Communal Fishing Licence Regulations, Atlantic Fishery Regulations, BC Sportfishing Regulations, Coastal Fisheries Protection Regulations, Fishery (General) Regulations, Manitoba Fishery Regulations, Marine Mammal Regulations, Maritime Provinces Fishery Regulations, Newfoundland Fishery Regulations, Northwest Territories Fishery Regulations, Ontario Fishery Regulations, Pacific Fishery Regulations, Quebec Fishery Regulations, Saskatchewan Fishery Regulations, Yukon Territory Fishery Regulations	• Amend certain provisions in various regulations to align with amendments to the *Fisheries Act* proposed in Bill C-43
Fish Health Protection Regulations	• Bring regulations into compliance with International Standards for better protection of Canadian aquatic resources

Table 7-8: External charging

The Department does not plan on amending or introducing new fees in 2004-2005. However, DFO has begun an External Charging Review that will include:

- a review of the functioning of the current revenue streams;
- a review of the targets from the current revenue streams;
- the identification of new opportunities for charging consistent with TB External Charging Policy;
- the development of a revenue management framework.

Table 7-9: Major initiatives

Strategic Outcome	Initiative and Purpose	Program Lead	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06	Planned Spending 2006–07
Maritime Safety **Maritime Commerce and Ocean Development**	**CCG Modernization**	Canadian Coast Guard	$10.0 million	$12.0 million	$14.0 million
Management and protection of fisheries resources	**Marine Security** (aerial surveillance)	Fisheries Management (Conservation and Protection	$2.0 million	$2.0 million	$2.0 million
Management and protection of fisheries resources	**Marshall**	Fisheries Management (Aboriginal Policy and Governance)	$69.88 million	$33.88 million	
Management and protection of fisheries resources	**Aboriginal Fisheries Strategy**	Fisheries Management (Aboriginal Policy and Governance)	$33.88 million	$33.88 million	$33.88 million
Management and protection of fisheries resources	**Fisheries Management Renewal**	Fisheries Management (Atlantic Fisheries Policy Renewal, Conservation and Protection & Program Planning and Coordination)	$7.2 million	$7.2 million	$7.2 million

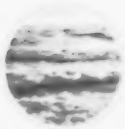

Strategic Outcome	Initiative and Purpose	Program Lead	Planned Spending 2004–05	Planned Spending 2005–06	Planned Spending 2006–07
Maritime Commerce and Ocean Development **Understanding of the oceans and aquatic environment**	**Program for Sustainable Aquaculture (PSA)** The objectives of the Program for Sustainable Aquaculture, which reflects 60 per cent of aquaculture funding (Aquaculture Science is allocated a further 40 per cent), are to foster growth of a sustainable and internationally competitive aquaculture industry in Canada, and to increase public confidence in the sustainability of aquaculture.	Administration and evaluation of the PSA is undertaken nationally, within the Policy sector, by the Office of Sustainable Aquaculture (OSA).	$22.0 million ($12.0 million from PSA and $11.0 million from Aquaculture Science)	$22.0 million ($12.0 million from PSA and $11.0 million from Aquaculture Science)	$22.0 million ($12.0 million from PSA and $11.0 million from Aquaculture Science)
Maritime Safety	**Small Craft Harbours Infrastructure Repair Program** (the ongoing $100 million to repair active fishing harbours)	Small Craft Harbours	$20 million	$20 million	$20 million

Section 8 — Index

A

Acts · 37, 64
Aids to Navigation · 47, 65, 73
Aquaculture · 11, 47
Aquatic Resources · 10, 11, 24, 25, 53, 56
Arctic · 11, 66
Assessment · 37
Atlantic · 64, 65, 66

B

Benefits · 7, 9, 23, 26, 47
Biodiversity · 8

C

Canada Shipping Act · 64
Canadian Coast Guard · 24, 73
Canadian Coast Guard College · 73
Canadian Environmental Assessment Act · 37
Canadians · 7, 8, 10, 11, 23, 24, 25, 26, 37, 47, 73
Capital Expenditures · 67, 68, 69
Central and Arctic · 66
Charts · 73
Climate · 10
Communications · 10, 21, 24, 37, 66, 68, 71, 73
Communities · 8
Communities SafeCommunities · 8
Conservation · 33, 37, 73, 75
Consolidated Reporting · 57
Corporate Services · 24

D

Divestiture · 47

E

Environment · 7, 8, 10, 21, 24, 25, 26, 27, 37, 42, 68, 71, 73, 75
Environmental Response · 21, 24, 68, 71, 73
Expenditures · 74

F

First Nations · 8
Fish Habitat · 10, 21, 24, 37, 42, 66, 68, 71, 73
Fisheries · 1, 4, 9, 10, 11, 20, 21, 24, 25, 26, 29, 32, 34, 36, 37, 47, 62, 64, 65, 66, 68, 71, 73, 75, 76
Fisheries Act · 37, 64
Fisheries and Oceans Science · 21, 24, 68, 71, 73
Fisheries Improvement Loans Act · 64
Fisheries Management · 21, 24, 34, 68, 71, 73
Fisheries Resources · 9, 24, 25, 26, 29, 36, 37
Fleet · 21, 24, 28, 68, 71
Fleet Management · 21, 24, 68, 71

G

Governments · 7, 10, 74
Grants and Contributions · 72
Great Lakes · 64
Gulf · 66

H

Habitat Management · 42
Habitat Management and Environmental Science · 21, 24, 68, 71, 73
Habitat Management Program · 37
Harbour Authorities · 47
Harbours · 21, 24, 37, 47, 64, 65, 68, 71, 73
Human Resource Renewal · 57
Human Resources Development Canada · 74
Hydrography · 21, 24, 68, 71, 73

I

Icebreaking Operations · 21, 24, 68, 71, 73
Icebreaking Services Fees · 73
Industry · 47, 50, 64
Internal Audit · 57
International Affairs · 9, 11, 13, 33, 41, 47, 48

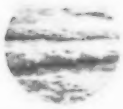

L

Legislation · 75
Licence · 65, 73

M

Management Improvements · 58
Marine Communications and Traffic Services · 21, 24, 68, 71, 73
Marine Environment · 75
Marine Navigation Service Fees · 73
Marine Navigation Services · 21, 24, 68, 71, 73
Marine Protected Areas · 75
Marine Services · 26, 50
Maritimes · 66
Modern Comptrollership · 57

N

Navigation · 10, 21, 24, 37, 47, 50, 65, 68, 71, 73
Newfoundland · 65, 66
Non-respendable Revenue · 67, 73, 74
Nunavut · 75

O

Oceans · 1, 4, 10, 11, 20, 21, 24, 25, 27, 38, 39, 41, 47, 52, 53, 56, 62, 64, 68, 71, 73, 75
Oceans Act · 64
Oceans Strategy · 38, 39

P

Pacific · 65, 66
Participation · 9
Performance Measurement · 16
Policy and Internal Services · 21, 68, 71, 73
Pollution · 66
Priorities · 1, 4, 25, 26, 27, 35, 37, 43, 47, 62
Protection · 9, 10, 24, 25, 26, 29, 36, 37, 42, 64, 65, 66, 75, 76
Provinces · 65, 66, 69, 75

Q

Québec · 66

R

Regions · 61, 62, 65, 66
Regulatory Framework · 47
Rescue, Safety and Environmental Response · 21, 24, 68, 71, 73
Respendable Revenue · 21, 73
Results · 4, 5, 9, 61, 72, 75
Revenue · 21, 22, 67, 73, 74

S

Salary Expenditures · 22
Science · 11, 21, 24, 42, 68, 71, 73
Stakeholders · 9, 47
Statutory Reports · 66
Strategic Plan · 17
Sustainable Development · 47, 59
Sustainable Development Strategy · 57

T

Technology · 14

W

Waterways · 10, 37, 43, 47

BUDGET DES DÉPENSES

Pêches et Océans Canada

Budget des dépenses
2004-2005

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Téléphone : (613) 941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2005-III-56
ISBN 0-660-62503-2

Pêches et Océans Canada

Budget des dépenses pour 2004-2005

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

L'honorable Geoff Regan, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans

Table des matières

Section 1 – Messages **1**

Message du Ministre 2

Déclaration de la direction 4

Section 2 – Survol du Ministère **5**

Survol du MPO 6

Composante d'un programme plus global 7

Cap sur les résultats escomptés 9

Contexte de la planification 12

Relever globalement les défis du MPO 16

Section 3 – Aperçu financier **21**

Dépenses nettes prévues 22

Section 4 – Plans et priorités du Ministère par résultat stratégique **27**

Toujours au service des Canadiens : résumé des priorités 28

Soutien de tous les résultats stratégiques : la flotte du MPO 30

Gestion et protection des ressources halieutiques 32

Protection des milieux marin et d'eau douce 41

Sécurité maritime 48

Commerce maritime et mise en valeur des océans 53

Compréhension des océans et des ressources aquatiques 59

Section 5 – Rapport consolidé **64**

Une gestion améliorée 65

Section 6 – Structure organisationnelle et autres renseignements **68**

Structure organisationnelle 69

Lois, règlements et rapports exigés par la loi 71

Personnes-ressources pour plus d'information 73

Section 7 – Renseignements financiers **74**

Aperçu 75

Tableaux financiers 75

Section 8 – Index.....86

Liste des tableaux

Tableau 2-1 : Contribution du MPO aux secteurs horizontaux du gouvernement fédéral, par thème principal 8

Tableau 3-1 : Dépenses prévues du Ministère (*Budget principal des dépenses*, dépenses nettes prévues et coût total du programme) 23

Tableau 3-2 : Dépenses nettes prévues par résultat stratégique, par secteur d'activités et par responsabilité pour l'exercice 2004-2005 26

Tableau 4-1 : Plans et priorités du Ministère par résultat stratégique 28

Tableau 7-1 : Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activités 75

Tableau 7-2 : Renseignements sur les dépenses d'immobilisations par secteur d'activités 76

Tableau 7-3 : Sommaire des paiements de transfert (subventions et contributions) 78

Tableau 7-4 : Détails sur les programmes de paiements de transfert (subventions et contributions) 80

Tableau 7-5 : Sources de recettes disponibles et non disponibles 80

Tableau 7-6 : Coût net du programme pour l'exercice 2004-2005 82

Tableau 7-7 : Initiatives réglementaires 83

Tableau 7-8 : Frais d'utilisation externe 84

Tableau 7-9 : Initiatives majeures 84

Liste des symboles

Les lecteurs trouveront dans le présent document les symboles suivants :

Indique un lien à un site Internet où il est possible d'obtenir plus de renseignements.

Indique un lien à la *Stratégie de développement durable : Rapport d'étapes sur la Stratégie 2001-2003* du Ministère.

« SECTEUR HORIZONTAL »

Indique des secteurs horizontaux – initiatives assumées conjointement avec d'autres ministères du gouvernement fédéral, d'autres instances et d'autres intervenants (voir les pages 8 et 9).

Section 1 – Messages

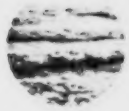

Dans la présente section :

- *Message du Ministre* — *Page 2*
- *Déclaration de la direction* — *Page 4*

Message du Ministre

À titre de ministre de Pêches et Océans Canada, c'est avec grand plaisir que je vous présente le *Rapport sur les plans et les priorités* de mon ministère pour 2004-2005. Je suis très heureux de travailler avec les gens de l'ensemble du pays qui œuvrent au sein du secteur des pêches et des océans pour veiller à ce que ces ressources essentielles profitent aux Canadiens et Canadiennes et qu'elles soient protégées pour les générations à venir.

Le secteur des pêches et des océans du Canada apporte à la vie canadienne un bon nombre d'importantes contributions. Il représente un important moteur économique, procure de l'emploi à des centaines de milliers de Canadiens et Canadiennes et injecte des milliards de dollars dans l'économie nationale. Le secteur représente de plus une importante partie de notre patrimoine national et continue de jouer un rôle central dans les collectivités, et ce, à l'échelle nationale.

L'évolution de ce secteur ainsi que l'interconnexion avec d'autres secteurs au fil des ans sont proportionnelles à celles de Pêches et Océans Canada. Le Ministère offre aujourd'hui un vaste éventail de services de soutien à ce secteur essentiel au Canada. Pêches et Océans Canada joue un bon nombre de rôles cruciaux dans le domaine des pêches et des océans du Canada : la gestion et la protection des ressources et des habitats halieutiques, la prestation, par la Garde côtière canadienne, de services de sécurité maritime et de mesures d'urgence de grande qualité, la mise à profit de la compréhension scientifique de nos océans et de nos voies navigables et la promotion du développement du commerce maritime et de l'économie des océans.

Nous continuerons d'offrir ces services au cours de la prochaine année en mettant l'accent sur un bon nombre de priorités cruciales :

- faire progresser, à l'échelle nationale et internationale, les objectifs de conservation des ressources halieutiques;
- améliorer notre façon de gérer les pêches et les océans en collaborant étroitement avec les membres de l'ensemble du secteur et avec d'autres paliers de gouvernement;
- amener le gouvernement à élaborer un plan d'action sur les océans;
- moderniser la Garde côtière canadienne en établissant l'organisme de service spécial et en renouvelant la flotte;
- assurer la mise en valeur durable des océans du Canada;
- rehausser la conservation de l'habitat halieutique dans les eaux marines et les eaux douces du Canada;

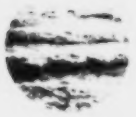

- être un chef de file mondial en matière de prestation de conseils scientifiques de grande qualité sur nos océans, nos voies navigables et les ressources qu'ils renferment;
- accroître la participation des Autochtone aux pêches;
- renforcer les liens du Ministère avec les autres paliers de gouvernement;
- aider à élaborer des ressources énergétiques dans le milieu marin du Canada, et ce, de façon saine et rentable;
- travailler pour assurer la sécurité et l'efficacité des ports;
- créer un environnement qui soutient une industrie de l'aquaculture concurrentielle et durable;
- réagir aux exigences législatives en évolution, par exemple la *Loi sur les espèces en péril*.

Pour continuer de jouer un rôle efficace à l'avenir, nous devons veiller à lier le plus étroitement possible les programmes et les politiques du Ministère aux besoins quotidiens de la population canadienne. Nous émergeons d'une importante période d'évaluation qui fera naître un bon nombre d'initiatives visant à mieux concilier les services que nous fournissons et la nécessité de ces services dans les collectivités de l'ensemble du pays. Ces initiatives sont compatibles avec l'approche globale du gouvernement du Canada consistant à trouver de nouvelles façons de faire les choses et à réaffecter les ressources limitées vers les plus importantes priorités afin d'offrir à la population canadienne les services dont elle a besoin, et ce, de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.

Mon ministère contribue de manière importante à la collectivité des pêches et des océans du Canada grâce à ses travaux et à son engagement permanent à concilier ses ressources et les besoins de la population canadienne. À titre de ministre, j'ai hâte de collaborer étroitement avec cette collectivité et de trouver d'autres moyens de jouer un rôle actif et significatif relatif au développement du secteur canadien des pêches et des océans afin d'en faire profiter tous les Canadiens.

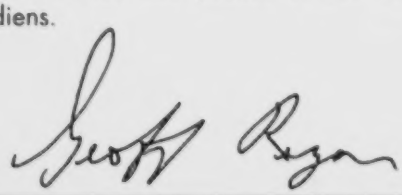

L'honorable Geoff Regan, C.P., député

Ministre des Pêches et des Océans

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* de Pêches et Océans Canada.

Ce document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans le document du Secrétariat du Conseil du Trésor intitulé *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* :

- Le document décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
- Il est complet et exact.
- Il est fondé sur de bons systèmes sous-jacents d'information et de gestion.

La structure de rapport sur laquelle se fonde le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et constitue la base de l'obligation de répondre des résultats atteints avec les ressources et les pouvoirs fournis.

Nom : Larry Murray

Titre : Sous-ministre

Date : AUG 20 2004

Section 2 – Survol du Ministère

Dans la présente section :

- *Survol du MPO* — *Page 6*
- *Composante d'un programme plus global* — *Page 7*
- *Cap sur les résultats escomptés* — *Page 9*
- *Contexte de la planification* — *Page 12*
- *Relever globalement les défis du MPO* — *Page 16*

Survol du MPO

Mandat

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) est responsable, au nom du gouvernement du Canada, des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, environnementaux et scientifiques du Canada dans les domaines des océans et de l'habitat du poisson d'eau douce, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures ainsi que de la prestation de services maritimes sans danger, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie mondialisée.

Les pêches et les océans du Canada jouent depuis très longtemps un rôle important dans le développement et la croissance de la nation canadienne. Ils représentent des éléments centraux du patrimoine historique, économique et culturel des collectivités côtières du Canada en offrant une ressource fondamentale solide et fiable autour de laquelle l'économie et le sentiment d'esprit national du Canada ont évolué. Ils continuent de procurer des emplois et des possibilités à des milliers de Canadiens et de Canadiennes, et ce, dans les grandes et les petites collectivités de l'ensemble du pays.

Pêches et Océans Canada est généralement connu comme le ministère des Pêches et des Océans. Sa mission, ses programmes et ses services jouent des rôles essentiels dans les nombreux volets de ce secteur – de la pêche et du transport maritime au tourisme et aux loisirs. Le MPO cherche à maintenir la productivité des pêches et des océans du Canada, à protéger les ressources marines et d'eau douce, à assurer la sécurité publique et l'efficacité du trafic maritime sur les océans et sur les voies navigables intérieures du Canada et à générer les connaissances scientifiques requises par les responsables des politiques pour leur permettre de prendre des décisions éclairées sur la gestion des ressources.

Pour atteindre ces objectifs dans les années à venir, le Ministère devra établir un équilibre délicat entre le besoin du secteur de croître et de demeurer concurrentiel et la nécessité de veiller à ce que cette croissance ne se produise pas aux dépens des pêches et des océans du Canada.

Cela signifie en plus que le ministère des Pêches et des Océans doit s'efforcer de veiller à ce que ses programmes et ses services répondent le plus fidèlement possible aux besoins quotidiens des Canadiens et Canadiennes compte tenu de l'approche globale du gouvernement du Canada qui consiste à trouver de nouvelles façons de faire les choses afin d'offrir à la population canadienne les services dont elle a besoin, et ce, de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.

Par-dessus tout, le Ministère doit travailler en étroite collaboration avec les gens de tout le Canada – et de l'étranger – pour veiller à ce que le secteur des pêches et des océans du Canada demeure une importante partie de la vie canadienne pour les générations à venir.

Plus grand archipel au monde

Plus grande zone économique extracôtière au monde : l'équivalent de 37 % des terres émergées du Canada

Le MPO possède une flotte de 19 brise-glace

Plus long littoral au monde : 25 % du littoral mondial

Plus grand réseau d'eaux douces au monde

L'industrie de la pêche de l'Atlantique emploie plus de 100 000 personnes

Les pêches du Pacifique procurent de l'emploi à plus de 17 000 personnes

6 millions de pêcheurs sportifs

Le MPO : 10 000 employés et plus de 400 lieux de travail

1 265 ports*

58 000 pêcheurs enregistrés et 24 000 bateaux de pêche au Canada

Plus longue voie navigable intérieure au monde

Plus de 8 millions de plaisanciers

* Le MPO compte 1 265 ports (1 021 ports de pêche commerciale et 244 ports de plaisance) – 683 ports de pêche commerciale sont gérés par des administrations portuaires.

Composante d'un programme plus global

Chaque année, le président du Conseil du Trésor présente au Parlement un rapport sur le rendement du gouvernement. Ce rapport se veut un moyen de faire participer les Canadiens et Canadiennes aux discussions sur les grands enjeux et les grandes orientations en améliorant la disponibilité et la qualité de l'information sur le rendement des programmes et des initiatives du gouvernement fédéral de même qu'en présentant aux parlementaires la toile de fond nécessaire à l'évaluation du rendement des ministères et des organismes fédéraux. Le plus récent rapport, intitulé *Le rendement du Canada en 2003*, présente des données regroupées sous quatre thèmes principaux, lesquels témoignent d'un éventail d'intérêts sociaux, économiques et environnementaux. De plus, il énumère 26 secteurs horizontaux auxquels les ministères fédéraux participent activement.

http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc_f.asp

SECTEUR HORIZONTAL

La multitude et la diversité des avantages que le MPO procure aux Canadiens et Canadiennes se voient dans le rôle important que joue le Ministère dans 9 de ces 26 secteurs horizontaux.

Tableau 2-1 : Contribution du MPO aux secteurs horizontaux du gouvernement fédéral, par thème principal

Les possibilités de développement économique et l'innovation au Canada	La santé des Canadiens	L'environnement au Canada	La vigueur et la sécurité des collectivités canadiennes
• Économie concurrentielle • Système de réglementation efficace	• Protection contre les risques évitables	• Protection de la biodiversité canadienne • Environnement exempt de pollution • Décisions environnementales pertinentes • Exploitation durable des ressources naturelles	• Premières nations et collectivités inuites et du Nord fortes et autonomes • Collectivités sûres

Initiatives horizontales

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp

Les initiatives horizontales représentent les efforts de coopération déployés par au moins deux organisations qui œuvrent ensemble pour atteindre des résultats communs. Même si elles comprennent souvent des arrangements entre ministères ou organismes fédéraux, elles peuvent en plus inclure des parties du secteur privé et de tiers secteurs.

Le MPO participe avec un bon nombre de ministères et d'organismes fédéraux à des initiatives horizontales, y compris la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie, la Stratégie emploi jeunesse, Équipe Canada inc., Sécurité publique et antiterrorisme et la Stratégie sur les océans du Canada.

Au cours des derniers mois, des progrès appréciables ont été réalisés à l'égard de la Stratégie sur les océans du Canada, dont la nomination d'un secrétaire parlementaire au ministre des Pêches et Océans, qui sera chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action sur les océans.

http://www.cos-soc.gc.ca/doc/im-gi/policy_f.asp

La mise en œuvre de ce genre d'initiative a été confirmée dans le dernier Discours du Trône (3 février 2004) à titre de mesure prioritaire. Le plan met davantage l'accent sur la poursuite de possibilités qui 1) ajoutent plus de valeur au développement des ressources naturelles par la mise en application de la technologie avancée, 2) développent les ressources énergétiques du Canada et 3) mettent en valeur le rôle du Canada à titre de leader dans l'intendance de l'environnement.

Même si la mise en œuvre d'un plan d'action pour les océans relève de l'ensemble du gouvernement, elle cherche en plus à miser sur les autorités et les activités précisées dans la *Loi sur les océans* et la Stratégie sur les océans du

Canada, lesquelles confèrent au ministre des Pêches et Océans l'autorité législative de « coordonner et faciliter » une stratégie nationale sur les océans.

Étant donné que l'élaboration de cette initiative n'en est qu'à ses premiers balbutiements, il est impossible de préciser ou d'estimer les besoins en ressources nécessaires pour le Ministère ou ses partenaires.

Initiative du secteur bénévole (ISB)

En décembre 2001, le gouvernement fédéral a signé avec le secteur bénévole un accord relatif à une initiative mixte visant à promouvoir les partenariats entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole.

http://www.vsi-isbc.ca/fr/index.cfm

Le MPO et le secteur bénévole collaborent depuis très longtemps au profit des Canadiens et des Canadiennes. Le MPO entretient des relations avec plusieurs organisations bénévoles réparties dans l'ensemble du pays qui aident le Ministère dans ses efforts, notamment l'intendance de l'environnement, la restauration de l'habitat, les activités scientifiques, l'entretien des ports pour petits bateaux et les opérations de recherche et de sauvetage.

Le MPO continuera de participer à l'Initiative du secteur bénévole au cours de l'exercice 2004-2005 en élaborant un plan d'action fondé sur la stratégie du Ministère de mise en œuvre de l'accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole. Pour donner vie à ce plan, le Ministère concevra un plan de mise en œuvre et une stratégie de communication visant à promouvoir l'accord et les codes de bonne pratique afférents.

Cap sur les résultats escomptés

Le MPO s'engage à fournir aux Canadiens cinq avantages à long terme et durables en vertu de la vision du Ministère « d'assurer aux générations actuelles et futures de Canadiens des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs ». Ces avantages, aussi appelés résultats stratégiques, sont réalisés à l'aide des programmes, des activités et des principales initiatives du Ministère (voir le Tableau 7-9) et grâce aux efforts de coopération avec d'autres ministères fédéraux, organisations bénévoles et organisations internationales.

Les cinq résultats stratégiques du MPO et les enjeux actuels associés à leur réalisation sont les suivants :

Gestion et protection des ressources halieutiques

Pour gérer et protéger les ressources halieutiques du Canada, il faut travailler avec les intervenants afin de conserver ces ressources et leurs habitats et en faire une utilisation durable au profit des générations d'aujourd'hui et de demain. Les défis à relever sont les suivants :

- maintenir le cap de la réforme des politiques de gestion des pêches;
- accroître la participation des Autochtones aux pêches;
- moderniser les pêches du Canada;
- promouvoir les intérêts du Canada sur la scène internationale.

Protection des milieux marin et d'eau douce

La protection des milieux marin et d'eau douce du Canada est au cœur des engagements pris par le gouvernement à l'égard de la protection de l'environnement et des habitats, de la sécurité maritime, de la gestion des pêches et de la santé des espèces aquatiques. Aujourd'hui, les océans, les lacs et les voies navigables du Canada grouillent d'activités et leurs ressources aquatiques font partie intégrante de l'économie canadienne. Pour en assurer l'utilisation durable, le Ministère doit réagir aux enjeux suivants :

- l'évolution de la demande et de l'usage des espaces marins;
- le souci croissant des gens pour l'eau douce;
- l'obligation accrue de coopérer avec d'autres;
- le développement économique croissant;
- le changement climatique;
- la réforme législative;
- les nouvelles demandes de services maritimes.

Sécurité maritime

Le MPO s'emploie à rendre les voies navigables du Canada sûres – en réduisant le nombre et la gravité des accidents, en secourant les gens en détresse et en danger et en prévenant les pertes de vie et les dommages matériels. Le MPO fournit des produits et services de navigation à jour, actuels et précis, exploite un vaste réseau de services de communication et de trafic maritime et maintient des aides efficaces. Ce faisant, le Ministère doit relever les défis suivants :

- demande accrue de couverture géographique;
- multiplication des activités dans les eaux non cartographiées;
- évolution des tendances et des technologies;

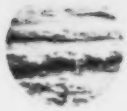

- création de partenariats avec d'autres ministères gouvernementaux afin de soutenir la sécurité maritime;
- assurance que les réparations sont effectuées aux ports cruciaux pour l'industrie de la pêche;
- gestion des activités de recherche et de sauvetage avec les ressources existantes en dépit des efforts visant à financer les demandes et les priorités supplémentaires qui ne cadrent pas avec les opérations « régulières ».

Commerce maritime et mise en valeur des océans

Le MPO entend renforcer le commerce maritime et les activités de mise en valeur des océans – des activités qui ont un impact réel et durable sur l'économie canadienne. Afin d'atteindre cet objectif, le Ministère doit réagir aux éléments suivants :

- demandes croissantes de sécurité du transport maritime;
- multiplication des demandes de développement économique;
- besoin croissant de coopération internationale;
- importance grandissante de l'aquaculture;
- demandes d'augmentation de la compétitivité;
- dossier de la souveraineté et de la « présence canadienne », surtout que l'Arctique est le théâtre d'une activité accrue.

Compréhension des océans et des ressources aquatiques

La prise de décisions dans tous les domaines susmentionnés exige que les meilleurs conseils scientifiques possibles soient disponibles. Le Ministère possède une longue et fière tradition d'offrir des données scientifiques de pointe qui aident à façonner les politiques et les programmes permettant au Canada d'assurer la santé et la productivité de ses pêches et de ses océans. La prestation de connaissances, de produits et de conseils scientifiques de grande qualité, actuels et nouveaux, est une tâche ardue en raison :

- d'une escalade de la demande de renseignements, de conseils, de produits et de services scientifiques;
- de la complexité croissante des enjeux scientifiques;
- de la montée des coûts de la recherche scientifique, surtout dans le Nord;
- de la nécessité d'intégrer et d'aligner les efforts de recherche de l'ensemble des ministères et des organismes fédéraux pour aborder les questions horizontales qui sont importantes pour la population canadienne;
- des changements technologiques.

Contexte de la planification

Plusieurs défis constants ont un impact global sur l'ensemble des résultats qu'obtient le MPO et des priorités qu'il se donne. Par exemple, le Ministère a adopté une approche stratégique globale pour les communications qui vise à ce que la population reçoive l'information du gouvernement et à ce que les opinions et les préoccupations de la population et des intervenants soient considérées dans le cadre de la planification, de la gestion et de l'évaluation des politiques et des programmes. Ainsi, les communications ayant gagné en transparence, la consultation et la collaboration sont devenues essentielles pour tenir compte des préoccupations des divers intervenants.

L'état général des pêches du Canada

Les pêches canadiennes sortent d'une décennie ponctuée de défis et d'ajustements. La multiplication des demandes d'accès ne cesse de rappeler la nécessité d'atteindre un équilibre entre la récolte et la protection de la ressource pour en assurer la viabilité.

Le Canada est le cinquième exportateur de poisson et de produits de la mer au monde. La principale industrie des pêches du Canada a généré des ventes record de 2,8 milliards de dollars en 2002 et a procuré 59 192 emplois directs et des milliers d'autres emplois au sein d'industries connexes.

En général, moins de poissons sont pris au Canada, mais la valeur des prises est supérieure. Même si l'ensemble des quantités débarquées, dans la pêche commerciale, a diminué de 19 % entre 1992 et 2002, la valeur des prises a augmenté de 52 % durant la même période.

Le saviez-vous?
À ce jour, le Programme des espèces en péril du MPO a préparé 22 stratégies de récupération pour 36 espèces aquatiques en péril. Le Ministère a de plus affecté 14 millions de dollars à des projets de mise en œuvre du rétablissement au profit de plus de 30 de ces espèces et d'autres espèces hautement prioritaires.

Des responsabilités grandissantes

De récentes mesures législatives fédérales ont élargi le rôle du MPO en matière d'intendance environnementale dans les domaines de l'habitat du poisson, de la biodiversité, des eaux navigables, de l'aquaculture durable, de la protection des espèces en péril et de leurs habitats et des substances dangereuses. Par exemple, la *Loi sur les océans* et la contribution du Ministère à la sécurité et à la souveraineté du pays sont devenues des questions de grande importance dans les opérations quotidiennes. Plus récemment, les responsabilités du Ministère ont été élargies dans deux domaines :

Loi sur les espèces en péril

La récente entrée en vigueur de la *Loi sur les espèces en péril* a procuré au MPO un outil supplémentaire pour renforcer ses efforts de protection de l'environnement et de développement durable. En vertu de cette loi, le Ministère est responsable des espèces aquatiques et il poursuivra ses activités qui soutiennent directement la mise en œuvre et l'application de cet important texte législatif.

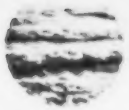

La *Loi sur les espèces en péril* stipule que le Ministère doit accroître ses efforts d'évaluation de l'état des espèces à risque, consulter les Canadiens sur les espèces qui devraient être ajoutées à la liste, élaborer et mettre en œuvre des stratégies de rétablissement, des plans d'action et de gestion et des mécanismes d'application, et déterminer les habitats critiques pour la survie et le rétablissement des espèces en péril.

Évaluation environnementale

Les responsabilités du Ministère ont de plus été élargies en vertu du projet de loi C-9, intitulé *Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, en vigueur depuis le 30 octobre 2003. Les modifications prévoient une simplification du processus d'évaluation environnementale, mais ils imposent aux autorités responsables des exigences supplémentaires en matière d'évaluations environnementales. Les principales comprennent :

- la nomination d'un coordonnateur fédéral chargé de l'ensemble des évaluations environnementales;
- des exigences supplémentaires relatives à l'information du Registre canadien d'évaluation environnementale (site Web);
- de nouvelles exigences de participation publique pour la tenue d'études approfondies;
- des exigences obligatoires de programme de suivi pour les projets soumis à une étude approfondie, à un examen public et à une médiation.

Les pêches autochtones

Le fait d'aider les peuples autochtones à se donner la capacité de participer plus efficacement aux processus à intervenants multiples de gestion des ressources aquatiques et océaniques permettra d'éviter des solitudes de gestion distinctes. Le renforcement de leur capacité de profiter des possibilités de participer au développement de la pêche et de l'aquaculture commerciales contribuera au programme gouvernemental plus global d'amélioration générale des conditions socioéconomiques des groupes autochtones.

Le Ministère continue de prendre des mesures pour faciliter la participation des peuples autochtones au processus de gestion des pêches et pour résoudre les revendications territoriales et les droits issus de traités.

En 2003, le MPO a annoncé deux nouveaux programmes autochtones – le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) et le Programme de gestion autochtone de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI). Le PAGRAO vise à favoriser, là où le MPO gère les pêches, la participation efficace des groupes autochtones aux processus à intervenants multiples de gestion des ressources aquatiques et des océans. Le PAGHRI offre un soutien semblable de renforcement de la capacité de gestion de l'habitat aux groupes autochtones des régions intérieures, là où le MPO est responsable de l'habitat des poissons. Ces deux programmes visent à mettre en place les

structures et l'expertise nécessaires pour soutenir la participation des groupes autochtones aux champs de responsabilité à long terme du MPO.

Coopération internationale

À titre de ministère fédéral possédant l'expertise scientifique relative aux ressources océaniques et aquatiques, le MPO collabore avec la collectivité scientifique internationale à l'évolution et au partage des connaissances scientifiques. Le Ministère contribue de plus aux travaux des comités consultatifs scientifiques d'un bon nombre d'organisations internationales auxquelles appartient le Canada, notamment le Conseil international pour l'exploration de la mer, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest et l'Organisation hydrographique internationale.

Les poissons habitent tant les eaux nationales qu'internationales et le gouvernement du Canada est résolu à protéger les ressources halieutiques à travers le monde et à en assurer l'exploitation durable. Pour faciliter cet engagement, le MPO encourage les régimes efficaces de gestion des prises de poissons dans les eaux internationales pour aider à atteindre les objectifs nationaux et pour veiller à ce que l'on tire des avantages bilatéralement équitables des stocks de poissons anadromes, chevauchants, grands migrateurs et transfrontaliers. Cet engagement s'accomplit en assurant la promotion des objectifs ministériels de développement durable de manière bilatérale avec les gouvernements étrangers et dans les forums internationaux.

Le MPO aide également à préparer, pour les organisations responsables de la gestion des pêches internationales, des modèles de gouvernance plus efficaces pour faciliter un meilleur processus décisionnel et servir de base solide pour rehausser les rôles de contrôle, de surveillance et d'application des organisations des pêches afin de leur permettre de composer avec la surpêche étrangère, les navires battant pavillon de complaisance et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

D'autres aspects du mandat du MPO nécessitent également une coopération internationale. La *Loi sur les océans* a élargi le rôle du MPO, demandant que le Ministère participe à des forums internationaux afin de renforcer la gouvernance des océans et de promouvoir la gérance et le développement durable. Afin d'assurer une meilleure cohérence et de réduire le chevauchement dans ses activités internationales, ce dernier met présentement la touche finale à un plan d'action international et révise sa stratégie de commerce international.

Le MPO fournit au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent des services de secrétariat et des conseils d'experts sur les droits d'usage. Il est aussi le premier délégué canadien auprès de l'Association internationale de navigation. Le Ministère cherche aussi à influer sur l'élaboration des normes internationales et participe aux travaux de l'Association internationale de signalisation maritime, de l'Association internationale des ports, de l'Association internationale d'ingénierie

et de recherches hydrauliques et de l'Organisation maritime internationale. Ces obligations, qui couvrent une composante internationale des programmes et des activités du MPO, englobent la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement. Par conséquent, le Ministère doit jouer son rôle d'intervention face à la Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures et à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer.

En étroite collaboration avec Transports Canada, le MPO est aussi responsable de représenter le Canada au sein des entités internationales qui traitent d'autres préoccupations opérationnelles et techniques, dont l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (INMARSAT) et la Commission mixte internationale (CMI). Le Ministère utilise ces rencontres pour influer sur les règles maritimes internationales. De plus, il adopte les résolutions nécessaires pour permettre aux expéditeurs internationaux de mieux comprendre et respecter les lois et les règlements qui régissent la navigation dans les eaux canadiennes.

Les répercussions technologiques

Les nouvelles technologies modifient la façon dont les Canadiens travaillent et communiquent, et ce, dans toutes les facettes de la vie, de même que pour toutes leurs attentes relatives à la façon dont le gouvernement fait les choses. Les technologies en évolution constante offrent au MPO d'énormes possibilités d'offrir ses programmes de façon plus efficace et adéquate et d'améliorer l'efficacité de ses décisions en les fondant sur une meilleure information.

Les nouveaux outils comportent des avantages qui permettent d'acquérir et d'analyser l'information ainsi que d'améliorer la gestion et la diffusion de l'information. Par exemple, les systèmes de surveillance des navires aident le Ministère à jouer un rôle de premier plan dans les efforts internationaux et nationaux de soutien des ressources aquatiques mondiales. Les cartes électroniques de navigation, de concert avec le Système mondial de localisation différentiel (DGPS), fournissent aux marins la possibilité de tracer plus efficacement leur position dans les eaux canadiennes et de naviguer en toute sécurité. Le système d'identification automatique permet une meilleure surveillance des navires, y compris l'identification « en temps quasi réel » des navires qui approchent de la zone économique exclusive ou qui y naviguent. De plus en plus de parties intéressées possèdent une meilleure culture informatique, ce qui a mené à une augmentation des demandes d'accès en temps réel aux données.

L'adoption de nouveaux changements technologiques demande du temps et des efforts pour intégrer les technologies émergentes dans les opérations, pour obtenir l'acceptation de l'utilisateur et pour continuer d'assurer la prestation du programme existant.

Relever globalement les défis du MPO

Austérité financière oblige, il est de plus en plus difficile de maintenir des niveaux et des normes de service en fonction des ressources actuelles. L'augmentation et la modification des demandes des clients et la hausse des coûts requièrent de la part du Ministère une évaluation et une mise à jour continuelles des programmes et des services afin d'en donner aux Canadiens pour leur argent.

Le Ministère cherche à se revitaliser en une organisation plus dynamique, capable de s'adapter aux circonstances nouvelles, de se fixer des priorités claires et d'élaborer des pratiques novatrices pour offrir des services de qualité et assurer sa stabilité financière.

Le MPO a participé, avec quatre autres ministères, au processus d'examen de la gestion des dépenses annoncé par le Conseil du Trésor en 2003 pour assurer une meilleure gestion des ressources et optimiser les résultats des programmes offerts à la population canadienne. En décembre 2003, le gouvernement du Canada a annoncé un examen plus en profondeur des dépenses gouvernementales et des mesures immédiates de contrôle des coûts afin de donner au gouvernement la souplesse nécessaire pour répondre aux priorités des Canadiens. Le Ministère mettra en œuvre les recommandations de ces examens après leur approbation par les ministres du Conseil du Trésor.

Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement

Le MPO a lancé en novembre 2002 le Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PEMA), un projet d'envergure visant à évaluer l'ensemble de ses politiques, de ses programmes et de ses activités. Le Ministère est par conséquent bien placé pour démontrer son engagement à gérer les ressources d'une manière qui optimisera les résultats des programmes offerts à la population canadienne en bâtissant le Ministère dont les Canadiens ont besoin aujourd'hui et dont ils auront besoin demain.

Les objectifs fondamentaux du PEMA sont les suivants :

- améliorer la stabilité financière – permettre au MPO de vivre selon ses moyens tout en composant avec des pressions financières chroniques, en déterminant une source permanente de financement pour contribuer à une réaffectation à l'échelle gouvernementale et en générant une souplesse financière pour gérer de nouvelles ou plus importantes priorités;
- moderniser les pratiques de gestion – faire du MPO un leader de la gestion moderne, et;
- renouveler les politiques et les programmes – donner au MPO des priorités précises et des programmes et services qui répondent aux besoins de la population canadienne.

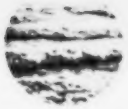

Le PEMA part d'un certain nombre d'initiatives lancées ces dernières années, par exemple la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, la Stratégie sur les océans du Canada, la modernisation de la Garde côtière canadienne et la Politique en matière d'aquaculture du Ministère. Le PEMA a mis à contribution chaque secteur et région du Ministère et a prévu l'établissement de liens entre les programmes pour renforcer les synergies, conjuguer les efforts et jeter les bases d'une organisation et d'un plan stratégique renouvelés. Durant l'étude des moyens à prendre pour changer la façon de procéder du MPO, ce dernier tentera surtout de dégager des façons d'améliorer l'efficacité et la prestation de ses services de façon à ce que ses programmes répondent aux besoins des Canadiens et qu'ils soient abordables, compte tenu des moyens dont dispose le Ministère.

Dans le cadre du PEMA, le MPO a pris en 2003 plusieurs mesures visant à améliorer les pratiques de gestion et à réaliser des économies dans les opérations internes et à réaffecter ces économies aux priorités des programmes. Le Ministère a réservé des fonds de contribution de l'ordre de 9 millions de dollars pour l'exercice de réaffectation (2003) de 1 milliard de dollars à l'échelle gouvernementale; le PEMA a également assuré la participation efficace du Ministère au processus fédéral d'EGP (2003). Le MPO est de plus en bonne position pour réaliser l'analyse complète des dépenses par rapport aux priorités des programmes que l'on attendra de tous les ministères fédéraux en 2004.

Le PEMA est une des premières priorités du MPO. Il évolue selon un calendrier ambitieux et devrait être complété en 2004. Lorsque le PEMA et son évaluation des politiques, des programmes et des dépenses seront complétés, l'accent sera placé sur la mise en œuvre des changements visant à améliorer les opérations et la prestation des services, y compris les changements déjà amorcés en 2003.

Planification des ressources humaines

Le MPO prend des mesures importantes pour inculquer une culture de planification des ressources humaines afin de veiller à ce que les dépenses salariales concordent avec les budgets salariaux et de préparer le Ministère à la modernisation des ressources humaines. Le MPO a toujours réagi rapidement aux crises et aux situations dynamiques, ce qui a provoqué des décisions de dotation à court terme qui ont créé certaines contraintes budgétaires.

L'entrée en vigueur de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et la création de conditions propices à une gestion plus stratégique des ressources humaines font en sorte qu'il sera de plus en plus important de voir à ce que le processus décisionnel du Ministère sur les ressources humaines soit guidé par des plans bien conçus et à long terme. Afin d'établir le fondement de ce changement, le MPO a mis en œuvre, à l'automne 2003, un processus de plan de dotation ministériel.

Gouvernance et mesure du rendement

Après le PEMA, le MPO concentrera ses efforts sur la mise en œuvre d'un programme complet de renouvellement de la gestion, des politiques et des programmes. Les initiatives de changement découlant du PEMA seront intégrées à un cadre d'action qui établira les priorités et les responsabilités de gestion à mettre en œuvre à court terme, à moyen terme et à long terme. Le cadre comprendra des options de réaffectation des ressources selon les priorités, en plus de tout rajustement aux structures de gestion et de prestation de service du Ministère qui se révéleront nécessaires pour assurer une prestation plus efficace de services aux Canadiens.

En outre, les résultats du PEMA s'inscriront dans le cadre de gestion et de responsabilisation (CGR) du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui précise aux ministères les normes à adopter pour atteindre d'excellents résultats de programmes, et seront guidés par ce cadre. Le MPO demeure engagé envers la mesure du rendement et un processus convenable sera élaboré pour évaluer l'atteinte des résultats par rapport aux priorités ministérielles et au programme gouvernemental global.

Dans le sens de cet engagement envers la mesure du rendement, le Ministère mettra en œuvre des outils d'exploitation de données pour structurer et faciliter l'intégration des données stockées dans les diverses bases de données, élaborera des cadres pour illustrer le lien entre les ressources consommées et les résultats atteints, créera des cadres nationaux de gestion et de responsabilisation (CGR) pour chaque programme du Ministère et publiera un rapport national sur le rendement de la GCC – le premier d'une série de rapports continus visant à démontrer les résultats et à assurer sa transparence et sa reddition de compte.

Renouvellement du plan stratégique

En 2004-2005, le MPO élaborera et mettra en œuvre un plan stratégique renouvelé pour orienter les priorités des politiques et des programmes du Ministère pour les trois à cinq prochaines années. Le plan stratégique fournira au Ministère un cadre d'objectifs ministériels et des priorités stratégiques pour lui permettre de veiller à ce que ses programmes et ses politiques soient axés sur la réalisation de sa vision et de son mandat organisationnel.

Les résultats du PEMA feront partie intégrante du processus de renouvellement du plan stratégique. Ce processus sera guidé par une analyse de la conjoncture précisant les facteurs de changement et les possibilités, les priorités stratégiques du gouvernement du Canada et une priorité financière nationale pour s'assurer d'affecter les ressources financières à des politiques et des programmes axés sur l'obtention de résultats pour les Canadiens.

Le Ministère préparera et déposera également, en 2004-2005, une nouvelle Stratégie de développement durable (SDD). En février 2004, les ministères et

organismes fédéraux ont déposé leur troisième SDD. Le MPO a décidé d'en profiter pour déposer un rapport d'étape sur sa SDD 2001. Le rapport, intitulé *Stratégie de développement durable : rapport d'étape sur la Stratégie 2001-2003*, décrit les progrès réalisés à l'égard des 41 activités prévues que le Ministère s'était engagé à réaliser dans sa SDD 2001 et indique ce que réserve la nouvelle SDD du MPO.

La décision de déposer un rapport d'étape, prise de concert avec le Bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable, fait en sorte que la nouvelle SDD du MPO concordera pleinement avec les priorités et les résultats des politiques et des programmes du plan stratégique renouvelé. Forte du renouvellement de l'orientation des politiques et programmes du MPO, la prochaine SDD formulera des engagements cadrant avec la vision du MPO de « travailler avec les Canadiens à assurer le développement durable et l'utilisation sûre des eaux canadiennes ».

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_f.htm

Initiatives stratégiques de la Garde côtière canadienne

La Garde côtière canadienne a vécu de nombreux changements au cours de la dernière année. Le tout a débuté en juin 2003 lorsque le sous-ministre a redéfini les rapports hiérarchiques et de responsabilité avec les régions et s'est poursuivi avec l'annonce faite le 12 décembre 2003 par le premier ministre Paul Martin à l'effet que la Garde côtière canadienne deviendrait un organisme de service spécial (OSS) au sein de Pêches et Océans Canada. Les OSS sont des organismes opérationnels au sein de structures ministérielles existantes qui s'occupent principalement d'offrir des services.

Ces changements offrent à la GCC la possibilité de continuer de travailler efficacement et en collaboration avec le Ministère et de démontrer qu'elle est capable de bâtir une institution nationale réellement cohérente qui adopte des pratiques uniformes et qui peut réaliser les priorités prévues de façon financièrement responsable. Les détails relatifs aux effets de cette annonce sur la GCC et le MPO en tant qu'entité ne sont toujours pas déterminés.

En décembre 2003, il a de plus été annoncé que Transports Canada assumerait désormais la responsabilité de la politique sur la sûreté et la sécurité maritimes. Des discussions ont été amorcées avec Transports Canada afin de communiquer les détails, l'impact sur les opérations du Ministère et les répercussions de cette annonce.

La Garde côtière canadienne continuera de faire avancer ses priorités stratégiques les plus importantes, de devenir une organisation plus efficace et d'améliorer son rendement où faire se peut. Ces initiatives, qui ont évolué dans le cadre de la phase I de l'évaluation ministérielle et qui ont été peaufinées durant le PEMA, sont les suivantes : Initiative de renouveau de la gestion de la flotte, Initiative de modernisation de la flotte, Projet de stratégie de soutien technique intégré, Projet de modernisation des aides maritimes, Projet des options pour les gardiens de

phare, Phase II de l'examen stratégique des services de communication et trafic maritimes, Stratégie sur les droits des services maritimes, Système d'identification automatique et Cadre de gestion financière.

Section 3 – Aperçu financier

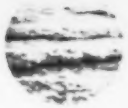

Dans la présente section :

- *Dépenses nettes prévues* — *Page 22*
  - *Tendances historiques* — *Page 22*
  - *Période de planification : 2004-2005 à 2006-2007* — *Page 22*
  - *Résultats stratégiques* — *Page 25*

Dépenses nettes prévues

Les dépenses nettes prévues de Pêches et Océans Canada pour l'exercice 2004-2005 s'élèvent à 1 468,0 millions de dollars.

Tendances historiques

Dépenses nettes prévues, 1999-2000 à 2006-2007

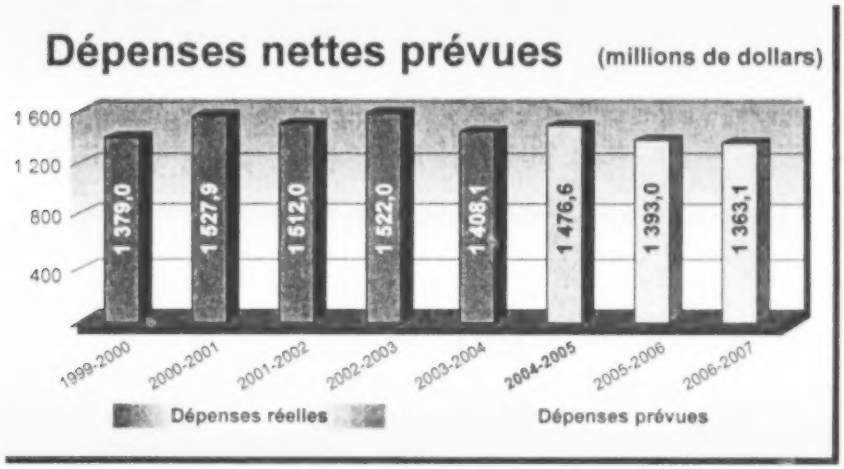

Période de planification : 2004-2005 à 2006-2007

Les dépenses nettes prévues de 1 468,0 millions de dollars pour 2004-2005 figurant au graphique ci-dessus sont le résultat des chiffres présentés au *Budget principal des dépenses* pour Pêches et Océans Canada (1 470,8 millions de dollars) moins les rajustements nets de 2,8 millions de dollars.

Le tableau 3-1 présente des données sur les dépenses prévues pour les trois prochaines années. La première colonne, basée sur les *Comptes publics*, présente les dépenses réelles pour 2003-2004. La partie inférieure inclut un rajustement des dépenses réelles et montre les approbations reçues après la date limite du *Budget principal des dépenses* et sera incluse dans le *Budget supplémentaire des dépenses* pour les exercices subséquents.

Le premier rajustement, commun à tous les exercices, résulte des changements aux rouages gouvernementaux annoncés le 12 décembre 2003. Les dépenses réelles pour 2003-2004 et les dépenses prévues pour les trois prochains exercices ont été réduites par suite d'un décret en conseil, lequel transfère à Transports Canada la responsabilité des dispositions de la *Loi sur la marine marchande du Canada* et de la *Loi sur la protection des eaux navigables* qui relèvent présentement de la Garde côtière canadienne.

Les rajustements restants, qui influent sur les trois prochains exercices, reflètent de futures mises à jour aux niveaux de référence.

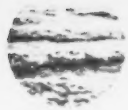

Tableau 3-1 : Dépenses prévues du Ministère (*Budget principal des dépenses*, dépenses nettes prévues et coût total du programme)

(en millions de dollars)	Dépenses réelles, 2003-2004	Dépenses prévues, 2004-2005	Dépenses prévues, 2005-2006	Dépenses prévues, 2006-2007
Services à la navigation maritime	116,7	124,3	135,9	136,1
Services de communication et trafic maritimes	80,0	88,5	78,3	78,5
Opérations de déglaçage	49,9	58,0	58,0	58,3
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	113,3	118,6	118,6	118,7
Sciences halieutiques et océaniques	173,9	167,9	167,5	161,8
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	92,7	89,6	88,9	88,7
Hydrographie	34,1	31,2	30,7	31,0
Gestion des pêches*	280,1	298,9	232,7	235,1
Ports	97,8	91,5	86,5	86,5
Gestion de la flotte	144,7	166,1	143,2	139,6
Politiques et services internes*	283,3	283,4	258,3	262,9
Budget des dépenses principal (brut)	1 466,5	1 518,0	1 398,6	1 397,2
Principales prévisions non budgétaires (brutes)	-	-	-	-
Moins : recettes disponibles	41,0	47,2	47,2	47,2
Total des principales dépenses	1 425,5	1 470,8	1 351,4	1 350,0
*Rajustements***				
Effet des annonces du 12 décembre : Transfert à Transports Canada***	(17,4)	(20,3)	(19,3)	(18,3)
Rajustements aux dépenses prévues du SCT pour les années de planification :				
Programme d'accès aux pêches	-	-	28,5	-
Sûreté maritime	-	11,4	4,6	1,4
Sécurité maritime	-	-	3,8	-
Cadre de programmation pour les Autochtones	-	8,0	10,0	14,0
Système d'identification automatique	-	(7,0)	3,0	7,0
Produit de la vente de biens immobiliers	-	2,3	-	-
Report de capital	-	0,3	-	-
Ententes-cadres avec les Micmacs et les Malécites et traités d'application progressive	-	0,2	0,2	0,2
Convention définitive des Inuvialuit	-	0,1	0,1	0,1
Relation du Canada avec la communauté métisse – Réponse provisoire au sujet de *Powley* à la décision de la Cour suprême	-	0,1	-	-

(en millions de dollars)	Dépenses réelles, 2003-2004	Dépenses prévues, 2004-2005	Dépenses prévues, 2005-2006	Dépenses prévues, 2006-2007
Lieux contaminés	-	1,3	2,6	2,3
Dossier de la surpêche étrangère hors de la zone de 200 milles du Canada	-	12,0	-	-
Investir dans le développement en mer	-	0,3	1,4	1,6
Projet d'aéroglisseurs au Québec		(11,5)	6,7	4,8
Total des rajustements	(17,4)	(2,8)	41,6	13,1
Dépenses nettes prévues	1 408,1	1 468,0	1 393,0	1 363,1
Moins : Recettes non disponibles	53,4	49,6	49,2	49,1
Plus : Coût des services reçus sans frais	91,9	91,2	91,6	92,6
Coût net du programme	1 446,6	1 509,6	1 435,4	1 406,6
Équivalents temps plein	10 600	10 400	10 200	10 200

* Les chiffres du *Budget principal des dépenses* par secteur d'activités ont été rajustés pour les trois années de planification. Les dépenses du secteur « Gestion des pêches » augmentent de 3,1 millions de dollars en 2004-2005 et de 4,3 millions de dollars en 2006-2006 et en 2006-2007, tandis que celles du secteur « Politiques et services internes » diminuent d'autant. Il s'agit de rendre compte avec exactitude de la contribution du Ministère à l'exercice de réaffectation à l'échelle du gouvernement.

** Les rajustements tiennent compte des approbations obtenues depuis l'exercice de mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR).

*** Les montants du transfert des fonctions marines de MPO à Transport Canada incluent les coûts directs seulement. Les chiffres ne sont pas finaux puisque l'entente n'est pas encore signée.

Les équivalents temps plein (ETP) reflètent les ressources humaines affectées par le Ministère à la prestation de ses programmes et services. Ce nombre est fondé sur un calcul qui tient compte de l'emploi à plein temps, à temps partiel et occasionnel en plus d'autres facteurs, notamment le partage d'emploi. Même si le Ministère n'est plus tenu de contrôler officiellement le nombre d'ETP qu'il utilise, il introduira des contrôles internes d'ETP pour 2004-2005 et 2005-2006 pour veiller à ce que les dépenses salariales concordent avec les budgets salariaux et pour inculquer une culture de planification des ressources humaines à long terme bien intégrée à la planification opérationnelle.

Dépenses nettes prévues du Ministère pour 2004-2005

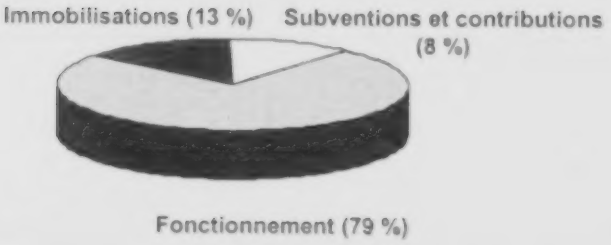

Résultats stratégiques

Le Ministère gère ses ressources dans le but de livrer cinq résultats stratégiques. Le graphique suivant illustre la façon dont les ressources du Ministère pour l'exercice 2004-2005 sont réparties pour ces résultats stratégiques.

Afin de mettre l'accent sur les avantages pour les Canadiens, le présent document a été structuré par résultat stratégique plutôt que par secteur d'activités. Les systèmes financiers en place ne fournissent pas de répartition précise des ressources par résultat stratégique. La section 7 présente des renseignements plus complets sur les ressources affectées à chaque secteur d'activités.

Dépenses nettes prévues du Ministère, selon le résultat stratégique, 2004-2005

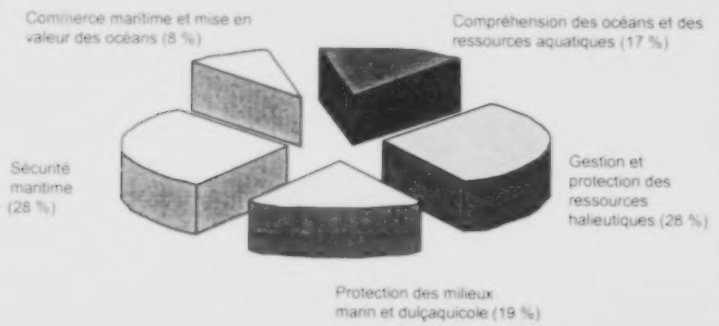

Le tableau suivant présente une approximation des ressources associées à un secteur d'activités par résultat stratégique pour l'exercice 2004-2005.

Les données présentées pour les secteurs d'activités représentent les dépenses nettes prévues (dépenses prévues brutes moins recettes disponibles); elles sont par conséquent différentes des données présentées par secteur d'activités au tableau 3-1, lequel présente les chiffres bruts du *Budget principal des dépenses* pour chaque secteur d'activités. Les données présentées ci-après montrent les effets des recettes disponibles de 47,2 millions de dollars moins les rajustements nets de 2,8 millions de dollars. Les dépenses prévues nettes totales du Ministère sont identiques dans les deux tableaux.

Tableau 3-2 : Dépenses nettes prévues par résultat stratégique, par secteur d'activités et par responsabilité pour l'exercice 2004-2005

		Résultats stratégiques du Ministère						
Secteur d'activités **(en millions de dollars)**	Total	Gestion et protection des ressources halieutiques	Protection des milieux marin et d'eau douce	Sécurité maritime	Commerce maritime et mise en valeur des océans	Compréhension des océans et des ressources aquatiques	**Responsabilité**	Total
Services de navigation maritime	87,1	13,3	161,2	233,2	72,4	5,0	SMA, Services maritimes / Commissaire, Garde côtière canadienne	485,1
Services de communication et de trafic maritimes	92,7							
Opérations de déglaçage	44,2							
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	106,5							
Gestion de la flotte	154,6							
Sciences halieutiques et océaniques	168,2	-	-	31,2	-	168,2	SMA, Sciences	199,4
Hydrographie	31,2							
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement*	89,1	-	66,7	-	-	22,4	SMA, Sciences	22,4
							SMA, Océans	66,7
Gestion des pêches	319,3	319,3	-	-	-	-	SMA, Gestion des pêches	319,3
Ports	91,5	-	1,0	67,5	23,0	-	SMA, Ressources humaines / Services intégrés	91,5
Politiques et services internes**	283,6	79,7	54,8	79,5	22,8	46,8	SMA, Ressources humaines / Services intégrés SMA, Politiques	283,6
Total	**1 468,0**	**412,3**	**283,7**	**411,4**	**118,2**	**242,4**		

* La composante des sciences environnementales du secteur d'activités « Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement » relève du SMA, Sciences, par suite de la consolidation des programmes scientifiques du Ministère en 2002.

** Les ressources affectées au secteur « Politiques et services internes » comprennent 4,5 millions de dollars pour le Collège de la GCC et 100,6 millions de dollars pour la coordination immobilière et environnementale.

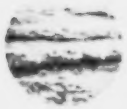

Section 4 – Plans et priorités du Ministère par résultat stratégique

Dans la présente section :

- *Toujours au service des Canadiens : résumé des priorités* — *Page 28*
- *Soutien de tous les résultats stratégiques du Ministère : la flotte du MPO* — *Page 30*
- *Gestion et protection des ressources halieutiques* — *Page 32*
- *Protection des milieux marin et d'eau douce* — *Page 41*
- *Sécurité maritime* — *Page 48*
- *Commerce maritime et mise en valeur des océans* — *Page 53*
- *Compréhension des océans et des ressources aquatiques* — *Page 59*

Toujours au service des Canadiens : résumé des priorités

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) examine ses opérations, les ressources requises pour respecter sa mission et sa façon d'offrir les avantages aux Canadiens. Le MPO doit continuer de soutenir les principaux avantages offerts aux Canadiens en cette période de transition. Bref, le Ministère doit se concentrer sur ses opérations quotidiennes – et continuer de le faire de façon efficace et efficiente – pour protéger les ressources halieutiques, le milieu aquatique et la sécurité publique tout en assurant des services de trafic maritime et des services maritimes efficaces répondant aux besoins des Canadiens dans une économie mondiale.

La plupart des priorités du MPO sont interdépendantes et contribuent à la réalisation de plus d'un résultat stratégique. Le tableau 4-1 résume les principales priorités rattachées à chacun des résultats stratégiques.

Tableau 4-1 : Plans et priorités du Ministère par résultat stratégique

Résultat stratégique	Résumé des priorités pour 2004-2005	Type de priorité
Gestion et protection des ressources halieutiques (412,3 millions de dollars)	Le MPO devra : • Continuer de veiller à ce que ses cadres de gouvernance reflètent les exigences des pêches actuelles (139,8 millions de dollars). • Continuer de renforcer ses liens avec les peuples autochtones (123,3 millions de dollars). • Continuer de faire progresser la conservation à l'aide de ses activités internationales (22,1 millions de dollars). • Continuer de moderniser ses opérations à l'aide de l'Initiative de renouveau de la gestion des pêches (7,2 millions de dollars). • Autres* (119,9 millions de dollars) * Soutien envers la gestion et la protection des ressources halieutiques (79,7 millions de dollars), Programme de mise en valeur des salmonidés (26,3 millions de dollars), soutien de la Garde côtière canadienne envers le Programme de gestion des pêches (13,3 millions de dollars), Programme spécial de réduction des capacités (0,6 million de dollars)	Continue Continue Continue Continue
Protection des milieux marin et d'eau douce (283,7 millions de dollars)	Le MPO devra : • Continuer de mettre en valeur la conservation, la restauration et le développement de l'habitat marin et d'eau douce à l'aide de la mise en application uniforme du Programme de gestion de l'habitat du poisson (48,7 millions de dollars). • Continuer de conserver les océans du Canada et d'en assurer la mise en valeur durable à l'aide des progrès réalisés par la Stratégie sur	Continue Continue

Résultat stratégique	Résumé des priorités pour 2004-2005	Type de priorité
	les océans du Canada (134,3 millions de dollars). • Continuer de conserver les océans du Canada et d'en assurer la mise en valeur durable à l'aide des progrès réalisés par la coopération internationale (2 millions de dollars). • Continuer d'agir comme principal organisme d'intervention fédéral afin d'assurer une intervention appropriée en cas de déversements en milieu marin dans les eaux de compétence canadienne (42,9 millions de dollars). • Autres (55,8 millions de dollars)* * Soutien envers la protection des milieux marin et d'eau douce (54,8 millions de dollars), ports (1,0 million de dollars)	Continue Continue
Sécurité maritime (411,4 millions de dollars)	Le MPO devra : • Continuer d'assurer la sécurité et l'accessibilité des voies navigables (223,2 millions de dollars). • Continuer de mettre en valeur la sécurité maritime à l'aide de ses initiatives de modernisation continues (10 millions de dollars). • Continuer de fournir des renseignements hydrographiques de grande qualité (31,2 millions de dollars). • Autres (147,0 millions de dollars)* * Soutien envers la sécurité maritime (79,5 millions de dollars), ports (67,5 millions de dollars)	Continue Continue Continue
Commerce maritime et mise en valeur des océans (118,2 millions de dollars)	Le MPO devra : • Continuer de faciliter l'activité commerciale en assurant la sécurité et l'accessibilité des voies navigables (72,4 millions de dollars). • Continuer de faire progresser le programme commercial international du Canada (1,1 millions de dollars). • Continuer de gérer les questions entourant le développement d'une industrie de l'aquaculture responsable et durable et d'effectuer des recherches dans ce domaine (21,7 millions de dollars). • Continuer d'élaborer une entente à long terme avec l'industrie à l'égard des droits de services maritimes liés aux services de navigation (NIL – moins que 1 million de dollars). • Autres (23,0 millions de dollars)* * Ports (23,0 millions de dollars), soutien envers le commerce maritime	Continue Continue Continue Continue

Résultat stratégique	Résumé des priorités pour 2004-2005	Type de priorité
Compréhen-sion des océans et des ressources aquatiques (242,4 millions de dollars)	Le MPO devra : • Continuer de soutenir ses résultats stratégiques en offrant des connaissances, des produits et des conseils scientifiques de grande qualité, actuels et nouveaux (190,6 millions de dollars). • Amorcer la mise en œuvre de certaines initiatives de rajustement déterminées en évaluant le programme scientifique pour assurer la concordance entre les exigences du savoir et les priorités du Ministère et de l'ensemble du gouvernement (coût à déterminer d'après les futures décisions concernant le rajustement). • Autres (51,8 millions de dollars)* *Soutien de la compréhension des océans et des ressources aquatiques (46,8 millions de dollars), soutien de la GCC envers le programme scientifique (5,0 millions de dollars)	Continue Précédent

http://www.ccg-gcc.gc.ca/fleet-flotte/main_f.htm

Projet de stratégie de soutien technique intégré

Ce projet intégrera les principes de la fonction de contrôleur moderne à la gestion des actifs du GCC. Les objectifs du projet, à réaliser au cours des quatre prochaines années, comprennent la mise en œuvre d'un système de gestion du cycle de vie du matériel, la mise en œuvre d'un système de gestion des opérations techniques et l'atteinte des objectifs de fiabilité et de disponibilité des actifs (fixés par les Programmes maritimes, les Opérations de la flotte et d'autres clients du MPO) au moindre coût du cycle de vie.

Soutien de tous les résultats stratégiques : la flotte du MPO

La flotte du MPO est un système composé des professionnels, des structures organisationnelles, des biens et de l'équipement qui leur sont nécessaires pour demeurer efficace et toujours prêt à fournir les services maritimes essentiels aux Canadiens. La flotte aide le Ministère à atteindre chacun des cinq résultats stratégiques en lui fournissant un appui maritime et aérien, et ce, par l'acquisition, l'entretien et la programmation de la flotte. À titre de flotte maritime civile du gouvernement du Canada, elle offre également un soutien supplémentaire à d'autres ministères, selon les politiques de recouvrement des coûts du Conseil du Trésor. Une Garde côtière canadienne durable et une flotte maritime civile toujours prête sont les pierres angulaires de la prestation des services maritimes et elles sont essentielles à l'exécution des responsabilités gouvernementales, notamment en matière de sûreté, de sécurité et de souveraineté.

La flotte du MPO a subi d'importantes modifications au cours des dernières années. Face à ces changements, la Flotte prend des mesures pour améliorer sa gestion grâce aux deux principales priorités suivantes : l'Initiative de renouveau de la gestion de la flotte (IRGF) et la modernisation de la flotte.

La Flotte, grâce à l'Initiative de renouveau de la gestion de la flotte, continue de moderniser son exploitation, sa gestion et son financement. Le MPO prévoit apporter des améliorations à la gestion de sa flotte par une série de processus et de cadres visant à améliorer les pratiques de gestion pour produire des résultats clés, dont une structure et la responsabilité organisationnelles, la planification et le contrôle financier efficaces, de meilleures pratiques de gestion, des niveaux de

service et la mesure du rendement, une meilleure gestion des ressources humaines, la préparation de rapports d'intendance, la gestion de l'information et la surveillance ministérielle. Grâce à sa mise en œuvre, d'ici la fin de l'exercice 2004-2005, le Ministère respectera les recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général en décembre 2000.

Il est essentiel pour le Ministère de rebâtir et de restructurer ses actifs fondamentaux en raison de la détérioration, de l'obsolescence technologique et d'un réinvestissement insuffisant. L'initiative de modernisation de la flotte a été lancée en 2001 pour étudier les besoins de la flotte, les niveaux de financement prévus et la capacité actuelle de la flotte et pour préparer et présenter, en 2004, une analyse de rentabilisation pour ajouter, maintenir ou augmenter les niveaux de financement de capital pour les navires de la GCC. Reconnaissant que la remise à neuf de la GCC est une des principales priorités du MPO, le gouvernement fédéral a prévu dans son budget de 2003 l'affectation d'un nouveau financement pour immobilisations de 47,3 millions de dollars par année à la GCC. Le Conseil du Trésor a approuvé l'accès à ces fonds et la mise en marche du plan d'immobilisations de la GCC.

Gestion et protection des ressources halieutiques

Conservation des ressources halieutiques du Canada	Utilisation durable des ressources halieutiques du Canada	Stabilité environnementale et économique des pêches

Contexte – Qu'est-ce que cela comporte?

Les opérations et les activités quotidiennes du Ministère accaparent la majorité des ressources du Ministère utilisées pour soutenir la gestion et la protection des ressources halieutiques et l'atteinte des priorités actuelles afférentes. Pour soutenir ce résultat stratégique, le MPO :

- favorise la protection, la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques;
- répartit et distribue équitablement les ressources halieutiques entre les utilisateurs concernés;
- gère les programmes de surveillance et d'application à l'appui de *la Loi sur les pêches* et de la *Loi sur la protection des pêcheries côtières;*
- s'assure que les droits ancestraux et issus de traités des Autochtones sont pris en compte dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, des plans et des programmes de gestion des pêches;
- mène des négociations internationales afin de promouvoir la conservation des stocks de poissons faisant l'objet d'une gestion internationale et de faire valoir les intérêts canadiens à leur égard;
- appuie la production de saumons par les écloseries et leur libération dans le Pacifique et l'amélioration de la biodiversité conformément aux politiques actuelles de conservation; et
- veille à l'application de la *Loi sur les espèces en péril* et à ce que ses engagements se reflètent dans les plans de gestion du Ministère.

Durant la période de planification actuelle, le MPO continuera d'offrir ces services continus tout en allant de l'avant avec la mise en œuvre du programme de renouveau stratégique, dont les résultats escomptés comprennent des changements fondamentaux relatifs aux rapports entre le Ministère et les groupes de clients et les réformes institutionnelles.

Le Ministère soutient l'élaboration de politiques et de programmes de gestion et de protection des ressources halieutiques. La conservation et l'utilisation durable des ressources nécessitent de comprendre la contribution de cette utilisation – et les mesures de gestion qui l'orientent – à la structure économique et sociale du Canada. Le Ministère détermine les nouvelles questions économiques et sociales liées à la gestion des pêches et à la conservation des ressources et réalise des recherches stratégiques et des analyses économiques spécialisées pour améliorer la compréhension des choses et le processus décisionnel, et ce, au profit des Canadiens et dans le but de protéger les ressources.

Pour soutenir la gestion et la protection des ressources halieutiques, le Ministère concentrera ses efforts sur les quatre priorités essentielles suivantes durant l'exercice 2004-2005.

Le MPO continuera de veiller à ce que ses cadres de gouvernance reflètent les exigences actuelles des pêches

Pour offrir les programmes et les services requis afin d'assurer l'utilisation durable des ressources halieutiques aux prochaines générations de Canadiens, le MPO doit poursuivre les réformes des politiques de gestion des pêches amorcées à la fin des années 1990. Ces efforts pour renouveler les cadres d'orientation et de gouvernance visent à guider le changement opérationnel et à s'acquitter des obligations juridiques du Ministère envers les peuples autochtones. Durant la période de planification actuelle, le MPO continuera de faire progresser le Cadre d'orientation national, la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, l'initiative « Une nouvelle orientation » sur la côte du Pacifique ainsi que la politique sur les Autochtones et la gouvernance autochtone.

Le **Cadre d'orientation national**, une série de principes directeurs visant à encadrer la gestion des pêches au Canada, a été lancé en 2001. Il guidera les initiatives régionales et locales et décrira les orientations futures de la gestion des pêches au Canada. Cette initiative fait partie intégrante du travail stratégique du MPO dans les domaines examinés ci-dessous (Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, « Une nouvelle orientation » sur la côte du Pacifique et la politique sur les Autochtones) et d'autres grands dossiers au chapitre des pêches. L'horizon de développement du cadre dépend également de la réussite de ces efforts.

La **Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique** a été lancée en 1999 afin d'établir un cadre cohérent et homogène de gestion des stocks de poisson de la côte est canadienne, d'éclaircir la voie à suivre en cas d'objectifs contraires et d'adopter des principes pour guider la prise de décisions sur la gestion des pêches à long terme.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa/home_f.htm

La phase I de cette révision prendra fin avec la diffusion d'un nouveau cadre stratégique en 2004. La phase II comportera la mise en œuvre du nouveau cadre, accélérée en partie par le Groupe indépendant sur les critères d'accès. Le ministre a formellement donné suite aux recommandations du Groupe en novembre 2002.

En décembre 2003, un document de discussion intitulé *Préserver l'indépendance de la flottille de pêche côtière dans le Canada Atlantique* a été publié et distribué à grande échelle dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et au Nunavut. Ce document a servi de fondement pour les consultations publiques tenues dans ces régions en janvier 2004. Dans les prochains mois, un résumé des commentaires reçus sera posté sur le site Web et le Ministère mettra au point et publiera un document intitulé *Lignes directrices sur l'application des politiques du propriétaire-exploitant et de séparation de la flottille*.

L'initiative **Une nouvelle orientation** (pour les pêches du saumon du Pacifique) a été entreprise à la fin des années 1990 pour préciser l'orientation stratégique des pêches du saumon du Pacifique. Les politiques élaborées en vertu de cette initiative reflètent les principes de promotion de méthodes de pêche axées sur la conservation, les initiatives de gérance communautaire, le travail de restauration et d'amélioration de l'habitat du poisson et l'amélioration des processus de consultation, et ce, pour assurer la participation de toutes les parties aux décisions relatives à la gestion des pêches. La politique sur le saumon sauvage qui devait être prête à l'automne 2003 a été reportée à 2004. De façon plus générale et pour veiller à ce que le secteur des pêches du Pacifique soit intégré et économiquement viable, un groupe de travail composé de deux membres explorera les mesures à prendre dans le secteur des pêches afin de mieux éclairer l'ensemble des participants dans cette « époque d'après traités ».

On a introduit la **Stratégie relative aux pêches autochtones (SRPA)** en 1992, surtout pour veiller à ce que la gestion des pêches soit conforme à la décision *Sparrow* de la Cour suprême du Canada. Cette décision affirmait le droit des Autochtones de pêcher à des fins alimentaires, sociales et cérémonielles. Dans le cadre de la SRPA, le Ministère négocie des accords de pêche avec les Premières nations pour la gestion de leurs prises alimentaires, sociales et cérémonielles. La plupart de ces ententes prévoient également du financement pour aider les Premières nations à participer à l'évaluation des stocks, au contrôle de ceux-ci, à l'application des lois et règlements et à l'amélioration de l'habitat. La SRPA offre en plus des possibilités de pêche commerciale par l'entremise du Programme de transfert des allocations (PTA).

http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/fish_man/afs_f.htm

En juillet 2003, la Cour provinciale de la Colombie-Britannique a conclu, dans l'affaire *R. v. Kapp (Kapp)*, que le Programme pilote de vente des produits de la pêche de la SRPA était discriminatoire en vertu de l'article 15 (clause sur les droits à l'égalité) de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le Programme pilote de vente des produits de la pêche a permis à certaines Premières nations de la Colombie-Britannique une vente limitée de poissons. Par suite de cette décision, le Ministère a mis fin aux ententes existantes pour 2003, conformément aux dispositions de ces ententes, et a rompu les négociations sur d'autres projets pilotes de vente des produits de la pêche pour 2003.

Le MPO travaille présentement à mettre sur pied un nouveau cadre de pêche commerciale pour les Autochtones qui offrirait des possibilités commerciales aux Premières nations à l'intérieur d'un cadre de gestion des pêches en 2004-2005.

La ***Loi sur les espèces en péril*** nécessitera l'élaboration de plans de rétablissement et des interdictions de tuer, de blesser ou de harceler les espèces désignées dans la loi (p. ex. la tortue luth et l'anarrhique loup, le saumon sockeye de Cultus et du Lac Sakinaw). Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a déterminé que les morues 2GH, 2J3KL et 3NO sont en danger et que les morues 3Pn4R et 3P sont menacées. Si ces stocks de morues sont ajoutés à la liste de protection de la *Loi sur les espèces en péril*, il faudra préparer des stratégies de rétablissement et des plans d'action.

Dresser la liste des espèces protégées par la loi représentera un défi pour la gestion des pêches, car cela pourrait avoir une incidence sur la prise de plusieurs autres espèces non inscrites (p. ex. les restrictions sur les prises accessoires ou l'interdiction de prise d'espèces inscrites peut limiter considérablement la prise d'espèces non inscrites et, de ce fait, avoir d'importantes conséquences économiques et sociales pour les collectivités de pêcheurs). Au fur et à mesure qu'un plus grand nombre d'espèces s'ajouteront à la liste, le MPO devra réagir de façon plus complète et coordonnée, surtout dans les domaines de la gestion, de l'application, de la consultation et de l'administration. Pour donner efficacement suite à l'entrée en vigueur de la *Loi sur les espèces en péril*, il faudra notamment adopter des approches écosystémiques et préventives.

La *Loi sur les espèces en péril* doit en plus être perçue dans un contexte autochtone. Les groupes autochtones doivent participer aux processus de désignation des espèces aquatiques et à l'élaboration des stratégies de rétablissement et à leur mise en œuvre. Ils doivent également être bien informés des répercussions de la liste sur leurs activités de pêche – plus particulièrement la pêche à des fins alimentaires, sociales et cérémonielles prévue dans la Stratégie relative aux pêches autochtones (SRPA), l'accès à la pêche commerciale prévue par la SRPA et en vertu de l'initiative de réponse à la décision *Marshall* et l'accès aux pêches prévu par les ententes sur les revendications territoriales globales.

Le MPO continuera de renforcer ses liens avec les peuples autochtones

Le fait d'aider les peuples autochtones à pouvoir participer plus efficacement aux processus à intervenants multiples de gestion des ressources aquatiques et océaniques permettra d'éviter des solitudes de gestion distinctes. Le renforcement de leur capacité de profiter des possibilités de participer au développement de la pêche et de l'aquaculture commerciales contribuera au programme gouvernemental plus global d'amélioration générale des conditions socio-économiques des groupes autochtones.

Le Ministère continue de prendre des mesures pour amener les peuples autochtones à participer au processus de gestion des pêches et pour régler la

question des revendications territoriales et des droits conférés par traités. Dans le cas de la décision *Marshall*, par exemple, le MPO a signé des accords de pêche à long terme avec la majorité des 34 Premières nations touchées par la décision. Ces ententes élargissent l'accès des communautés autochtones aux pêches commerciales et leur donne les moyens de réussir par des arrangements sur le renforcement des capacités et la formation. Nous prévoyons avoir signé des accords de pêche avec les Premières nations restantes d'ici le 31 mars 2004 et avoir respecté nos engagements correspondants d'ici le 31 mars 2006.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/home-accueil_f.htm

Pour atteindre ses objectifs d'assurer une pêche ordonnée et de concilier les droits ancestraux et les droits issus de traités des autochtones, le MPO doit participer à part entière aux négociations sur les revendications territoriales. Sur la côte ouest, de nouvelles négociations pourraient mener à la conclusion d'autres accords de pêche provisoires avec les Premières nations : cette année, le MPO s'attend à signer un traité avec la nation Snuneymuxw. Il s'attend également à conclure des ententes avec la nation Tlicho (Dogrib), dans le Nord, et l'Association des Inuits du Labrador, sur la côte est.

En juillet 2003, le Canada (MPO) et la Colombie-Britannique ont formé le Groupe de travail conjoint Canada-Colombie-Britannique sur les pêches à la suite de la signature des traités et l'ont chargé de formuler des recommandations sur la gestion intégrée des pêches à la suite de la signature des traités. La consultation représente un élément essentiel de cette initiative. Le Groupe de travail conjoint sollicitera les commentaires d'une variété de représentants de la pêche commerciale et de la pêche sportive et des organisations de Premières nations, y compris la British Columbia Aboriginal Fisheries Commission. Le Ministère collabore avec le B.C. First Nations Summit et la British Columbia Aboriginal Fisheries Commission à un processus connexe qui permettra aux groupes autochtones et aux Premières nations de participer également au processus.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm

Le 9 octobre 2003, le MPO a annoncé deux nouveaux programmes autochtones – le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) et le Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI). Le PAGRAO vise à permettre, là où le MPO gère les pêches, la participation efficace des groupes autochtones aux processus à intervenants multiples en matière de gestion des ressources aquatiques et des océans. Le PAGHRI offrira également un soutien semblable de renforcement de la capacité aux groupes autochtones des régions intérieures en matière de gestion de l'habitat, là où le MPO est responsable de l'habitat du poisson.

Les programmes visent la mise en place des structures et de l'expertise qui soutiendront, à long terme, la participation des groupes autochtones dans les domaines relevant du MPO. Les programmes reconnaissent l'évolution des liens entre le MPO et les groupes autochtones (gérance mixte des pêches, gestion intégrée des océans) et l'expansion de ces liens (*Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, *Loi sur les espèces en péril* et présence dans les terres

intérieures liée à l'habitat). Ces groupes souhaitent en même temps jouer un rôle plus important dans les décisions qui les touchent.

En 2003-2004, le MPO a demandé aux groupes autochtones de commenter la conception et la mise en œuvre du PAGRAO.

Le MPO continuera de promouvoir la conservation par l'entremise de ses activités internationales

Les activités internationales du Ministère jouent un rôle de premier plan dans la capacité du Canada de gérer et de protéger ses ressources halieutiques. Durant l'actuelle période de planification, le MPO cherchera surtout à réaliser des progrès au chapitre des accords, des politiques et des instruments internationaux en matière de pêches.

À cet égard, il encouragera l'adhésion accrue à l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (ANUP) et son application concrète. L'ANUP est un accord cadre pour la conservation et la gestion concrètes des stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs en haute mer. Le Canada continue de travailler à l'application pleine et concrète de l'ANUP, ce qui exige d'en adopter les principes, droits et obligations à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

Il s'affaire également à accroître l'efficacité des activités de conservation et d'assurance de la conformité pour les navires qui participent aux pêches gérées par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). L'OPANO, qui réunit 18 parties contractantes, est un forum de coopération internationale en matière de recherche scientifique ainsi que de conservation et de gestion des ressources de poissons de fond et de crevettes de l'Atlantique Nord-Ouest, en haute mer, hors de la zone de 200 milles nautiques du Canada.

Bien que les efforts de conservation et d'application de l'OPANO se soient nettement améliorés, les infractions volontaires aux mesures de gestion de l'organisation ne cessent de se multiplier chez les parties contractantes. On presse de plus en plus le Canada d'intervenir plus vigoureusement et de colmater les brèches laissées par l'OPANO. Mais les solutions proposées, comme étendre la compétence du Canada en matière de pêches, ne cadrent pas avec le droit international et on ne peut en faire la promotion à court terme.

Le Canada entend résoudre ces problèmes et travailler de manière constructive avec les parties contractantes à l'OPANO afin d'améliorer celle-ci et son rendement. Le MPO continuera par conséquent de participer activement aux négociations et de prôner l'application efficace et concrète des traités et des accords internationaux touchant la conservation et la répartition des stocks chevauchants, grands migrateurs et transfrontaliers de poissons.

Le 9 décembre 2003, le MPO a annoncé des modifications au *Règlement sur la protection des pêcheries côtières* qui permettront au Canada de mieux contrôler et gérer les activités des navires de pêche étrangers dans les eaux et les ports du

Canada. La principale modification traite du retrait de la liste des pays admissibles présentée dans le Règlement et l'inclusion des critères servant à accorder l'accès à un navire de pêche étranger. Selon ces critères, le Ministère dressera une liste des pays avec lesquels le Canada entretient de bonnes relations en matière de pêche et dont les navires pourraient se voir accorder l'accès au territoire canadien; le Ministère établira ensuite un processus d'ajout des navires ou des pays à cette liste.

Le MPO poursuivra la modernisation de ses opérations grâce à l'Initiative de renouvellement de la gestion des pêches

Un certain nombre d'initiatives sont en cours pour moderniser les programmes et les pratiques de gestion des pêches au Canada. Durant l'actuelle période de planification, le MPO continuera de mettre en œuvre la gestion des pêches par objectifs (GPO), une méthode structurée, systématique et inclusive de gestion des pêches. En vertu de cette approche, les utilisateurs de la ressource et le Ministère formulent ensemble des objectifs clairs, mesurables et à long terme de gestion de chaque pêche.

La GPO offre aussi un cadre pour quantifier les objectifs de gestion des pêches et les méthodes d'analyse des risques, ce qui permet de formuler des stratégies de gestion conçues pour gérer les risques efficacement et réaliser des objectifs précis. La GPO permet aussi de suivre les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs par l'entremise d'un processus formel de mesure du rendement et d'analyse d'après-saison.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm

Le Ministère continuera également d'actualiser ses plans de gestion intégrée des pêches afin d'incorporer de nouveaux secteurs d'intérêt au processus de planification de gestion des pêches et d'adopter une méthode écosystémique de gestion des ressources. Dans le cadre de ce processus, le MPO devra migrer d'une simple collecte de données à une meilleure gestion de l'information et mettre de plus en plus l'accent sur la promotion de la gestion du savoir à titre de ressource fondamentale.

En plus, le MPO continuera :

- d'assurer la prise de décisions justes et transparentes en matière d'octroi de licences et de répartition;
- d'établir de solides relations de travail avec les intervenants pour assurer le partage des responsabilités et la reddition de comptes dans le domaine de la gérance des ressources;
- d'évaluer l'éventuelle utilisation de nouvelles technologies et de matériel de surveillance pour rehausser l'efficacité du programme de suivi, de contrôle et de surveillance existant;
- de mettre l'accent sur l'utilisation des technologies pour saisir les données à la source et pour créer un système intégré de gestion de l'information visant à renforcer le système ministériel de soutien des décisions, par exemple

l'expansion du contrôle des navires, l'introduction de la collecte de données par la reconnaissance de la voix de même qu'un meilleur accès aux données sur le terrain et une meilleure collecte de données par le personnel sur le terrain;

- d'améliorer le service aux Canadiens à l'aide d'une utilisation plus généralisée de l'accès électronique, par exemple l'octroi de licences.

Le MPO évaluera les progrès accomplis en vue de ces priorités

Le Ministère évaluera ses progrès à l'égard de ces priorités par des mécanismes internes de surveillance, dont l'emploi de critères pour déterminer le degré d'atteinte des grandes priorités de son plan d'activités. Le Ministère continuera également d'élaborer des mesures du rendement et de les appliquer à certaines initiatives à l'appui de ses priorités. Par exemple, une fois établies, les mesures du rendement feront partie intégrante, tout comme les critères d'évaluation postsaisonnière déjà en vigueur, des plans de gestion intégrée des pêches.

Le Ministère continuera également de travailler avec les provinces et territoires, l'industrie, les Premières nations et autres groupes aborigènes, les groupes environnementalistes, les communautés et d'autres intervenants pour s'assurer collectivement de relever les défis stratégiques.

Toute modification des ressources disponibles du Ministère compromettra sa capacité d'atteindre les quatre priorités essentielles mentionnées précédemment.

Gestion et protection des ressources halieutiques – Comment cela se passe-t-il?

Protection des milieux marin et d'eau douce

Conservation et mise en valeur durable des océans du Canada	Gérance environnementale responsable des ressources maritimes	Protection, restauration et mise en valeur des habitats marins et d'eau douce

Contexte – Qu'est-ce que cela comporte?

La protection des milieux marin et d'eau douce du Canada se trouve au cœur des engagements qu'a pris le gouvernement à l'égard de la protection des océans, du milieu et des habitats du Canada, de la sécurité de la navigation, de la gestion des pêches et de la santé des espèces aquatiques. Aujourd'hui, les océans, les lacs et les voies navigables du Canada grouillent d'activités et leurs ressources aquatiques font partie intégrante de l'économie canadienne. Le MPO soutient la protection des milieux marin et d'eau douce conformément à la *Loi sur les pêches* (particulièrement l'article 35) et à la *Loi sur les océans*.

Les opérations et les activités quotidiennes accaparent la majorité des ressources qu'utilise le Ministère pour protéger les milieux marin et d'eau douce. Ces activités sont cruciales pour la gestion durable des milieux marin et d'eau douce de même que pour réaliser les priorités courantes liées à la conservation et à la protection des ressources halieutiques, à l'habitat du poisson et à la navigation. À l'appui de ce résultat stratégique, le MPO :

- administre et fait respecter les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson;
- évalue les effets environnementaux de certains projets en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*;
- veille à ce que tous les ports relevant de sa compétence respectent les normes environnementales;
- minimise les dommages matériels en maintenant des voies navigables sûres, efficaces et accessibles, ce qu'il fait en fournissant aux marins des voies navigables clairement identifiées, adéquatement conçues et bien entretenues et de l'information sur la sécurité;
- fournit des services de contrôle, de communication, de trafic et d'information pour le mouvement sûr et efficace des navires dans les zones de responsabilité canadienne;

- réduit les risques d'inondation dans la voie navigable du Saint-Laurent en fournissant un programme efficace de gestion des glaces, minimisant ainsi les dommages aux navires et, par ricochet, réduisant les dommages à l'environnement;
- administre la *Loi sur les océans*, y compris l'élaboration d'approches de gestion fondées sur l'écosystème pour la conservation et la protection du milieu marin, la désignation de zones de protection marine et la préparation de règlements, de lignes directrices et de normes pour la protection de la qualité environnementale du milieu marin;
- comme principal organisme fédéral d'intervention, veille à ce que l'on réagisse de manière opportune aux déversements en milieu marin et maintient une capacité d'intervention dans le cadre du régime canadien d'intervention en cas de déversements en milieu marin. Par la préparation, le suivi et l'intervention, le MPO prend des mesures pour améliorer et accroître son efficacité afin de réduire au minimum l'impact des incidents de pollution marine et de réduire les dommages à l'environnement;
- évalue les impacts actuels et éventuels du changement climatique sur les milieux marin et d'eau douce et collabore avec les autres ministères et organismes fédéraux pour déterminer des approches d'atténuation et d'adaptation.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_f.htm

Durant la période de planification en cours, le MPO continuera de fournir les services susmentionnés.

Pour soutenir la protection des milieux marin et d'eau douce, le Ministère mettra également l'accent sur les quatre grandes priorités suivantes pour 2004–2005.

Le MPO continuera d'améliorer la protection, la restauration et la mise en valeur des habitats marin et d'eau douce du poisson dans le contexte du développement durable

Le Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PEMA) du MPO a produit trois initiatives de changement cruciales : cadres de gestion du risque, démarches novatrices au chapitre de la réglementation et gestion intégrée. Ces initiatives soutiennent des politiques et des programmes pratiques et abordables (règlements rationnels) dans les limites de la priorité permanente du MPO de protéger, de restaurer et de mettre en valeur les habitats marins et d'eau douce.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/index_f.asp

Cadres de gestion du risque

Les cadres nationaux de gestion du risque soutiendront les démarches novatrices aux chapitres de la réglementation et de la gestion intégrée. Les cadres créeront une approche plus structurée, transparente et uniforme à l'établissement des priorités lorsque se multiplient les demandes à l'égard des programmes et quand les ressources sont limitées. Les efforts du Ministère seront axés sur des activités qui représentent une menace accrue pour les habitats et les écosystèmes aquatiques, sur les habitats critiques et sensibles, et ce, au moyen des programmes de gestion intégrée, et sur l'établissement de zones de protection marine (ZPM). Parmi les

priorités et cibles essentielles à l'appui de la gestion du risque figure l'élaboration d'outils décisionnels, de guides de pratiques exemplaires et de systèmes de mesure du rendement.

Démarches novatrices au chapitre de la réglementation

Les démarches novatrices au chapitre de la réglementation visent à promouvoir une plus grande efficacité des programmes établis en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur les océans*. Les travaux clés pour 2004-2005 comprennent la simplification du processus actuel de renvoi pour projet de moindre impact, la formation continue de partenariats et d'autres arrangements de coopération et la prestation uniforme des programmes nationaux.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_f.htm

La rationalisation du processus de renvoi comprendra :

- l'élaboration, pour le personnel, d'outils et de lignes directrices relatives à la formation en consultation avec les représentants des provinces et territoires et de l'industrie;
- les efforts proactifs d'éducation du client et de communication avec celui-ci.

Les partenariats et les ententes de coopération comprendront :

- des ententes formelles élaborées avec des secteurs clés (p. ex. l'énergie et les gouvernements provinciaux et territoriaux);
- la mise en œuvre de la composante habitat du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) et du Programme de gestion autochtone de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI);
- l'élaboration de nouvelles pratiques opérationnelles et de nouveaux mécanismes institutionnels à l'intérieur des régions pour améliorer la planification coopérative et la prestation des programmes;
- l'augmentation de la collaboration en matière de gestion intégrée dans les régions côtières.

Assurer la prestation uniforme des programmes nationaux entraînera :

- l'expansion du programme national de formation sur l'habitat et le remaniement des cours pour refléter le cadre de gestion du risque et le programme de réglementation intelligent;
- l'élaboration de nouveaux modèles de gouvernance axés sur l'uniformité et l'opportunité;
- l'amélioration de l'efficacité et de la pertinence des possibilités de formation;
- l'amélioration des indicateurs de rendement du Cadre de référence en matière de responsabilité de la gestion.

La gestion intégrée est discutée dans la section qui suit.

Le MPO continuera d'assurer la conservation et la mise en valeur durable des océans du Canada grâce aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie sur les océans du Canada

Les ressources océaniques et d'eau douce du Canada traversent une période très difficile en raison de certains problèmes, notamment le dépérissement des populations de poissons, la dégradation de l'habitat, les espèces en péril, la pollution et le changement climatique. Par ailleurs, ces ressources sont cruciales pour la prospérité économique actuelle et future du Canada.

L'économie croissante et de plus en plus diversifiée des océans du Canada est présentement évaluée à plus de 20 milliards de dollars et il existe un potentiel de croissance appréciable dans les domaines de l'exploitation en mer du pétrole et du gaz et des technologies océaniques. D'un bout à l'autre du pays, des industries comme la foresterie, l'exploitation minière, l'hydroélectricité et l'agriculture, importants moteurs de l'économie canadienne, exercent leurs activités dans le milieu aquatique du Canada ou autour de ce dernier. Ces ressources sont non seulement importantes pour les Canadiens d'un point de vue économique, mais aussi en termes de culture, d'environnement et de santé humaine.

La *Loi sur les Océans* confère au ministre des Pêches et Océans le mandat de coordonner la gestion des océans du Canada à l'aide de trois programmes clés : la planification d'une gestion intégrée, les zones de protection marine et les lignes directrices sur la qualité du milieu marin.

http://www.cos-soc.gc.ca/dir/cos-soc_f.asp

La capacité du ministre de respecter ce mandat de gestion intégrée se trouve renforcée par les instruments législatifs existants relevant de la responsabilité du MPO, notamment la *Loi sur les pêches* et les dispositions de la *Loi sur les espèces en péril* sur les espèces aquatiques. En plus, la *Loi sur les océans* précise que le ministre doit élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec d'autres, une stratégie nationale de gestion des océans guidée par les principes du développement durable, de la gestion intégrée et de l'approche de précaution. Pour respecter cette exigence législative, le gouvernement du Canada a publié en 2002 la Stratégie sur les océans du Canada (SOC). La Stratégie représente la vision et l'orientation du gouvernement du Canada pour une gestion moderne des océans, accompagnée d'un objectif obligatoire d'assurer la santé, la sécurité et la prospérité des océans au profit des générations actuelles et futures de Canadiens.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/im-gi/index_f.asp

La gestion intégrée est un processus de planification spatiale qui a pour résultat l'adoption, par les responsables de la réglementation, les intervenants et les parties intéressées, d'un « plan de gestion intégrée » pour un domaine particulier de planification. La gestion intégrée agit comme véhicule de planification et d'exercice d'une vaste gamme de responsabilités du MPO dans des domaines précis de gestion océanique et côtière. Les activités de priorité immédiate seront concentrées sur des zones étendues de gestion des océans

(ZEGO) : le Plateau néo-écossais et le golfe Saint-Laurent, la mer de Beaufort et la Côte nord-centre de la Colombie-Britannique.

Outil précieux de conservation et de protection, les **zones de protection marine** contribuent à la santé et à la viabilité globales de nos milieux marins et côtiers et aident à répondre aux préoccupations générales de conservation globale. En vertu du paragraphe 35(1) de la *Loi sur les Océans*, des ZPM peuvent être établies pour conserver et protéger les pêches cruciales, les mammifères marins et leurs habitats, les espèces marines en voie de disparition, les caractéristiques et les secteurs uniques de productivité ou de diversité élevée. Les ZPM procurent une protection beaucoup plus grande du milieu marin que la fermeture de pêches et permettent de gérer toutes les activités qui affectent le milieu. À ce jour, 12 endroits d'intérêts ont été circonscrits sur les trois côtes du Canada. En mars 2003, les champs hydrothermaux Endeavour ont été désignés comme la première ZPM du Canada en vertu de la *Loi sur les Océans*.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm

Un des aspects distinctifs de l'approche canadienne de gestion des océans est l'accent qu'elle met sur la gestion écosystémique, soit le fait de continuellement gérer les activités océaniques en tenant compte de considérations écosystémiques et des effets du processus de gestion intégrée. Les éléments de **qualité du milieu marin** sont incorporés dans les ZPM et les plans de gestion intégrée et ils peuvent devenir une force réglementaire essentielle pour la mise en application des nombreuses mesures résultant du processus de planification de la gestion intégrée ou des ZPM.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/meq-gmm/index_f.asp

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm

Le MPO continuera d'assurer la conservation et la mise en valeur durable des océans du Canada grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la coordination internationale

Le Ministère n'aura la capacité de promouvoir les intérêts nationaux du Canada par voie de leadership sur la scène internationale des océans que s'il dispose d'un cadre stratégique lui permettant d'établir des priorités et de mener à bien ses activités internationales. La stratégie internationale du MPO l'oriente en ce sens et le fait de la tenir à jour et de l'appliquer efficacement donnera aux Canadiens l'assurance d'en avoir davantage pour leur argent en matière de programmation internationale et de jouir d'un meilleur leadership international.

En 2004-2005, le MPO s'emploiera surtout à formuler des options et une stratégie afin de combattre la surpêche étrangère à l'extérieur de la zone de 200 milles des eaux territoriales du Canada, ce qu'il fera en travaillant avec les Européens et d'autres partenaires étrangers à renforcer le régime de gouvernance internationale. Dans cette optique, le Ministère mettra également la dernière main à un plan national d'action visant à prévenir, à décourager et à éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementaire dans le cadre de ses engagements internationaux.

Dans la foulée de la ratification par le Canada en 2003 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), le Ministère travaillera avec ses

partenaires à promouvoir les intérêts du Canada en matière de gouvernance internationale des océans par l'intermédiaire d'institutions telles que le Processus consultatif officieux des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer et la réunion des États parties au droit de la mer. Le MPO commencera également, en collaboration avec Ressources naturelles Canada, à cartographier le fond marin au-delà de la zone d'intérêt économique exclusive de 200 milles du Canada en vue de délimiter le pourtour de la zone du plateau continental sur laquelle le Canada aura compétence en vertu de l'UNCLOS.

Le MPO continuera d'agir comme principal organisme d'intervention fédéral pour le maintien d'une capacité d'intervention dans le cadre de sa contribution au régime canadien d'intervention en cas de déversements en milieu marin

En tant que principal organisme d'intervention fédéral, le MPO continuera de veiller à ce que nous réagissions efficacement aux déversements en milieu marin dans les eaux de compétence canadienne. Cela garantira une réaction efficace et adéquate à tout accident de pollution en mer. Le Ministère continuera également à soutenir ses partenaires afin d'améliorer l'efficacité des mesures d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures par les navires ou d'élaborer de telles mesures. Le MPO maintient sa propre capacité d'intervention dans le cadre du régime canadien d'intervention en cas de déversements en milieu marin.

Protection des milieux marin et d'eau douce – Comment cela se passe-t-il?

Qu'est-ce que cela comporte?

- Administrer les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson
- Établir des normes de qualité du milieu marin, des plans de gestion intégrée et des zones de protection marine
- Évaluer les impacts écologiques des projets selon la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
- Assurer le maintien de ports sécuritaires
- Assurer le maintien de voies navigables et la prestation de renseignements de sécurité aux utilisateurs
- Intervenir de manière opportune aux déversements en milieu marin

Secteurs d'activités de tête :

- **Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement***
- **Services à la navigation maritime**
- **Services de communications et de trafic maritimes**
- **Opérations de déglaçage**
- **Sauvetage, sécurité et intervention environnementale**

Secteurs d'activités de soutien :

- Sciences halieutiques et océaniques
- Gestion de la flotte
- Hydrographie
- Gestion des pêches
- Ports
- Politiques et services internes

Qui cela touche-t-il?

- les organisations autochtones touchées
- les associations de navigation de plaisance
- le Conseil consultatif maritime canadien
- la Garde côtière canadienne auxiliaire
- les communautés côtières
- les associations de propriétaires de chalet
- les Premières nations
- les associations industrielles
- l'industrie maritime
- le Conseil consultatif du ministre sur les océans
- les provinces, les territoires et les municipalités
- les écoles
- les exploitants d'entreprises touristiques
- la garde côtière des États-Unis
- les autres ministères et organismes fédéraux, y compris le ministère de la Défense nationale, Parcs Canada, Transports Canada, Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada
- les administrations portuaires

Quelles sont les priorités du MPO?

- Continuer d'améliorer la conservation, la restauration et la mise en valeur des habitats du poisson en milieu marin et d'eau douce par l'application cohérente du Programme de gestion de l'habitat du poisson
- Continuer d'assurer la conservation et la mise en valeur durable des océans du Canada grâce aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie sur les océans du Canada
- Continuer d'assurer la conservation et la mise en valeur durable des océans du Canada grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la coordination internationale
- Continuer d'agir comme principal organisme d'intervention fédéral afin d'assurer une intervention appropriée en cas de déversements en milieu marin

Contribuant aux résultats suivants :

- **Conservation et mise en valeur durable des océans du Canada**
- **Intendance de l'environnement responsable des ressources marines**
- **Protection, restauration et mise en valeur des habitats marin et d'eau douce**

Offrant aux Canadiens :

La protection des milieux marin et d'eau douce

* La composante « Gestion de l'habitat » de ce secteur d'activités joue un rôle de premier plan; la composante « Sciences de l'environnement » joue un rôle de soutien.

Sécurité maritime

Mouvement sûr et efficace du trafic maritime

Intervention efficace en cas d'incidents de recherche et de sauvetage

Contexte – Qu'est-ce que cela comporte?

Les opérations et les activités quotidiennes accaparent la majorité des ressources utilisées pour assurer la sécurité maritime. Ces activités sont cruciales à l'assurance de cette sécurité de même qu'à l'atteinte des priorités courantes en la matière. À l'appui de ce résultat stratégique, le MPO :

- fournit et maintient un système d'aides à la navigation;
- assure la sécurité de la navigation et des chenaux de navigation, et ce, de façon durable au plan environnemental;
- génère des produits de navigation à jour, opportuns et précis;
- offre des moyens de communication et de coordination pour assurer la sécurité des navires et secourir ceux en détresse;
- contrôle les navires pour empêcher les navires dangereux de pénétrer dans les eaux canadiennes;
- régularise le mouvement des navires pour réduire les risques maritimes;
- fournit des services d'information et assure le déploiement opportun de navires pour la navigation dans les eaux couvertes de glace;
- intervient en cas d'incidents maritimes;
- gère un système intégré d'information maritime;
- veille à ce que les ports essentiels à l'industrie de la pêche soient en bon état.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm

Pour assurer la sécurité maritime, le Ministère continuera à fournir ces services, tout en se concentrant sur les trois principales priorités suivantes en 2004-2005 :

Le saviez-vous?
En moyenne, la Garde côtière canadienne sauve plus de 3 000 vies par année.

Le MPO continuera d'assurer l'existence de voies navigables sûres et accessibles

Le MPO continuera d'offrir les programmes, services et actifs (navires, équipement et infrastructure) requis pour offrir des voies navigables sûres et accessibles au Canada. Divers programmes sont essentiels pour atteindre cette priorité : aides à la navigation, services de communication et de trafic maritimes, intervention en cas de pollution, déglaçage et aménagement des voies navigables. À l'aide de ces programmes, le Ministère travaille à réduire le nombre et la gravité des collisions et des échouements, à porter secours aux personnes en détresse et en danger et à prévenir la perte de vies et les dommages matériels. Ces

responsabilités sont décrites dans des lois telles que la *Loi sur les océans* et la *Loi sur la marine marchande du Canada*. En fournissant ces programmes, le MPO continue de jouer un rôle de premier plan dans l'entretien d'un système national viable de transport et de sécurité maritimes.

Le Ministère devra réaliser une évaluation des niveaux de service (NS) actuels de la Garde côtière canadienne (GCC) par rapport aux normes « convenues », et ce, en même temps qu'une analyse des besoins des marins. Le MPO devra ensuite préciser l'étendue et la qualité des services à offrir. Le MPO devra prendre des décisions difficiles sur la façon dont les services seront offerts dans l'avenir, les différents moyens d'en assurer la prestation et à quel coût.

Les demandes du Comité du Cabinet chargé de la santé publique, de la sécurité et de la protection civile et du Groupe de travail interministériel sur la sûreté maritime nécessitent la participation du Ministère pour assurer la sécurité nationale. En réponse, le MPO coordonne les efforts du Canada relatifs à la protection de l'infrastructure maritime côtière, fait la promotion d'activités de sensibilisation des navires, du fret, des équipages et des passagers qui circulent dans les voies maritimes du Canada et mène et gère le dossier de la sécurité maritime.

Le MPO continuera de fournir des renseignements hydrographiques de grande qualité

Cette priorité continuera de soutenir la navigation sûre et efficace dans les voies navigables du Canada. Le portefeuille des produits et services du Service hydrographique du Canada (SHC) (voir l'encadré) est extrêmement important et reflète plus de 100 ans d'efforts de cartographie qui ont produit, au fil des ans, d'importants changements aux exigences de la navigation pour les marins et la technologie. Environ 55 % des cartes de navigation existantes doivent être mises à jour pour refléter les changements qu'a subis le milieu marin depuis le dernier examen hydrographique et 25 % des voies navigables du Canada n'ont jamais fait l'objet d'un examen hydrographique.

L'importance du portefeuille continue de dicter une approche stratégique au maintien des cartes de navigation d'après la classification du risque. Cette approche assure l'application des niveaux de service et des ressources convenables aux cartes et aux produits de navigation, et ce, par une évaluation des risques liés à la navigation et à la sécurité maritime. Les cartes dont le niveau de risque à une navigation sûre feront l'objet d'un niveau de service supérieur et les cartes dont les risques sont considérés minimes feront l'objet d'un niveau de service moindre. Les rajustements du niveau de service offert par le SHC seront effectués en consultation avec la communauté maritime. Le SHC continuera d'élaborer cette approche fondée sur le risque, de l'appliquer à la gestion du portefeuille hydrographique et d'établir la liste des priorités, tout en améliorant ses capacités de gestion et d'intégration de l'information hydrographique afin de mieux servir l'industrie de la navigation commerciale, les plaisanciers, les pêcheurs et les Canadiens en général.

Produits et services du Service hydrographique du Canada

- 950 cartes papier
- 573 cartes électroniques de navigation
- 651 cartes matricielles
- 25 volumes des *Instructions nautiques*
- 7 volumes des *Tables des marées* et 3 *Atlas des courants*
- des bases de données des sources hydrographiques
- 78 stations permanentes de mesure du niveau d'eau
- un système de mesure et de prévision en temps réel du niveau d'eau du fleuve Saint-Laurent
- un système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_f.htm

En 2004-2005, le SHC :

- coordonnera 55 % des activités de production de cartes dans les régions à risque élevé;
- évaluera les possibilités d'améliorer l'efficacité des activités de distribution de cartes;
- mènera des consultations auprès de la collectivité maritime sur les rajustements proposés aux niveaux de service associés à l'approche fondée sur les risques pour les cartes et les produits de navigation;
- cherchera à conclure des partenariats avec les secteurs privé et public pour effectuer des levés hydrographiques et autres éléments du programme;
- affectera des ressources en priorité pour la collecte d'information hydrographique aux régions à risque élevé pour la sécurité maritime.

http://www.charts.gc.ca

Le MPO continuera d'améliorer la sécurité maritime par ses initiatives de modernisation en cours

Disposer de systèmes efficaces de fonctionnement et d'information est essentiel pour assurer la sécurité maritime. Le Ministère a entrepris d'importantes initiatives de modernisation ces dernières années, et ces efforts demeurent prioritaires. Durant l'actuel cycle de planification, le MPO se concentrera sur les quatre initiatives suivantes.

Le MPO mettra au point et en œuvre un **système d'identification automatique** pratique et abordable. Ce projet est une des nombreuses initiatives de sécurité maritime annoncées par le gouvernement fédéral en 2003 pour améliorer notre capacité de prévenir, de détecter et de gérer les menaces pour la sécurité. Le système améliorera notre capacité d'identifier et de suivre les navires en voie d'approche des eaux canadiennes ou navigant dans celles-ci. Cette nouvelle capacité technologique avancée de suivi automatique et continu des navires contribuera en plus aux objectifs actuels de la GCC relatifs à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement. Le projet devrait être complété en 2006-2007.

http://www.ccg-gcc.gc.ca/mns-snm

Le Ministère continuera de moderniser et de rationaliser le **Programme d'aides à la navigation** par la mise en œuvre d'une approche stratégique nationale au programme.

Le MPO concevra un plan de mise en œuvre détaillé pour le système national des **Services de communication et de trafic maritimes** de l'avenir en fonction des décisions prises à la suite de la phase II (complétée) du projet d'examen stratégique des Services de communication et de trafic maritimes.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_f.htm

Le MPO poursuivra le **Projet des options pour les gardiens de phare**. Les nouvelles technologies offrent aux marins des aides à la navigation abordables et réduisent ainsi le rôle des gardiens de phare au Canada. Ce projet vise à évaluer les options pour les gardiens de phare qui œuvrent toujours au Canada. Ce projet est au stade préliminaire d'analyse des options.

Sécurité maritime – Comment cela se passe-t-il?

Commerce maritime et mise en valeur des océans

Avantages économiques et opérationnels découlant du commerce maritime	Protection de la propriété contre les dommages causés par les inondations provoquées par l'accumulation des glaces	Ports essentiels à l'industrie de la pêche ouverts et bien entretenus

Contexte – Qu'est-ce que cela comporte?

Les opérations et les activités quotidiennes accaparent la majorité des ressources du Ministère utilisées pour faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans. Ces activités sont cruciales pour procurer cet avantage aux Canadiens de même que pour l'atteinte des priorités courantes en la matière. Le défi, en l'occurrence, est de trouver un juste équilibre entre les besoins des groupes d'utilisateurs commerciaux et les intérêts du grand public. À l'appui de ce résultat stratégique, le MPO :

- facilite le commerce maritime à l'année au Canada;
- fournit des aides à la navigation, des prévisions sur la profondeur des eaux et des services d'ouverture des ports et des chenaux;
- fournit une orientation et des renseignements sur les glaces et les voies et escorte les navires dans les eaux couvertes de glaces;
- régularise les mouvements des navires;
- assure l'utilisation partagée des voies de navigation du Canada;
- élabore des cadres stratégiques et réglementaires;
- fait progresser le programme international du Ministère;
- travaille avec ses partenaires et les intervenants à favoriser la compétitivité mondiale du secteur des pêches et des océans;
- veille à ce qu'on garde ouverts les ports essentiels à l'industrie de la pêche et à ce que ceux-ci soient maintenus en bon état;
- continue de se dessaisir de ports récréatifs et de ports de pêche moins actifs tout en essayant d'accroître le nombre et la vigueur des sites gérés par les administrations portuaires;
- appuie le développement durable de l'aquaculture.

Durant la période de planification en cours, le MPO continuera de fournir ces services. Le Ministère mettra également l'accent sur les quatre grandes priorités suivantes :

Le MPO continuera de faciliter l'activité commerciale en assurant l'existence de voies navigables efficaces et accessibles

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sch/home-accueil_f.html

Le MPO continuera de faciliter l'activité commerciale en :

- assurant l'efficacité et l'accessibilité des voies navigables en veillant à ce qu'elles soient bien marquées, conçues et entretenues;
- fournissant en temps opportun des services de déglaçage et d'escorte dans les glaces, des services d'ouverture des ports et des chenaux et des renseignements sur la navigation dans les glaces;
- développant des technologies d'information maritime pour la prestation d'un service intégré de navigation électronique par l'entremise d'un réseau électronique d'information maritime;
- fournissant des services de radiocommunications et de trafic maritime afin d'améliorer l'efficacité du trafic maritime;

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_f.htm

- collaborant avec les groupes comme l'industrie de la navigation commerciale, les marins, l'industrie du tourisme, les aquaculteurs, les organisations d'utilisateurs commerciaux, les communautés côtières et les autres ministères fédéraux pour assurer l'existence de voies navigables ouvertes et sûres et pour prévenir la pollution dans les milieux océaniques et d'eau douce du Canada.
- consultant régulièrement les clients et les partenaires, et ce, pour veiller à ce que les services du programme répondent aux besoins des clients, en fonction des changements météorologiques et de la disponibilité de navires plus solides pour faciliter l'accès des navires dans le Grand Nord à des fins d'exploration, de développement et de tourisme;
- collaborant avec un bon nombre d'organisations et de commissions internationales à la réglementation des eaux navigables partagées par plusieurs nations pour assurer des débits d'eau convenables et des chenaux de navigation sûrs. Par exemple, le MPO fournit au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent des services de secrétariat et des conseils d'expert sur les droits de navigation et le Ministère est le principal délégué canadien au sein de l'Association internationale de navigation.

Le MPO continuera de faire progresser le programme de commerce international du Canada

Pour permettre au MPO d'en donner davantage pour leur argent aux Canadiens en matière de programmation internationale grâce à des activités internationales efficaces et cohérentes, le Ministère honorera les obligations nationales et internationales du Canada au chapitre des océans et exercera un leadership international dans le dossier des océans à l'aide des éléments suivants :

- mécanismes de soutien et de coordination des approches à facettes multiples et stratégiques à l'égard de l'élaboration de politiques internationales et d'établissement des priorités;

- élaboration de lignes directrices pour permettre au Ministère de réaliser les volets internationaux de son programme. Une stratégie internationale a été élaborée et un plan d'action international sera complété en 2004–2005. Ce plan prévoit la formation de partenariats entre le MPO et d'autres ministères fédéraux, des membres de l'industrie et des universitaires et la préparation d'un cadre de suivi des résultats du plan;
- renforcement de la Stratégie internationale de développement commercial;
- représentation des intérêts du Canada dans le cadre de l'élaboration du plan d'action international de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture visant à contrer les initiatives de pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

Pour faire progresser le programme de commerce international du Canada et obtenir le meilleur accès possible des produits et services canadiens au marché mondial, le MPO travaille avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Finances Canada, Industrie Canada, Transports Canada, Agriculture et Agro-alimentaire Canada, y compris l'Agence canadienne d'inspection des aliments, et l'Agence du revenu du Canada ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et les groupes d'intervenants de l'industrie (qui représentent principalement les intérêts des transformateurs et des exportateurs) afin de veiller à ce que les Canadiens profitent du commerce. Les prochaines initiatives du Ministère comprennent :

- participer aux négociations de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Doha, au Qatar, axées sur la réforme du commerce mondial des produits agricoles, l'ouverture des marchés dans les principaux domaines canadiens d'exportation de produits et services (poisson et fruits de mer) de l'industrie des océans et le renforcement des règles afin de répondre aux actions qui perturbent les échanges internationaux;
- représenter les intérêts du secteur des pêches dans le cadre des discussions sur l'élaboration d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). La ZLEA ouvrira de nouvelles possibilités commerciales par la réduction des tarifs sur les produits canadiens, un obstacle particulièrement difficile dans les marchés n'appartenant pas à la ZLEA de l'ALENA.

Les risques associés aux négociations avec l'OMC et la ZLEA sont minimes, étant donné que les négociations ont été prescrites et que toutes les parties y ont consenti.

Le MPO continuera de gérer les questions entourant le développement d'une industrie de l'aquaculture responsable et durable et d'effectuer de la recherche dans ce domaine

L'aquaculture est l'industrie de l'alimentation dont la croissance est la plus rapide au monde et un volet important du continuum des produits de la mer. Au Canada, ce secteur est en pleine croissance et contribue grandement à la production halieutique nationale et à l'économie rurale et côtière du pays. L'industrie, présente

dans chaque province et territoire, est caractérisée par une base rurale solide, une orientation vers l'exportation et un niveau élevé d'innovation technologique.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/Index_f.htm

Pour faciliter le développement durable de l'aquaculture au Canada et pour assurer sa compétitivité au niveau international et la confiance des Canadiens, le MPO a préparé un plan d'action détaillé qui comprend les éléments suivants :

- des investissements stratégiques axés sur l'amélioration des connaissances scientifiques, la protection de la santé humaine et l'amélioration de la coordination politique et réglementaire relative au développement de l'aquaculture;
- un meilleur cadre réglementaire et stratégique de mise en œuvre pour veiller à ce que les interventions du Ministère soutiennent les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable de l'aquaculture;
- des programmes ciblés pour répondre aux besoins de l'industrie et à la position du Canada à titre de leader mondial en matière de développement durable de l'aquaculture;
- une meilleure coopération multipartite avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et ce, tant de manière bilatérale que par l'entremise du Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture (CCMPA) pour aborder les questions essentielles; et
- une initiative visant à améliorer les communications et l'accès des intervenants de l'aquaculture à une information solide sur le développement durable de l'aquaculture.

Le saviez-vous?
L'industrie de l'aquaculture du Canada donne présentement du travail à plus de 14 000 personnes et représente une activité économique (directe et indirecte) de près de 1 milliard de dollars par année. Ses produits représentent presque le quart de la production canadienne des produits du poisson et de la mer.

L'aquaculture est un dossier transformateur pour le MPO – c'est-à-dire qui donne un sens à un ministère adepte de la mise en valeur durable des océans et qui déplace le paradigme ministériel de la pêche uniquement par prise conventionnelle à une nouvelle façon de profiter des ressources aquatiques. On met aussi l'accent sur l'uniformité nationale et la cohérence des politiques et des programmes, étant donné qu'il s'agit d'un dossier horizontal.

Durant la présente année de planification, le MPO continuera de mettre en œuvre le plan d'action en aquaculture. Les nouvelles activités comprendront :

- accroître le partage de l'information entre les organismes fédéraux, les provinces et les territoires;
- examiner et simplifier le processus d'évaluation des sites;
- poursuivre le développement d'une proposition au Programme national de la santé des animaux aquatiques et des options relatives à son financement;
- collaborer avec d'autres ministères fédéraux pour recenser les programmes fédéraux favorisant le développement de l'aquaculture et pour faciliter l'accès de l'industrie à ces programmes;
- soutenir le développement, par l'industrie, d'un système national de codes pour orienter ses opérations;

- poursuivre les travaux avec les secteurs et les régions du Ministère pour mettre en œuvre la Politique en matière d'aquaculture.

La création d'un climat propice à un développement responsable de l'aquaculture comporte un certain nombre de défis. Puisque l'aquaculture est une responsabilité que se partagent les gouvernements fédéral et provinciaux, il peut être difficile d'entretenir les relations requises pour résoudre en temps opportun les principales difficultés de développement de l'aquaculture. Il est également essentiel que la population comprenne les défis et possibilités relevant d'une industrie de l'aquaculture durable.

Le MPO continuera d'élaborer avec l'industrie une entente à long terme sur les droits à percevoir sur les services de navigation maritime

http://www.marineservices.gc.ca

Il s'agit d'une activité continue de recouvrement des coûts de la Garde côtière canadienne (GCC). Les droits à percevoir sur les services de navigation maritime sont des recettes applicables à un crédit, c'est-à-dire une source directe de fonds pour le Ministère. Présentement, l'incapacité de respecter les cibles de revenu crée des contraintes financières croissantes.

Le MPO continuera de travailler avec l'industrie de la navigation commerciale à l'établissement d'une entente à long terme sur la perception de droits de services maritimes. Un barème viable des droits est important pour préparer un accord à long terme entre la GCC et l'industrie. Il préparera notamment une analyse de rentabilisation à l'appui de la politique, des niveaux des droits, une grille tarifaire et d'autres éléments d'une approche à long terme aux tarifs. Quand une décision aura été prise sur le barème des droits, le MPO examinera le barème des droits des services de navigation maritime et le barème des droits des services de déglaçage en vertu de la *Loi sur les océans*.

Commerce maritime et mise en valeur des océans – Comment cela se passe-t-il?

Compréhension des océans et des ressources aquatiques

Des connaissances, produits et conseils scientifiques de grande qualité, actuels et nouveaux	Intégration de l'information pour assurer la santé et la productivité des écosystèmes	Excellence canadienne dans la recherche scientifique et technologique sur les océans et les ressources

Contexte – Qu'est-ce que cela comporte?

Le MPO fait de la recherche scientifique et des activités connexes qui sont vitales pour la compréhension et la gestion durable des océans et des ressources aquatiques du Canada. Ce savoir scientifique facilite la prise de décisions et l'élaboration de politiques, de règles et de normes. Le Ministère entreprend de la recherche et des activités connexes, dont la gestion et la diffusion de données, de renseignements et de connaissances, dans cinq grands domaines de programmes :

- recherche halieutique – conseils sur l'état des stocks de poissons et sur les objectifs de conservation et information sur les questions relatives aux écosystèmes marins et aux espèces en péril;
- sciences environnementales et biodiversité – surveillance des conditions chimiques, physiques et biologiques influant sur le milieu aquatique et la biodiversité;
- océanographie – recherche physique et biologique en océanographie (y compris des études sur le climat des océans), descriptions environnementales et prestation de conseils sur les interactions entre le milieu et l'écosystème;
- aquaculture – surveillance des stocks sauvages et d'élevage de poissons et de mollusques et crustacés, recherche sur la production biologique et durable, la santé du poisson et les interactions environnementales et transfert de technologie à l'industrie canadienne de l'aquaculture;
- hydrographie – évaluation, mesure, description et cartographie des caractéristiques physiques des océans, des mers, des rivières et des lacs du Canada.

Au cours de la période actuelle de planification, le MPO se concentrera également sur les deux principales priorités suivantes :

Le MPO continuera de soutenir l'atteinte de ses résultats stratégiques en fournissant des connaissances, des produits et des conseils scientifiques de grande qualité, actuels et nouveaux

Le principal enjeu scientifique du Ministère est de trouver un juste équilibre entre les travaux scientifiques effectués à l'appui des responsabilités conventionnelles du Ministère (comme l'évaluation des stocks pour gérer les pêches au Canada) et les enjeux scientifiques émergents (comme les espèces aquatiques étrangères envahissantes).

Même si le Ministère continue d'analyser les options de rajustement résultant de la récente évaluation du programme scientifique, il continuera de fournir des connaissances, des produits et des conseils scientifiques de grande qualité, actuels et nouveaux à l'appui de tous les résultats stratégiques du Ministère et de faire progresser la compréhension des connaissances scientifiques nouvelles et plus spécialisées à l'aide des interventions et des initiatives décrites ci-après :

- **Espèces en péril** – Le Ministère fournira des données sur la situation d'environ 18 espèces en péril, contribuera à la préparation et à la mise en œuvre des stratégies et des plans de rétablissement d'environ 12 espèces présentement désignées aux annexes 1 et 2 de la *Loi sur les espèces en péril*. De plus, le programme scientifique entreprendra une recherche visant à préciser les habitats critiques et nécessaires pour la survie et le rétablissement des espèces en péril, à déterminer la faisabilité du rétablissement et à soutenir, en consultation avec les Canadiens, un dialogue éclairé sur les stratégies de rétablissement et les espèces à l'étude pour fin d'inclusion aux annexes 1 et 2.
- **Application du génome et de la biodiversité** – Le MPO continuera d'élaborer des applications du génome et de la biodiversité utilisées pour l'identification des stocks, la gestion des prises, la conservation de la diversité génétique, la sélection du stock de géniteurs dans le développement de l'aquaculture, l'identification et le contrôle des maladies des animaux aquatiques, la surveillance du rétablissement des habitats et l'évaluation des éventuels impacts environnementaux des poissons transgéniques à l'appui de l'élaboration des règlements en vertu de la *Loi sur les pêches*.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/aquaculture/biotech/biotech_f.htm

- **Impact des phoques sur les stocks de poissons** – Pour mieux comprendre l'impact des phoques sur les stocks de poissons, le Ministère a lancé un programme de recherche d'une durée de deux ans sur l'interaction entre les phoques et les poissons. Ce programme de recherche est axé sur les trois principales espèces de phoque de l'Atlantique : le phoque gris, le phoque du Groenland et le phoque à crête. La recherche sera effectuée pour estimer l'abondance, la distribution et le régime alimentaire des phoques. Les résultats de ces travaux serviront à estimer la consommation de poissons par les phoques et à évaluer leur impact possible sur les divers stocks de poissons. Ce

programme de recherche sera entrepris en collaboration avec les universités canadiennes et l'industrie de la pêche commerciale.

- **Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS)** – Par suite de la récente ratification, par le Canada, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Ministère devra fournira des renseignements hydrographiques à l'appui des revendications territoriales du Canada à l'égard du plateau continental situé au-delà de la limite actuelle de 200 milles. Les experts hydrographiques du Ministère continueront de travailler avec ceux de Ressources naturelles Canada et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour évaluer et déterminer les exigences en matière de données hydrographiques afin de permettre au Canada de préparer sa revendication dans le délai de 10 ans prévu au terme de la ratification.
- **Exploration et développement énergétique** – Le Ministère renforcera la recherche environnementale marine et océanographique du Ministère à l'appui des exigences de savoir associées à la prestation de conseils sur les activités pétrolières et gazières au large, plus particulièrement les impacts des relevés sismiques sur les ressources maritimes vivantes. Les conseils scientifiques approuvés par des collègues sur les effets des opérations de relevé sismique sur les ressources maritimes vivantes fourniront les assises scientifiques à l'élaboration de normes sur le bruit marin lié aux opérations sismiques prévues dans les dispositions sur la qualité environnementale de la *Loi sur les océans*.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/coo ger-crepge/main_f.htm

- **Espèces aquatiques étrangères envahissantes** – Le MPO fournira des conseils scientifiques au Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan national sur les espèces aquatiques envahissantes pour protéger les écosystèmes et les ressources des milieux marin et d'eau douce du Canada. Le programme scientifique offrira de plus un soutien scientifique pour l'élaboration de la convention de l'Organisation maritime internationale sur l'eau de ballast et la préparation de règlements nationaux, tout en continuant de mettre en valeur le potentiel scientifique national grâce à une initiative horizontale de réseau de recherche soutenue par la Chaire de recherche sur les espèces envahissantes de l'Université de Windsor financée par le MPO.
- **Développement d'une aquaculture durable** – Le Ministère poursuivra ses efforts de recherche et de développement en vertu du Programme coopératif de recherche et de développement en aquaculture. Ce programme soutient le développement durable de l'industrie de l'aquaculture par la répartition concurrentielle de fonds pour des projets de recherche proposés et financés conjointement par l'industrie de l'aquaculture. Les objectifs du programme en matière de recherche et de développement visent à optimiser la production et la santé des poissons et à améliorer le rendement environnemental de l'industrie. Le programme fera l'objet d'un examen et d'une évaluation en 2004-2005.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/aquaculture/acrdp_f.htm

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_f.htm

Le Ministère continuera de collaborer aux arrangements formels et informels de recherche conjointe avec nos partenaires de la collectivité scientifique nationale et internationale. Ces ententes permettront d'élargir le corpus de connaissances nécessaires à la prise de décisions éclairées, à l'élaboration de politiques et à la formulation de règles et de normes sur ces sujets et d'autres questions touchant les milieux marin et d'eau douce auxquelles les Canadiens attachent de l'importance.

Le MPO amorcera la mise en œuvre d'initiatives d'ajustement déterminées dans le cadre de l'évaluation du programme scientifique afin d'assurer l'harmonisation des besoins en matière de connaissances et des priorités ministérielles et gouvernementales

Pour assurer la continuité de la diffusion des connaissances scientifiques de grande qualité, actuelles et pertinentes requises pour s'acquitter de ses responsabilités de longue date et s'attaquer aux dossiers nouveaux et émergents, le MPO a réalisé un examen de son programme scientifique en 2003–2004. L'examen a déterminé environ 30 options et initiatives pour optimiser la prestation du programme. Ces options et initiatives font actuellement l'objet d'une évaluation dans le contexte du Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PEMA). En 2004–2005, le programme scientifique commencera à mettre en œuvre les options et les initiatives retenues.

Compréhension des océans et des ressources aquatiques – Comment cela se passe-t-il?

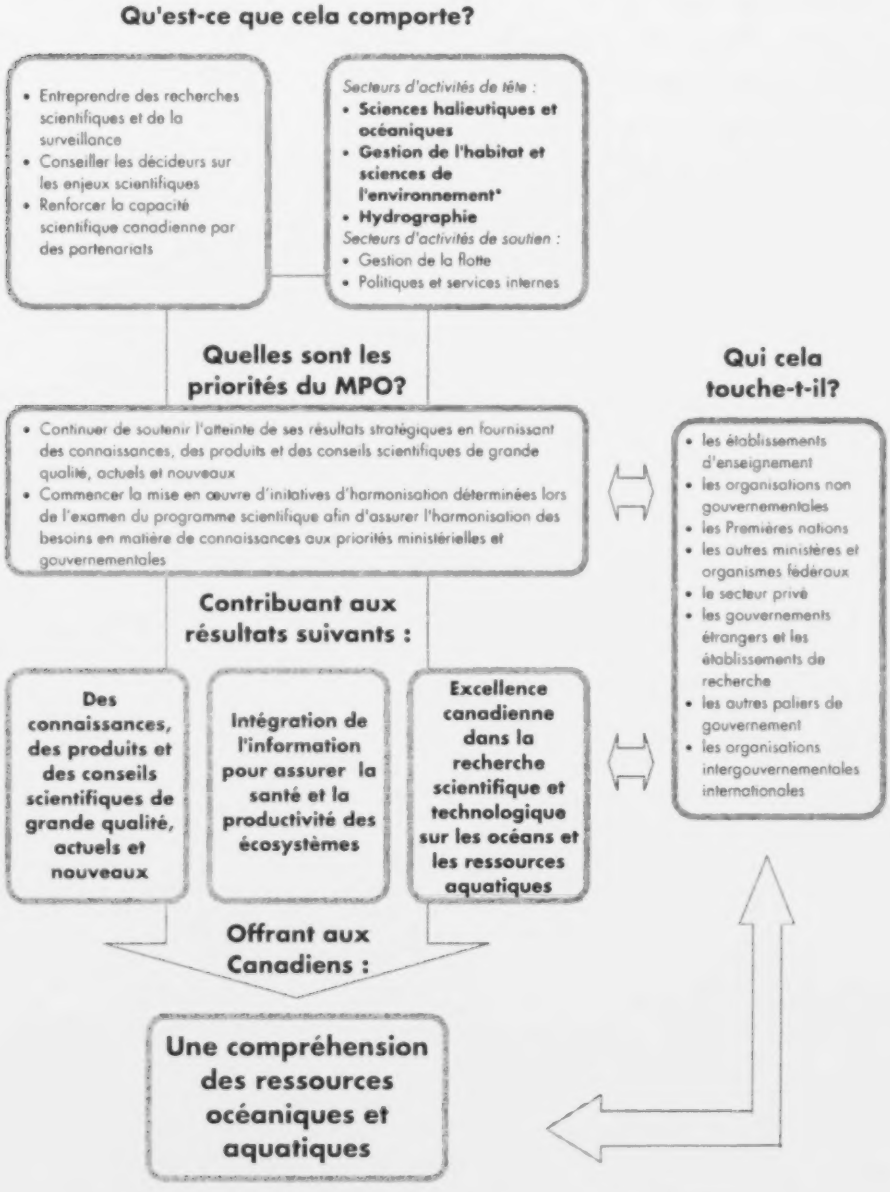

* La composante « Sciences de l'environnement » de ce secteur d'activités joue un rôle de premier plan; la composante « Gestion de l'habitat » joue un rôle de soutien.

Section 5 – Rapport consolidé

Dans la présente section :

- *Une gestion améliorée* — *Page 65*
  - *Fonction de contrôleur moderne* — *Page 65*
  - *Vérification interne* — *Page 65*
  - *Amélioration de la prestation des services aux Canadiens* — *Page 66*
  - *Stratégie de développement durable* — *Page 67*
  - *Renouvellement des ressources humaines* — *Page 67*

Une gestion améliorée

Fonction de contrôleur moderne

La fonction de contrôleur moderne est la base du programme à long terme, intégré et complet du gouvernement du Canada relatif à l'amélioration de la gestion. Cette fonction est articulée par le Cadre de gestion et de responsabilisation (CGR) du Conseil du Trésor à l'intention des sous-ministres. Le ministère des Pêches et des Océans intégrera ses efforts de modernisation de la fonction de contrôleur dans un programme de gestion moderne qui inclura aussi les résultats du Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PEMA), complété en 2003–2004. Le programme de gestion moderne sera aussi fonction des résultats de la participation du MPO à la première ronde de l'examen des dépenses et de la gestion.

Au sein du MPO, le programme de modernisation de la gestion est un des principaux produits du PEMA (avec la gouvernance, les politiques et les programmes). Grâce au PEMA, le MPO a déterminé environ 70 initiatives à l'appui du programme de modernisation de la gestion. Ces travaux sont exprimés dans un cadre complet d'action du programme de renouveau du MPO selon le contexte des thèmes du CGR et en fonction des priorités de mise en œuvre. L'équipe de modernisation de la gestion du MPO a surveillé l'élaboration de ces travaux et le Comité de gestion du Ministère (CGM) les a approuvés. Cet effort visait globalement à mettre en place les initiatives de gestion pour soutenir la stabilité financière et s'assurer d'une base solide d'avenir pour le Ministère.

Vérification interne

Conformément à la Politique sur la vérification interne du Conseil du Trésor, le Ministère fera, par l'intermédiaire de sa Direction générale de l'examen, des examens objectifs de la conception et de l'application de ses pratiques de gestion, de ses systèmes de contrôle, de sa gestion des risques et de ses renseignements financiers et non financiers, le tout conformément aux principes de la fonction de contrôleur moderne. En conformité avec la Politique d'évaluation du Conseil du Trésor, les politiques, les programmes et les initiatives du MPO seront conçus, gérés et évalués objectivement au moyen de cadres de gestion axée sur les résultats et de reddition de comptes (CRRG). Des évaluations de la pertinence, de la réussite et de la rentabilité de ces politiques, programmes et initiatives seront également réalisées. Ces efforts contribueront au processus décisionnel, à l'amélioration continue de la gestion et à l'obligation de rendre compte de ses résultats du MPO.

Des projets de vérification et d'évaluation internes se dérouleront au terme d'une évaluation des priorités ministérielles et gouvernementales et des risques connexes. Les vérifications et les évaluations internes sont décrites dans le Plan d'évaluation

et de vérification internes fondés sur les risques du Ministère. L'application de ce plan donnera à la haute direction l'assurance que le cadre de contrôle de gestion du Ministère prévoit la sauvegarde et l'utilisation efficace des ressources humaines, financières et matérielles ainsi que la production de rapports sur le degré réel d'atteinte des résultats stratégiques du Ministère. Cela contribuera à la détermination, à la formulation et à la mise en place de solutions de rechange et d'améliorations au cadre de contrôle de la gestion et au rendement du Ministère.

Amélioration de la prestation des services aux Canadiens

Par sa participation à l'initiative du Gouvernement en direct (GED) et à l'Initiative d'amélioration des services, le MPO cherche à offrir aux Canadiens un accès aux renseignements et aux services du gouvernement fédéral par l'entremise d'Internet tout en tentant de bien satisfaire sa clientèle de façon quantifiable.

Améliorer les services offerts aux pêcheurs sportifs en créant un système national de délivrance de permis de pêche sportive (SNDPPS) est un élément essentiel de la stratégie du GED du MPO. Le SNDPPS vise à élaborer, pour la population, des voies de délivrance supplémentaires de permis de pêche sportive pour les régions qui relèvent du MPO. Le projet pilote du SNDPPS est présentement offert dans la région du Pacifique; une expansion du projet est prévue pour offrir des permis de pêche sportive de fond aux résidents de l'Atlantique. Certains problèmes techniques liés au respect de la vie privée et à l'authentification de l'utilisateur sont en voie d'être résolus et le système pourrait faire l'objet d'un lancement public en 2004–2005.

Le service d'information sur la sécurité maritime est un deuxième élément de la stratégie. Il offre aux exploitants de navires commerciaux et de plaisance (entre autres) un accès aux ressources et aux services de renseignements nécessaires pour exploiter leur entreprise ou vaquer à leurs activités de loisir sur les voies navigables nationales de façon responsable, sûre et efficace. Actuellement, plusieurs services d'information sont autonomes en raison de la structure régionale du Ministère. Ces fonds de renseignements seront rationalisés afin d'éliminer le double emploi et d'assurer l'observation des exigences en matière de langues officielles et de publication sur le site Internet du gouvernement du Canada. Dans certaines situations, les possibilités de fusionner des services et de partager l'infrastructure sont en voie d'être explorées. Entre-temps, les efforts continueront d'être axés sur l'exactitude, la fiabilité et l'actualité des fonds de renseignements.

La compréhension des eaux et des ressources aquatiques est le troisième élément de la stratégie. Ce service distribue des données scientifiques et socio-économiques, des produits de données et des services. Il offre en plus des statistiques sur les stocks de poissons, des profils océanographiques physiques et chimiques, des données de télédétection des ondes de surface, des services de recherche et de protection de l'écosystème, de l'information sur les effets du

changement climatique sur les systèmes aquatiques et d'autres documents de référence. Le Ministère augmentera le volume et la qualité des renseignements disponibles en direct, ce qui permettra aux clients d'avoir plus facilement accès à l'information recherchée.

Stratégie de développement durable

Le développement durable est fondamental au mandat prescrit par la loi, aux programmes et aux politiques du MPO. Le Ministère est responsable, au nom de la population canadienne, de maintenir les avantages économiques et sociaux des ressources océaniques et d'eau douce du Canada tout en conservant l'intégrité écologique de nos écosystèmes aquatiques.

Le MPO, en consultation avec le Bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable, a choisi de déposer un rapport d'étape sur sa stratégie de développement durable (SDD) 2001-2003. Le rapport précise la façon dont 36 des 41 activités prévues ont été réalisées ou sont en voie de l'être. À la suite du rapport d'étape, le MPO déposera une SDD nouvelle et complète en attendant que soit complété l'examen ministériel exhaustif en cours de réalisation.

http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd2004/index_f.htm

Tout en complétant son examen et en se préparant à élaborer sa nouvelle SDD au cours des prochains mois, le MPO continuera de poursuivre ses engagements continus liés à la SDD et commencera à tracer le cadre des prochains engagements conformément à ses nouveaux résultats de politiques et de programmes et à un plan stratégique renouvelé. Renforcée par le cadre renouvelé de politiques et de programmes, la prochaine SDD établira d'autres engagements qui seront conformes à la vision du MPO de travailler avec les Canadiens à assurer le développement durable et l'utilisation sûre des eaux canadiennes.

Renouvellement des ressources humaines

Le secteur des ressources humaines et des services intégrés soutiendra les efforts que déploie le Ministère afin de bâtir, pour le 21e siècle, un effectif adaptable, chevronné et représentatif de la société canadienne faisant preuve d'une capacité continue et rehaussée d'apprendre et de s'adapter au changement. Pour réaliser cet objectif, l'enjeu sera d'attirer et de garder les meilleurs employés, compte tenu de la perte de ressources humaines et intellectuelles associée au fait qu'une importante portion de l'effectif du MPO est admissible à la retraite. À la lumière de ces enjeux, le Ministère continuera d'améliorer la prestation des services des ressources humaines, de préparer le terrain nécessaire à la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation des ressources humaines* et de répondre aux questions soulevées dans le cadre du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2002.

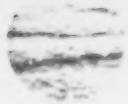

Section 6 – Structure organisationnelle et autres renseignements

Dans la présente section :

- *Structure organisationnelle* *Page 69*
- *Lois, règlements et rapports exigés par la loi* *Page 71*
- *Personnes-ressources pour plus d'information* *Page 73*

Structure organisationnelle

Pêches et Océans Canada est un ministère très décentralisé dont presque 9 employés sur 10 travaillent dans les régions, hors de la région de la capitale nationale. Le Ministère est présent à l'échelle nationale dans six bureaux régionaux et à l'administration centrale à Ottawa. Les régions sont :

Chacune des six régions est dirigée par un directeur général régional (DGR) au bureau régional principal. Les DGR sont responsables d'organiser et de gérer les programmes et les activités dans leur région par l'intermédiaire de bureaux locaux en tenant compte des priorités nationales et régionales et en fonction de paramètres de rendement pour chaque programme et activité.

L'administration centrale est située à Ottawa et est responsable, sous la direction d'un sous-ministre (SM), d'un sous-ministre délégué (SM délégué), du commissaire de la Garde côtière canadienne et de cinq sous-ministres adjoints (SMA), d'établir les objectifs, politiques, procédures et normes d'ordre national. Il dirige également l'exécution de certains programmes nationaux et surveille les activités ministérielles dans l'ensemble du pays afin d'assurer la qualité et l'uniformité de la prestation des services. Le SM, le SM délégué, les SMA et les DGR collaborent étroitement à la gestion du Ministère et de ses opérations. Les SMA sont chargés d'établir les objectifs, politiques, procédures et normes d'ordre national pour leur secteur d'activités respectif.

Depuis juin 2003, les directeurs régionaux de la Garde côtière canadienne relèvent directement du Commissaire de la Garde côtière canadienne. Ce

Structure organisationnelle

changement a été mis en œuvre pour améliorer l'intégrité opérationnelle et la prestation des services par suite des recommandations de la vérificatrice générale.

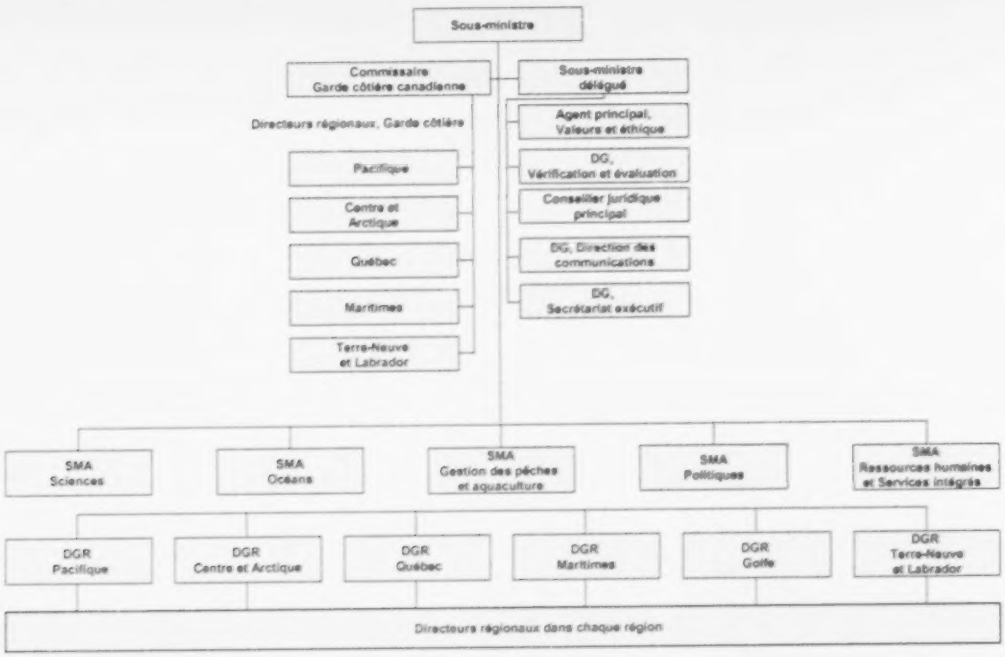

Lois, règlements et rapports exigés par la loi

Lois

Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique [1], *L.R.C. (1985), ch. A-14*

Loi sur la marine marchande du Canada [2], *L.R.C. (1985), ch. S-9*

Loi sur la protection des pêcheries côtières, L.R.C. (1985), ch. C-33

Loi sur le ministère des Pêches et des Océans, L.R.C. (1985), ch. F-15

Loi sur les pêches, L.R.C. (1985), ch. F-14

Loi sur le développement de la pêche, L.R.C. (1985), ch. F-21

Loi sur les prêts aux entreprises de pêche, L.R.C. (1985), ch. F-22

Loi sur les ports de pêche et de plaisance, L.R.C. (1985), ch. F-24

Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, L.R.C. (1985), ch. F-13

Loi sur la Convention en matière de pêche dans les Grands Lacs, L.R.C. (1985), ch. F-17

Loi sur l'Office national de l'énergie [3], *L.R.C. (1985), ch. N-7*

Loi sur les océans, L.C. (1996), ch. 31

Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles [4], *L.R.C. (1985), ch. R-7 1*

Loi sur les espèces en péril [5]

1. Certains articles de cette loi relèvent aussi des ministres de l'Industrie, des Finances et d'État (Privatisation et affaires réglementaires).
2. Le ministre des Pêches et des Océans partage cette responsabilité envers le Parlement avec le ministre des Transports.
3. Le ministre des Pêches et des Océans peut, dans certaines circonstances, administrer l'article 108 de cette loi.
4. Le ministre des Pêches et des Océans détient certains pouvoirs en vertu de cette loi, mais ces pouvoirs sont aussi prévus par la *Loi sur les océans*.
5. Le ministre des Pêches et Océans possède les compétences relatives à certaines espèces aquatiques.

http://laws.justice.gc.ca/fr

Les prochaines modifications législatives relevant du Ministère seront reflétées dans le *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) de 2004.

Règlements

Règlement sur les permis de pêche communautaire des Autochtones, DORS/93-332
Règlement sur la protection des aides à la navigation, C.R.C., ch. 1405
Règlement de pêche de l'Alberta, 1998, DORS/98-246
Règlement de pêche de l'Atlantique, 1985, DORS/86-21
Règlement de pêche sportive de la Colombie-Britannique, 1996, DORS/96-137
Règlement sur l'exemption de transporteurs, C.R.C., ch. 803
Règlement sur la protection des pêcheries côtières, C.R.C., ch. 401
Règlement sur l'application du droit de la province de l'Île-du-Prince-Édouard à la zone du pont de la Confédération, DORS/97-375
Règlement sur la zone de services de trafic maritime de l'Est du Canada, DORS/89-99
Règlement sur la zone de protection marine du champ hydrothermal Endeavour (DORS/2003-87)
Règlement sur les câbles de traille, DORS/86-1026
Règlement sur la protection de la santé des poissons, C.R.C., ch. 812
Règlement sur les produits toxiques, DORS/88-258
Règlement sur les prêts aux entreprises de pêche, C.R.C., ch. 864
Règlement de pêche (dispositions générales), DORS/93-53
Règlement sur les ports de pêche et de plaisance, DORS/78-767
Règlement sur les bâtiments de pêche étrangers, C.R.C., ch. 815
Règlement sur les ordonnances relatives au barrage Kenney et au déversoir Skins, DORS/87-723
Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé, DORS/90-351
Règlement de pêche du Manitoba, 1987, DORS/87-509
Règlement sur les mammifères marins, DORS/93-56
Règlement de pêche des provinces maritimes, DORS/93-55
Règlement de pêche de Terre-Neuve, DORS/78-443
Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest, C.R.C., ch. 847
Règlement de pêche de l'Ontario, 1989, DORS/89-93
Règlement sur la gestion des pêches dans le Pacifique, DORS/82-215
Règlement de pêche du Pacifique, 1993, DORS/93-54
Règlement sur les bouées privées, DORS/84-804
Règlement de pêche du Québec, 1990, DORS/90-214
Règlement sur l'île au Sable, C.R.C., ch. 1465
Règlement de pêche de la Saskatchewan, 1995, DORS/95-233
Règlement sur les zones de services de trafic maritime, DORS/89-98
Règlement de pêche du Territoire du Yukon, C.R.C., ch. 854

Les prochaines modifications aux règlements relevant du Ministère seront reflétées dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Ministère (RMR) de 2004.

Rapports exigés par la loi

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Développement de la pêche

Prêts aux entreprises de pêche

Protection de l'habitat du poisson et prévention de la pollution

Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique

Personnes-ressources pour plus d'information

Personnes-ressources du Ministère

Pour plus de précisions, veuillez vous adresser aux personnes-ressources suivantes :

Région	**Nom**	**Téléphone**
Terre-Neuve-et-Labrador	Jan Woodford	(709) 772–7622
Maritimes	Kathy Kieley	(902) 426–3866
Golfe	Terrance Boucher	(506) 851–7757
Québec	Marcel Thérien	(418) 648–7316
Centre et Arctique	Andrea Cyr	(519) 383–1830
Pacifique	Deborah Phelan	(604) 666–8675
Administration centrale	Anne Lamar	(613) 990–0219

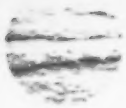

Section 7 – Renseignements financiers

Dans la présente section :

- *Aperçu* — *Page 75*
- *Tableaux financiers* — *Page 75*
  - *Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activités* — *Page 75*
  - *Renseignements sur les dépenses d'immobilisations par secteur d'activités* — *Page 76*
  - *Sommaire des paiements de transfert* — *Page 78*
  - *Détails sur les programmes de paiements de transfert (subventions et contributions)* — *Page 80*
  - *Sources de recettes disponibles et non disponibles* — *Page 80*
  - *Coût net du programme pour l'exercice 2004–2005* — *Page 82*
  - *Initiatives réglementaires* — *Page 83*
  - *Frais d'utilisation externe* — *Page 84*
  - *Initiatives majeures* — *Page 84*

Aperçu

Les tableaux financiers présentés dans cette section ont été préparés en utilisant la structure de responsabilisation du Ministère telle que l'a approuvée le Parlement. Le MPO est tenu de présenter ses chiffres au Parlement selon cette structure.

Tableaux financiers

Tableau 7-1 : Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activités

(en millions de dollars) Secteur d'activités	Dépenses réelles (2003-2004)	**Dépenses prévues (2004-2005)**	Dépenses prévues (2005-2006)	Dépenses prévues (2006-2007)
Services à la navigation maritime	9,2	**6,2**	19,2	20,1
Services de communication et de trafic maritimes	12,6	**28,0**	25,0	22,0
Opérations de déglaçage	0,1	-	-	-
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	-	-	-	-
Sciences halieutiques et océaniques	1,5	**0,5**	-	-
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	-	-	-	-
Hydrographie	0,5	**0,5**	-	-
Gestion des pêches	1,2	-	-	-
Ports	34,1	**27,0**	22,0	22,0
Gestion de la flotte	82,8	**70,5**	65,9	60,0
Politiques et services internes	53,8	**65,9**	41,2	41,2
Total	195,8	**198,6**	173,3	165,3

Le tableau des dépenses d'immobilisations présente les dépenses réelles pour l'exercice 2003-2004, basées sur les *Comptes publics*, et les dépenses prévues du Ministère par secteur d'activités pour les trois prochains exercices. Les données présentées dans ce tableau reflètent le *Budget principal des dépenses* plus tout rajustement approuvé depuis la date du *Budget principal des dépenses*.

La réduction générale des dépenses d'immobilisations entre 2004-2005 et 2005-2006 s'explique principalement par la conclusion de l'initiative de financement pour le remplacement de l'équipement (42 millions de dollars en 2004-2005) affecté annuellement à Pêches et Océans Canada de 2000-2001 à 2004-2005. Le financement pour le remplacement de l'équipement a été fourni pour corriger la dégradation des actifs du Ministère afin de le remettre en bon état de fonctionnement.

Les augmentations des dépenses d'immobilisations des Services de navigation maritime et des Services de communication et de trafic maritimes (SCTM) concernent un financement supplémentaire affecté au Ministère en raison du plan national de dépenses d'immobilisations de la Garde côtière canadienne (GCC).

Ce plan s'est mis en branle au cours de l'exercice 2003-2004 à la suite de l'affectation, dans le cadre du budget fédéral, d'une somme de 47,3 millions de dollars par année à la GCC. Cette affectation de fonds fédéraux a été créée pour remettre à neuf, à l'échelle nationale, l'infrastructure de la GCC (flotte et installations côtières). Avant 2004-2005, tous les projets faisant partie du plan national de dépenses d'immobilisations étaient administrés à l'intérieur du secteur d'activités « Gestion de la flotte ».

Les secteurs d'activités « Sciences halieutiques et océaniques » et « Hydrographie » de Pêches et Océans Canada ont chacun un projet d'immobilisations en cours. Ces projets seront complétés au cours de l'exercice 2004-2005.

La réduction des dépenses prévues du secteur « Gestion de la flotte » durant la période de planification résulte de deux principaux facteurs. Ces deux facteurs sont fondés sur la conclusion de l'initiative de financement pour le remplacement de l'équipement en 2004-2005 et sur le transfert des projets du plan national de dépenses d'immobilisations du secteur d'activités « Gestion de la flotte » aux secteurs d'activités « Services de navigation maritime » et « Services de communication et de trafic maritimes » pour l'exercice 2004-2005.

Tableau 7-2 : Renseignements sur les dépenses d'immobilisations par secteur d'activités

(en millions de dollars) Province / Description du projet	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles au 31 mars 2004	Dépenses prévues, 2004-2005	Dépenses prévues, 2005-2006	Dépenses prévues, 2006-2007	Besoins pour les exercices à venir
SCIENCES HALIEUTIQUES ET OCÉANIQUES						
Multi-provinces						
SDMI – Infrastructure de gestion des données scientifiques (F-AEP)	2,3	1,8	0,2	0,2	0,1	-
HYDROGRAPHIE						
Multi-provinces						
HIN – Réseau d'infrastructure de renseignements hydrographiques (F-AEP)	2,4	1,5	0,9	-	-	-
GESTION DE LA FLOTTE						
Québec						
Acquisition d'aéroglisseurs (F-AEP)	23,4	-	0,3	10,7	11,3	1,1
Multi-provinces						
Remplacement des canots de recherche et sauvetage – Phase II (F-AEP)	41,1	16,0	12,6	8,9	2,8	0,8

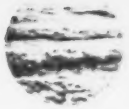

(en millions de dollars) Province / Description du projet	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles au 31 mars 2004	Dépenses prévues, 2004-2005	Dépenses prévues, 2005-2006	Dépenses prévues, 2006-2007	Besoins pour les exercices à venir
Intégrité du programme – Stations et navires de recherche et sauvetage (F-AEP)	31,3	31,3	-	-	-	-
Remplacement de navires de conservation et de protection (*Atlin, Comox, Sooke, Kitimat II*) (I-AAP)	20,9	0,1	0,5	-	0,2	20,1
POLITIQUES ET SERVICES INTERNES						
Multi-provinces						
GITI – Séc.-GI/TI Améliorations à la sécurité (F-AEP)	6,8	-	2,0	3,1	1,0	0,7
WinOffXP – Projet de migration Windows XP et Office XP (F-AEP)	11,9	9,8	2,1	-	-	-
RIIR – Remplacement de l'infrastructure informatique régionale (F-AEP)	19,5	11,2	1,3	2,0	0,6	4,4
DirServ – Répertoire des services (I-AAP)	2,2	0,8	-	-	-	1,4
EKME – Systèmes environnementaux de gestion électronique des connaissances (F-AEP)	7,6	5,5	1,3	0,7	0,1	-
PGRP – Programme de gestion des renseignements sur les pêches (F-AEP)	8,6	7,1	1,5	-	-	-

Le tableau sur les projets d'immobilisations majeures illustre tous les grands projets d'immobilisations prévus et en cours qui excèdent l'autorité d'approbation du Ministère. L'autorité d'approbation du Ministère est la suivante :

http://www.dfo-mpo.gc.ca/rpp2004_ltcp_f.htm

- 2 millions de dollars pour de nouveaux projets en technologie de l'information
- 5 millions de dollars pour des projets de remplacement de technologies de l'information
- 20 millions de dollars pour tous les autres projets

La phase de chaque projet est identifiée selon les définitions suivantes du Conseil du Trésor :

- Estimation indicative (I) : Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation, par le Conseil du Trésor, d'un objectif de coûts.
- Estimation fondée (F) : Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif de coûts pour la phase du projet à l'étude.

- Approbation préliminaire du projet (APP) : Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues, y compris l'autorisation des objectifs de l'étape de définition du projet et des dépenses connexes. Les ministères et les organismes parrains peuvent solliciter l'approbation préliminaire après avoir examiné la portée totale du projet, en avoir établi le coût, habituellement au niveau indicatif, et après avoir établi une estimation fondée du coût de l'étape de définition du projet.
- Approbation effective de projet (AEP) : Approbation par le Conseil du Trésor des objectifs de l'étape de mise en œuvre du projet et des dépenses connexes. Les ministères et les organismes parrains ne doivent solliciter une approbation effective qu'après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir rétabli le coût selon une estimation fondée.

Tableau 7-3 : Sommaire des paiements de transfert (subventions et contributions)

(en millions de dollars) Secteur d'activités	Dépenses réelles, 2003-2004	Dépenses prévues, 2004-2005	Dépenses prévues, 2005-2006	Dépenses prévues, 2006-2007
Subventions				
Services à la navigation maritime	-	-	-	-
Services de communication et de trafic maritimes	-	-	-	-
Opérations de déglaçage	-	-	-	-
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	-	-	-	-
Sciences halieutiques et océaniques	0,2	-	-	-
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	-	-	-	-
Hydrographie	0,1	0,1	0,1	0,1
Gestion des pêches	-	-	-	-
Ports	0,5	0,5	0,5	0,5
Gestion de la flotte	-	-	-	-
Politiques et services internes	-	0,1	0,1	0,1
Total des subventions	**0,8**	**0,7**	**0,7**	**0,7**
Contributions				
Services à la navigation maritime	0,2	-	-	-
Services de communication et de trafic maritimes	-	-	-	-
Opérations de déglaçage	-	-	-	-
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	4,7	4,6	4,6	4,5
Sciences halieutiques et océaniques	1,7	0,9	0,9	0,9
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	0,5	-	-	-
Hydrographie	-	-	-	-
Gestion des pêches	71,1	107,9	73,0	48,6

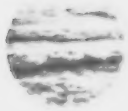

(en millions de dollars) Secteur d'activités	Dépenses réelles, 2003-2004	Dépenses prévues, 2004-2005	Dépenses prévues, 2005-2006	Dépenses prévues, 2006-2007
Ports	0,4	-	-	-
Gestion de la flotte	-	-	-	-
Politiques et services internes	0,3	0,2	0,2	0,2
Total des contributions	**78,9**	**113,6**	**78,7**	**54,2**
Total des subventions et des contributions	**79,7**	**114,3**	**79,4**	**54,9**

Le tableau du sommaire des paiements de transfert présente les dépenses réelles pour l'exercice 2003-2004, basées sur les *Comptes publics*, et les dépenses prévues par secteur d'activités pour les trois prochains exercices. Les chiffres présentés sur ce tableau reflètent le *Budget principal des dépenses* plus tout rajustement approuvé depuis le *Budget principal des dépenses*.

Le Ministère a réalisé en 2003-2004 des dépenses réelles nettement inférieures à celles qu'il prévoit effectuer en 2004-2005 sur les paiements de transfert pour le secteur d'activité « Gestion des pêches » en raison d'un excédent au titre du Programme d'accès aux pêches. Il utilisera cet excédent pour honorer jusqu'en 2005-2006 l'ensemble des engagements qu'il pris en regard du Programme d'accès aux pêches en vertu d'ententes signées sur les pêches. Le Ministère a l'autorité de reporter les fonds de programme disponibles afin de respecter des engagements lors d'exercices ultérieurs dans le but de demeurer rentable.

La réduction globale des paiements de transfert de 2004-2005 à 2006-2007 résulte d'une diminution du financement pour le Programme d'accès aux pêches. Une prolongation d'une durée de deux ans du Programme d'accès aux pêches a été approuvée, modifiant par le fait même la date de temporisation du 31 mars 2004 au 31 mars 2006. Le financement correspondant d'environ 64 millions de dollars (2004-2005) et de 28 millions de dollars (2005-2006) a été reporté. Aucune dépense n'est prévue pour le Programme d'accès aux pêches en 2006-2007 puisqu'on s'attend actuellement à ce que des accords soient conclus.

Tableau 7-4 : Détails sur les programmes de paiements de transfert (subventions et contributions)

Programme	Objectif	Résultats escomptés	Jalons
Gestion des pêches (107,3 millions de dollars)	• Fournir des contributions aux Premières nations pour les aider à mettre en valeur le potentiel de compétences et de gestion nécessaire pour réussir dans le secteur des pêches.	• Intégration des peuples autochtones à la gestion des pêches et offre d'avantages économiques. • Augmentation de la participation des peuples autochtones aux pêches tout en maintenant le principe de conservation. • Prise ordonnée tout en satisfaisant les intérêts autochtones relatifs à la pêche.	• Un certain nombre d'ententes signées par rapport à la liste de Premières nations admissibles. • Un certain nombre de permis transférés aux Premières nations admissibles. • Un certain nombre de diplômés des Premières nations des programmes de formation et de mentorat. • Un certain nombre de peuples autochtones dans les activités des pêches et connexes.
Gestion des pêches (0,6 million de dollars)	• Fournir des contributions aux pêcheurs de fond plus âgés pour leur permettre de prendre une retraite anticipée en vertu du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique.	• Réduction de la participation à la pêche de fond dans l'Atlantique	• Pensions pour les pêcheurs à la retraite
Total **107,9 millions de dollars**			

Le tableau ci-dessus explicite (c.-à-d. l'objectif, les résultats prévus et les jalons) les contributions de 107,9 millions de dollars du secteur d'activités « Gestion des pêches ».

Tableau 7-5 : Sources de recettes disponibles et non disponibles

(en millions de dollars)	Recettes réelles, 2003-2004	**Recettes prévues, 2004-2005**	Recettes prévues, 2005-2006	Recettes prévues, 2006-2007
Recettes disponibles				
Services à la navigation maritime				
Droits de tonnage pour service de dragage d'entretien du chenal maritime du Saint-Laurent*	3,6	**1,5**	1,5	1,5
Droits des services de navigation maritime	28,4	**27,8**	27,8	27,8
Frais divers	0,2	**-**	-	-
	32,2	**29,3**	29,3	29,3
Services de communication et trafic maritimes				
Services de radio de la Garde côtière	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Déductions des employés pour le logement	0,1	**0,1**	0,1	0,1
	0,2	**0,2**	0,2	0,2

(en millions de dollars)	Recettes réelles, 2003-2004	**Recettes prévues, 2004-2005**	Recettes prévues, 2005-2006	Recettes prévues, 2006-2007
Opérations de déglaçage				
Droits de services de déglaçage	4,5	**13,8**	13,8	13,8
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale				
Règlement sur les petits bâtiments – Plaque de capacité et décalques de normes de construction	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Frais divers	0,3	-	-	-
	0,5	**0,2**	0,2	0,2
Politiques et services internes				
Collège de la Garde côtière canadienne	3,6	**3,7**	3,7	3,7
Total des recettes disponibles	**41,0**	**47,2**	**47,2**	**47,2**
Recettes non disponibles**				
Services à la navigation maritime				
Services d'aides à la navigation dans le chenal profond entre Montréal et le lac Érié	-	**0,2**	0,2	0,2
Services de communication et trafic maritimes				
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Sciences halieutiques et océaniques				
Permis de transfert de technologie	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Hydrographie				
Vente de cartes et de publications	2,4	**2,4**	2,4	2,4
Permis de transfert de technologie	0,6	**0,5**	0,5	0,5
	3,0	**2,9**	2,9	2,9
Gestion des pêches				
Permis de pêche commerciale	30,2	**17,6**	17,3	17,3
Quotas individuels de bateau	10,7	**20,1**	20,1	20,1
Permis de pêche sportive	5,6	**5,0**	5,0	5,0
Timbres de conservation	1,5	**1,6**	1,6	1,6
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,2	**0,2**	0,2	0,2
	48,2	**44,5**	44,2	44,2
Ports				
Recettes des ports pour petits bateaux	1,7	**1,5**	1,4	1,3
Gestion de l'habitat et sciences environnementales				
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Politiques et services internes				
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Total des recettes non disponibles	**53,4**	**49,6**	**49,2**	**49,1**
Total des recettes disponibles et non disponibles	**94,4**	**96,8**	**96,4**	**96,3**

Aux fins de comparaison, le tableau ci-dessus ne comprend pas les recettes imprévues réalisées en 2003-2004.

* Par suite d'un nouvel arrangement sur les droits convenu avec l'industrie, les recettes pour le dragage d'entretien seront d'environ 4,0 millions de dollars pour l'exercice 2003-2004 et les exercices à venir. Cette modification n'est pas reflétée dans le tableau, car l'entente a été signée à la fin de l'année. Ce changement figurera dans le *Budget principal des dépenses* et le RPP de l'an prochain.

** Ces sommes sont sujettes à révision, compte tenu de l'examen des frais d'utilisation externe.

Le tableau 7-5 présente les recettes réelles, basées sur les *Comptes publics*, pour l'exercice 2003-2004 et les recettes prévues par secteur d'activités pour les trois prochains exercices.

Les recettes disponibles se rapportent aux fonds prélevés pour le recouvrement des coûts des services de la GCC. Ces fonds sont principalement prélevés par la Garde côtière canadienne pour les services de navigation maritime, les opérations de déglaçage et la gestion du programme de dragage d'entretien du chenal maritime du Saint-Laurent au nom de l'industrie. Le Ministère est habilité à dépenser les sommes reçues à titre de recettes disponibles, ce qui explique la raison pour laquelle le tableau 3-2 montre des recettes disponibles nettes.

Les recettes réelles provenant des droits de services de déglaçage sont bien inférieures aux chiffres prévus pour les trois prochaines années de planification. Historiquement, ces recettes réelles n'atteignent pas les chiffres prévus. Les recettes prévues au titre des droits de services de déglaçage sont basées sur un barème qui n'a été appliqué qu'en partie.

Les recettes non disponibles désignent les fonds prélevés pour les permis de pêche, les cartes hydrographiques et divers autres produits et services du Ministère. Le Ministère n'est pas habilité à dépenser ces recettes.

L'article « location de terrains, d'immeubles et d'équipement » du secteur d'activités « Services de communication et trafic maritimes » se rapporte à la location continue à Nav Canada d'espace dans les tours pour le matériel de communication et de radar pour l'industrie de l'aviation.

La diminution des recettes provenant des ports pour petits bateaux résulte de la réduction d'un certain nombre de ports en raison du programme de dessaisissement des ports de plaisance.

Tableau 7-6 : Coût net du programme pour l'exercice 2004-2005

(en millions de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues	1 468,0
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	39,9
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	45,4
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	1,4
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice du Canada	4,5
Total des services reçus sans frais	91,2
Moins : Recettes non disponibles	49,6
Coût net du programme pour l'exercice 2004-2005	1 509,6

Le tableau ci-dessus indique le coût net des activités du Ministère. Le Ministère reçoit des services de locaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, des services juridiques du ministère de la Justice et la protection en vertu du régime d'indemnisation des accidents du travail de Développement social Canada. De plus, le Secrétariat du Conseil du Trésor paie la part de l'employeur des primes d'assurance de l'employé. Ces services reçus sans frais sont ajoutés

aux dépenses nettes prévues pour l'année, dont on déduit les recettes non disponibles prévues pour obtenir le coût net du programme.

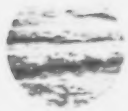

Tableau 7-7 : Initiatives réglementaires

Législation et réglementation	Résultats prévus
Règlement sur les contraventions • Ajouter à divers règlements les annexes d'infractions et d'amendes	• Décriminaliser les infractions relatives à la réglementation du MPO et réduire ou simplifier les poursuites pour infractions
Règlement sur les espèces en péril	• Préparer le règlement et la planification de la gestion
Modifications aux règlements de pêche des provinces et des territoires • Améliorer la gestion des pêches	• Améliorer la gestion des pêches et son application
Règlement de pêche du Nunavut • Élaborer un règlement de pêche pour le nouveau territoire du Nunavut	• Réglementer la pêche sur le nouveau territoire
Permis de pêche maritime sportive pour les provinces de l'Atlantique	• Étendre le permis de pêche maritime sportive de Terre-Neuve aux autres provinces de l'Atlantique
Zones de protection marine • Établissement de zones de protection marine choisies dans les trois océans du Canada	• Conservation et protection de zones distinctes du milieu marin
Règlement sur la protection des pêcheries côtières • Mise en œuvre domestique de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons	• Respecter les obligations internationales précisées dans l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons
Loi sur les pêches et règlements connexes • Règlement sur les permis de pêche communautaires des Autochtones, Règlement sur la pêche de l'Atlantique, Règlement de pêche sportive de la C.-B., Règlement sur la protection des pêches côtières (dispositions générales), Règlement sur la pêche du Manitoba, Règlement sur les mammifères marins, Règlement de pêche des provinces maritimes, Règlement de pêche de Terre-Neuve, Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest, Règlement de pêche de l'Ontario, Règlement de pêche du Pacifique, Règlement de pêche du Québec, Règlement de pêche de la Saskatchewan, Règlement de pêche du territoire du Yukon	• Modifier certaines dispositions de divers règlements pour se conformer aux modifications à la *Loi sur les pêches* proposées dans le projet de loi C-43
Règlement sur la protection de la santé des poissons	• Harmoniser le règlement aux normes internationales pour mieux protéger les ressources aquatiques canadiennes

Tableau 7-8 : Frais d'utilisation externe

Le Ministère ne prévoit pas modifier ses droits pour 2004-2005 ou en adopter de nouveaux. Cependant, le MPO a entrepris un examen des frais d'utilisation externe qui comprendra :

- un examen du fonctionnement des sources de recettes actuelles
- un examen des cibles des sources de recettes actuelles
- une détermination des nouvelles possibilités d'imputer les frais selon la Politique du CT sur les frais d'utilisation externe
- l'élaboration d'un cadre de gestion des recettes

Tableau 7-9 : Initiatives majeures

Résultat stratégique	Initiative et but	Coordination	Dépenses prévues, 2004-2005	Dépenses prévues, 2005-2006	Dépenses prévues, 2006-2007
Sécurité maritime **Commerce maritime et mise en valeur des océans**	**Modernisation de la GCC**	Garde côtière canadienne	10,0 millions de dollars	12,0 millions de dollars	14,0 millions de dollars
Gestion et protection des ressources halieutiques	**Sécurité maritime** (surveillance aérienne)	Gestion des pêches (conservation et protection)	2,0 millions de dollars	2,0 millions de dollars	2,0 millions de dollars
Gestion et protection des ressources halieutiques	***Marshall***	Gestion des pêches (politique autochtone et gouvernance)	69,88 millions de dollars	33,88 millions de dollars	
Gestion et protection des ressources halieutiques	**Stratégie sur les pêches autochtones**	Gestion des pêches (politique autochtone et gouvernance)	33,88 millions de dollars	33,88 millions de dollars	33,88 millions de dollars
Gestion et protection des ressources halieutiques	**Renouvellement de la gestion des pêches**	Gestion des pêches (renouvellement de la Politique sur les pêches de l'Atlantique, conservation et protection, et planification et coordination des programmes)	7,2 millions de dollars	7,2 millions de dollars	7,2 millions de dollars

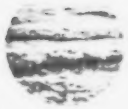

Résultat stratégique	Initiative et but	Coordination	Dépenses prévues, 2004-2005	Dépenses prévues, 2005-2006	Dépenses prévues, 2006-2007
Commerce maritime et mise en valeur des océans **Compréhension des milieux océanique et aquatique**	**Programme d'aquaculture durable (PAD)** Les objectifs du Programme d'aquaculture durable qui reflètent 60 % du financement affecté à l'aquaculture (Sciences de l'aquaculture reçoit un autre 40 %) visent à favoriser la croissance d'une industrie de l'aquaculture canadienne durable et compétitive à l'échelle mondiale et à accroître la confiance de la population dans la durabilité de l'aquaculture.	Administration et évaluation du PAD en cours à l'échelle nationale, à l'intérieur du secteur des politiques, par le Bureau de l'aquaculture durable (BAD)	22,0 millions de dollars (12,0 millions de dollars du PAD et 11,0 millions de dollars de Sciences de l'aquaculture)	22,0 millions de dollars (12,0 millions de dollars du PAD et 11,0 millions de dollars de Sciences de l'aquaculture)	22,0 millions de dollars (12,0 millions de dollars du PAD et 11,0 millions de dollars de Sciences de l'aquaculture)
Sécurité maritime	**Programme de réparation de l'infrastructure des ports pour petits bateaux** (financement continu de 100,0 millions de dollars pour réparer les ports de pêche actifs)	Ports pour petits bateaux	20,0 millions de dollars	20,0 millions de dollars	20,0 millions de dollars

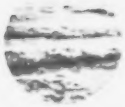

Section 8 – Index

A

Administrations portuaires · 7, 53
Affaires internationales · 2, 10, 11, 14, 15, 28, 29, 32, 37, 45, 53, 54, 55, 56, 61, 62
Agence canadienne d'inspection des aliments · 55
Aides à la navigation · 48, 50, 51, 53, 72, 81
Amélioration des services · 66
Aquaculture · 3, 11, 12, 13, 17, 29, 35, 53, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 85
Arctique · 11, 73
Atlantique · 14, 17, 33, 34, 37, 60, 66, 71, 72, 73, 80, 83, 84
Autochtones · 3, 10, 13, 28, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 43, 72, 80, 83, 84
Avantages · 7, 9, 14, 15, 25, 28, 67, 80
Avantages économiques · 67, 80

B

Bénévoles · 9
Biodiversité · 8, 12, 32, 59, 60
Biotechnologie · 8

C

Canadiens · 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 25, 26, 27, 28, 30, 33, 34, 36, 39, 41, 44, 45, 46, 49, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 64, 66, 67, 69, 75, 81, 82, 84, 85
Cartes · 15, 49, 50, 81, 82
Cartes électroniques · 15
Cartes hydrographiques · 82
Centre et Arctique · 73
Clients · 16, 32, 43, 54, 67
Climat · 10, 42, 44, 57, 59, 67
Collectivités · 2, 3, 6, 8, 14, 35, 50, 62
Collège de la Garde côtière canadienne · 81
Commerce maritime · 2, 11, 14, 27, 29, 53, 54, 55, 58, 61, 84, 85
Communautés · 36, 39, 54
Communications · 12, 56
Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture · 56, 61
Conservation · 2, 28, 32, 33, 34, 37, 41, 42, 44, 45, 59, 60, 80, 81, 83, 84
Consultations · 12, 34, 35, 36, 43, 49, 50, 60, 67
Coopération internationale · 14

D

Dépenses · 1, 4, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 26, 65, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 82, 84
Dépenses prévues · 4, 22, 23, 26, 75, 76, 78, 79, 80, 84
Dessaisissement · 82
Développement des ressources humaines Canada · 82
Développement durable · 3, 12, 14, 18, 19, 42, 44, 45, 53, 56, 61, 64, 67
Déversements · 28, 46
Droits de services de déglaçage · 81
Droits des services de déglaçage · 57

E

Eaux douces · 2, 6, 10, 26, 27, 28, 41, 42, 44, 47, 54, 61, 67, 71, 73
Eaux navigables · 12, 29, 49, 54
Écosystèmes · 9, 35, 42, 59, 61, 66, 67
Environnement · 3, 8, 9, 10, 12, 15, 16, 19, 23, 26, 42, 44, 47, 50, 67, 75, 78, 79
Espèces en péril · 3, 12, 13, 32, 35, 36, 44, 59, 60, 71, 83
État des stocks · 34, 59, 60
Évaluation · 13
Évaluations · 3, 7, 12, 13, 16, 17, 19, 34, 36, 39, 41, 42, 49, 56, 59, 60, 61, 62, 65, 85

F

Flotte · 19, 23, 26, 27, 30, 31, 75, 76, 78, 79
Fonction de contrôleur moderne · 64, 65

G

Garde côtière canadienne · 2, 17, 18, 19, 26, 28, 30, 49, 57, 69, 75, 81, 82, 84
Gestion de la flotte · 19, 23, 26, 30, 75, 76, 78, 79
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement · 23, 26, 78, 79

Gestion des pêches · 10, 13, 14, 23, 26, 28, 32, 33, 34, 35, 38, 41, 72, 75, 78, 79, 80, 81, 83, 84
Gestion des ressources · 6, 13, 16, 31, 35, 36, 37, 38, 43
Gestion intégrée des pêches · 36, 38, 39, 42, 43, 44, 45
Golfe · 45, 73
Gouvernement en direct · 66
Gouvernements · 3, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 18, 30, 31, 41, 43, 44, 50, 55, 56, 57, 65, 66
Grands Lacs · 71

H

Habitat · 2, 9, 12, 13, 23, 26, 28, 34, 36, 37, 41, 42, 43, 44, 47, 73, 75, 78, 79, 81
Hydrographie · 23, 26, 59, 75, 76, 78, 79, 81

I

Industries · 3, 11, 12, 29, 39, 43, 44, 48, 49, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 61, 71, 81, 82, 85
Infrastructure · 48, 49, 66, 76, 77, 85
Intervenants · 3, 10, 12, 13, 35, 36, 38, 39, 44, 53, 55, 56
Intervention environnementale · 23, 26, 75, 78, 81

L

Lignes directrices sur la qualité du milieu marin · 44
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale · 13, 36, 41
Loi sur la marine marchande du Canada · 49, 71
Loi sur la protection des eaux navigables · 49
Loi sur les espèces en péril · 3, 12, 13, 32, 35, 36, 44, 60, 71
Loi sur les océans · 8, 12, 14, 41, 42, 43, 44, 49, 57, 61, 71
Loi sur les pêches · 32, 41, 43, 44, 60, 71, 83
Loi sur les prêts aux entreprises de pêche · 71
Lois · 3, 8, 12, 13, 14, 15, 17, 32, 34, 35, 36, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 57, 60, 61, 67, 68, 71, 73, 83

M

Maritimes · 73
Marshall · 35, 36, 84
Mesures de rendement · 18, 31, 38, 43
Milieu marin · 3, 10, 27, 28, 41, 42, 44, 45, 47, 49, 83
Mise en valeur des océans · 11, 26, 29, 53, 58, 84, 85
Modernisation de la fonction de contrôleur · 64

N

Nations Unies · 37, 55, 61, 83
Navigation · 10, 14, 15, 23, 26, 29, 41, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 57, 72, 75, 76, 78, 80, 81, 82
Normes de service · 16
Nouvelle orientation · 33, 34
Nunavut · 34, 83

O

Océans · 1, 2, 3, 4, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 19, 22, 26, 27, 28, 29, 30, 36, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 63, 65, 69, 71, 75, 76, 83, 84, 85
Opérations de déglaçage · 23, 26, 75, 78, 81, 82
Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest · 14, 37
Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest · 37

P

Pacifique · 32, 33, 34, 66, 72, 73, 83
Partenariats · 9, 11, 43, 50, 55
Participation · 3, 10, 13, 17, 34, 36, 49, 65, 66, 80
Pêche commerciale · 7, 12, 34, 35, 36, 61, 81
Pêche sportive · 36, 66, 72, 81, 83
Pêches · 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 19, 22, 23, 26, 28, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 43, 44, 45, 53, 55, 56, 60, 61, 65, 69, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 83, 84
Pêches autochtones · 13, 34, 35, 84
Pêcheurs · 35, 49, 66, 80
Permis · 34, 66, 72, 80, 81, 82, 83
Peuples autochtones · 13, 28, 33, 35, 80
Plans de gestion intégrée · 38, 39, 45

Politiques et services internes · 23, 26, 75, 78, 79, 81
Pollution · 8, 15, 44, 46, 48, 54, 73
Ports · 3, 7, 9, 11, 14, 23, 26, 28, 29, 38, 41, 48, 53, 54, 71, 72, 75, 78, 79, 81, 82, 85
Ports pour petites embarcations · 9, 81, 82, 85
Premières nations · 8, 34, 35, 36, 39, 80
Priorités · 1, 2, 3, 4, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 39, 41, 42, 48, 49, 53, 54, 60, 62, 65, 69
Programme de mise en valeur des salmonidés · 28
Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement · 16, 42, 62, 65
Projets d'immobilisations · 77
Protection · 2, 8, 10, 12, 15, 26, 27, 28, 32, 33, 35, 37, 40, 41, 42, 44, 45, 47, 49, 50, 56, 66, 71, 72, 73, 83, 84
Protection de l'environnement · 12
Provinces · 34, 36, 39, 43, 45, 56, 72, 73, 76, 77, 83

Q

Québec · 34, 72, 73, 76, 83

R

Recettes · 23, 24, 26, 57, 74, 80, 81, 82, 84
Recettes disponibles · 23, 26, 74, 80, 81, 82
Recettes non disponibles · 24, 74, 81, 82
Recherche et sauvetage · 77
Régions · 13, 17, 19, 32, 33, 34, 36, 43, 45, 50, 57, 66, 69, 72, 73, 83
Règlement sur les petits bâtiments · 81
Ressources aquatiques · 10, 11, 13, 15, 30, 35, 36, 41, 43, 56, 59, 66, 83
Ressources humaines · 17, 24, 26, 31, 64, 66, 67
Résultat stratégique · 9, 10, 21, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 41, 48, 53, 60, 66, 84
Résultats · 21, 25, 26, 27, 28, 32, 41, 44, 48, 53, 80, 83, 84
Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique · 17, 33
RPPA · 33

S

Saumon · 34, 35
Saumon du Pacifique · 34
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale · 23, 26, 75, 78, 81
Sciences · 23, 26, 47, 59, 75, 76, 78, 79, 81, 85
Sciences de l'environnement · 47, 75
Sciences halieutiques et océaniques · 23, 26, 75, 78, 81
Sécurité · 2, 3, 6, 8, 10, 11, 12, 15, 19, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 41, 44, 48, 49, 50, 52, 66, 75, 77, 78, 81, 84, 85
Sécurité maritime · 2, 10, 11, 19, 26, 27, 29, 48, 49, 50, 52, 66, 84, 85
Service hydrographique du Canada · 49, 50
Services à la navigation maritime · 23, 75, 78, 80, 81
Services intégrés · 26, 67
Stocks de poisson · 14, 32, 33, 37, 59, 60, 66, 83
Stratégie de gestion des océans · 44
Stratégie des pêches autochtones · 34, 35
Stratégie sur les océans du Canada · 8, 9, 17, 28, 44
Subventions et contributions · 78, 80
Système d'identification automatique · 15
Système mondial de localisation différentiel · 15

T

Technologie · 8, 10, 15, 38, 44, 49, 51, 54, 59, 77, 81
Terre-Neuve-et-Labrador · 73
Transport maritime · 6, 11
Transports Canada · 15, 19, 55

V

Vérification interne · 64, 65

Z

Zones de protection marine · 42, 44, 83